

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(68^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

3^e séance du mercredi 13 novembre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Dépôt du rapport d'une commission de contrôle** (p. 5919).
2. **Déclaration de l'urgence de projets de loi** (p. 5919).
3. **Loi de finances pour 1992 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5919).

DÉFENSE (suite)

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la recherche et l'industrie d'armement.

M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*), président de la commission de la défense.

M. Pierre Joxé, ministre de la défense.

Rappel au règlement (p. 5929)

MM. Philippe Mestre, le ministre.

Reprise de la discussion (p. 5930)

MM. Guy-Michel Chauveau, François Fillon, François Hollande, rapporteur spécial, Jacques Rimbault, Arthur Paecht, Jean-Jacques Weber.

MM. le ministre, Arthur Paecht, François Fillon.

Réponses de M. le ministre et de M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat à la défense, aux questions de : MM. Jean-Claude Dessein, Bernard Cauvin, Michel Sainte-Marie, Jacques Godfrain, André Berthol, Théo Vial-Massat, Jean-Claude Lefort, Daniel Colin, Emile

Kœhl, Jean-Guy Branger, Michel Voisin, Aloyse Warhouver, Jean Gatel, Alain Calmat, Yves Dollo, Jean-Louis Goasduff, Jean-Pierre Philibert, Arthur Paecht, Paul Chollet, Joseph Gourmelon, Claude Gaits, Jean-Pierre Fourné, Mme Yann Piat, MM. Michel Suchod, Jérôme Lambert, François Hollande.

Article 43 (p. 5955)

Article 44 (p. 5955)

Titres V et VI (p. 5955)

Etat D (p. 5955)

MM. le ministre, Arthur Paecht.

Réserve du vote sur les articles 43, sur les crédits inscrits aux titres V et VI de l'article 44 et sur les crédits inscrits à la ligne « Défense » de l'état D.

Amendement n° 149 de M. Voisin : MM. Michel Voisin, le rapporteur spécial, le ministre, Freddy Deschaux-Beaume. - Retrait.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Dépôt de projets de loi** (p. 5957).
5. **Dépôt de rapports** (p. 5958).
6. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 5958).
7. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 5958).
8. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 5958).
9. **Ordre du jour** (p. 5958).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD,

vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DÉPÔT DU RAPPORT D'UNE COMMISSION DE CONTRÔLE

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu ce jour, de M. Yves Fréville, président de la commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires, le rapport fait au nom de cette commission par M. Jean Giovannelli.

Ce rapport sera imprimé sous le numéro 2339 et distribué, sauf si l'Assemblée, constituée en comité secret, décide, par un vote spécial, de ne pas autoriser la publication de tout ou partie du rapport.

La demande de constitution de l'Assemblée en comité secret doit parvenir à la présidence dans un délai de cinq jours francs à compter de la publication du présent dépôt au *Journal officiel* de demain, soit avant le mercredi 20 novembre.

2

DÉCLARATION DE L'URGENCE DE PROJETS DE LOI

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de Mme le Premier ministre deux lettres l'informant que le Gouvernement déclare l'urgence, d'une part, du projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relatives aux cotisations sociales agricoles, d'autre part, du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social.

Acte est donné de ces communications.

3

LOI DE FINANCES POUR 1992 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

DÉFENSE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la défense.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé à entendre les rapporteurs.

La parole est à M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la recherche et l'industrie d'armement.

M. Jean Guy Branger, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, monsieur le secrétaire d'Etat à la défense, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier M. Jean-Michel Boucheron, président de la commission de la défense et des forces armées, d'avoir permis l'audition par notre commission du délégué général à l'armement et des présidents de tous les grands groupes industriels. Nous avons ainsi pu prendre connaissance, dans le détail, des problèmes qui peuvent se poser à la recherche et à l'industrie d'armement.

La France se trouve aujourd'hui dans une situation paradoxale.

En effet, l'évolution de la situation internationale se caractérise par une dilution de la menace - je ne parle pas de disparition de la menace -, dans la mesure où l'évolution de l'ancienne Union soviétique et de ses satellites, les multiples tensions démographiques, économiques, intégristes pesant sur l'évolution d'un grand nombre de pays du tiers monde font renaître les risques de forte instabilité et de multiplication de conflits locaux. Ne cédonz pourtant pas à la tentation, certes intellectuellement satisfaisante, mais qui serait stratégiquement inexacte, de recréer de toute pièce un ennemi potentiel puissant et structuré, comme pouvaient l'être les pays du Pacte de Varsovie : aujourd'hui, cet ennemi n'existe plus.

Je conçois que bien des Français ne comprendraient pas que la France ne touche pas, peu ou prou, ce qu'un de vos amis politiques a appelé, monsieur le ministre, « les dividendes de la paix ».

Mais, et c'est précisément là que se situe le paradoxe, tous les risques n'ont pas disparu et la France est aujourd'hui engagée, à juste titre, dans un effort de renouvellement de la plupart de ses matériels majeurs.

Il est urgent de remplacer l'AMX 30 vieillissant par le char Leclerc. Il est nécessaire que la France se dote enfin d'un avion de combat polyvalent. Le renouvellement de notre flotte de surface constitue une impérieuse nécessité. Et votre volonté, monsieur le ministre, de marquer fermement nos ambitions dans le domaine spatial est une bonne chose. Les Français, soyez-en conscient, ont souvent mal ressenti la comparaison peu flatteuse qu'ils ont pu légitimement faire lors du conflit du Golfe avec les matériels d'autres armées de pays qui peuvent nous être comparés. Soucieux sans doute que notre effort de défense s'adapte à l'évolution de la situation internationale, ils sont également conscients de l'importance des sacrifices financiers à consentir pour renouveler nos matériels et préparer l'avenir d'une armée dont le format doit certes être revu, mais qui doit être avant tout musclée.

Votre tâche, monsieur le ministre, n'est donc pas aisée, et tous ceux pour qui la défense du pays constitue une priorité - et ils sont nombreux - j'en suis sûr se sont félicités de l'issue des divergences qui vous ont opposé à votre collègue du budget, même si, solidarité gouvernementale oblige, vous ne les révélez pas ici. C'est pourquoi, mon propos s'adressera-t-il aussi bien au ministre du budget qu'à vous-même.

Je vais donc présenter une analyse de ce projet de budget au regard des besoins de nos armées et des industries d'armement.

Le projet de budget pour 1992 est marqué par la faiblesse des commandes de matériels qu'il permet d'effectuer.

Vous avez cru bon de raisonner, monsieur le ministre, devant notre commission, en termes de livraisons et non de commandes : les premières sont certes importantes, mais elles le sont uniquement, et à court terme, pour les forces armées. Les industriels, eux, sont avant tout préoccupés par les commandes, qui déterminent le niveau de l'armement des armées, le plan de charge et l'emploi industriel qu'ils seront à même de garantir. Pour le rapporteur que je suis, les commandes ont une signification politique plus importante, puisqu'elles traduisent la réalité de la volonté politique affichée par le Gouvernement. Les livraisons résultent, elles, de décisions antérieures.

Jugé sous cet aspect, le projet de budget pour 1992 est caractérisé par une insuffisance notoire.

Les rapporteurs qui m'ont précédé à cette tribune l'ont rappelé : l'armée de l'air ne commandera aucun avion de combat, et il faut remonter à 1982 pour retrouver semblable situation ; la marine verra un certain nombre de cibles de ses programmes réduits ou les commandes et les livraisons étalées dans le temps ; l'armée de terre ne commandera que 30 chars Leclerc. Quant à la réduction des moyens du C.E.A. elle pourrait compromettre à moyen terme, si elle se poursuivait, l'avance technologique que nous possédons actuellement et qui nous situe à un niveau comparable à celui des Etats-Unis. Et pourtant nous sommes moins nombreux et nous dépensons beaucoup moins.

Seul le souhait de ne pas laisser mes collègues me conduit à interrompre ici ce qui risquerait fort d'apparaître comme une litanie.

Je vous poserai cependant une question, monsieur le ministre, si vous me le permettez : peut-on évaluer aujourd'hui les conséquences de ce projet de budget en termes d'emploi ? Je pose cette question avec d'autant plus d'insistance qu'elle m'est souvent adressée en ma qualité de rapporteur sur les industries d'armement et que la presse se fait l'écho d'évaluations chiffrées dont la précision étonne, alors que la commission n'a été saisie d'aucune donnée globale en ce domaine. Etes-vous en mesure, ce soir ou dans les prochains jours, de communiquer à la représentation nationale de telles précisions, qui ne sont pas mineures ? Je n'oublie pas qu'on commande du matériel militaire non pas pour favoriser les industries d'armement, mais bien pour équiper nos armées. Cependant, dans le cadre de mon rapport, il m'est difficile de dissocier le premier aspect de l'autre.

Un mot sur nos exportations.

Les commandes en matière d'exportation d'armements, mes chers collègues, d'après les informations qui m'ont été communiquées, pourraient être en 1991 d'un montant comparable à celui atteint en 1990, que je juge donc correct. Je rappelle d'ailleurs qu'en 1984, elles étaient de 77 milliards de francs 1990 et, en 1986, de plus de 28 milliards. Ce correctif étant fait, je me plais à souligner que l'année 1991 peut être jugée comme une année correcte.

Même si, en ce domaine, les perspectives à moyen ou long terme sont incertaines - j'en fais l'analyse dans mon rapport écrit - il est heureux que la demande externe supplée cette année, pour une part, à la carence des commandes qui ne manquera pas d'apparaître avec votre projet de budget.

Il convient de tout mettre en œuvre pour soutenir nos industriels et, je le reconnais, votre gouvernement, monsieur le ministre, a en la matière, déployé un certain nombre d'efforts.

Une question toutefois, monsieur le ministre, que je vous adresse sans aucune volonté polémique, car ce n'est pas dans mon tempérament : pourriez-vous nous exposer les données qui vous ont conduit à affirmer que la France n'envisageait pas d'acquiescer des exemplaires du Mirage 2000-5, alors qu'il est patent que le label « Armée française » reste, vous le savez comme moi, un atout majeur pour nos industriels à l'exportation, et pour notre gouvernement ?

Je souhaiterais également me féliciter ici de l'initiative que vous avez prise d'exposer à la commission de la défense la politique suivie en matière de vente d'armes. Un approfondissement des informations portées à la connaissance des membres de la commission de la défense est sans doute encore possible, sans que soit porté atteinte au souhait, légitime sans doute, des pays acquéreurs de conserver à leurs acquisitions une relative discrétion.

En conclusion, monsieur le ministre, je voudrais exprimer une préoccupation sur la future loi de programmation militaire, et surtout sur le budget pour 1993.

Il est prêté, dans le contexte politique que vous savez, à certains milieux gouvernementaux la tentation de réduire fortement le budget de la défense au profit d'autres, réputés bénéficier à des groupes socio-professionnels plus proches de la gauche que n'ont la réputation, vraie ou fausse, de l'être les militaires.

Mais nous sommes nombreux à savoir sur ces bancs que les militaires, quelles que soient leurs opinions, partagent tous une seule et même volonté, celle de servir leur pays. Monsieur le ministre, vous serez l'interprète de ceux qui sont ici rassemblés ce soir lorsque vous contribuerez à ce que le débat fondamental sur la défense ne soit pas pollué par des préoccupations plus immédiates.

J'ai estimé, en mon âme et conscience, que le projet de budget que vous nous proposez ne répond pas aux besoins des forces armées françaises et contribuera à aggraver les problèmes de charges des grandes sociétés de l'armement, mais également d'un grand nombre de sous-traitants. Ce n'est pas ainsi que l'emploi industriel sera préservé, pas plus que notre outil de défense.

Telles sont les raisons pour lesquelles j'avais demandé à la commission de la défense de rejeter le projet de budget qui nous est soumis. Le groupe socialiste ne m'a malheureusement pas suivi.

M. Michel Lambert. Il a eu bien raison !

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. Je le regrette, mes chers collègues, car vous auriez apporté ainsi votre soutien aux efforts déployés par le ministre.

M. Pierre Joxe, ministre de la défense. Ah ! C'est incroyable !

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. C'est pourtant vrai, monsieur le ministre ! La commission de la défense nationale a donné un avis favorable à l'adoption de ce projet de budget mais, quant à moi, je n'y étais pas favorable. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. Merci, monsieur le rapporteur.

La parole est à M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis. Monsieur le président, messieurs les ministres, si la commission des affaires étrangères a décidé, en début de législature, de créer un rapport pour avis sur le budget de la défense, c'est qu'il est apparu comme une évidence que la défense nationale était intimement imbriquée avec la politique étrangère de la France.

Le rôle primordial de la défense nationale est, bien entendu, d'assurer la sécurité du territoire et de ses habitants, de les prémunir contre le risque de guerre, notamment nucléaire, et éventuellement de faire face à une attaque classique. Mais le rôle de la France ne se limite pas à l'Hexagone. La France est une puissance mondiale qui, avec ses départements et territoires d'outre-mer, est présente sur tout les continents. Membre du club très fermé - même s'il a tendance à s'élargir - des puissances nucléaires, membre de cet autre club qui rassemble les sept puissances les plus riches du monde, la France est membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle doit donc disposer d'une force militaire capable d'assurer des missions qui ne se limitent pas à la protection de l'Hexagone. Enfin, liée à toute une série de pays, notamment africains, par des accords de coopération, et plus particulièrement par des accords de coopération militaire, elle doit être en mesure d'apporter à ses partenaires, dans les plus brefs délais, l'aide dont ceux-ci auraient besoin.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à l'an passé, le monde a vécu dans un cadre intellectuellement facile à appréhender, puisque, à la suite du partage de Yalta et de l'affrontement entre deux conceptions du monde, un équilibre de la terreur assurait le maintien de la paix. Aujourd'hui, la fin de l'Europe communiste à l'Est, l'autodestruc-

tion de l'Union soviétique et la dégradation de son système à la fois politique, économique et militaire ont modifié totalement les conditions de l'équilibre international. La menace d'une invasion venant de l'Est s'est estompée, tout au moins à court terme. Certains, M. Branger le rappelait à l'instant, en ont tiré la conclusion que, la menace diminuant, il fallait toucher les dividendes de la détente et diminuer l'effort militaire. Toutefois, divers événements se sont produits, dont je reparlerai tout à l'heure : la guerre du Golfe, qui a apporté un premier démenti à l'espoir d'une paix générale rapide et omniprésente, en a apporté un second, la crise yougoslave, et nous apercevons que nous entrons un peu partout dans une période de déséquilibre et d'instabilité. Et ce ne sont pas les menaces de chantage atomique qu'a proféré le leader de la minorité tchéchène en Union soviétique qui éloignent la pensée de ce risque majeur que serait la dissémination du potentiel nucléaire de l'armée soviétique.

C'est dans ce contexte que j'examinerai ce budget, non pas le détail - tous les rapporteurs l'ont fait - mais dans son ensemble.

Auparavant, je voudrais aborder un problème particulier qui se situe au confluent de la politique intérieure et de la politique extérieure, puisqu'il concerne le service militaire des jeunes Français d'origine maghrébine. J'ai déjà évoqué l'an dernier cette question avec votre prédécesseur et la commission des affaires étrangères, qui l'a examinée, a souhaité que je vous la soumette à nouveau. A partir du moment où existe un consensus pour la poursuite d'une politique d'intégration des Français d'origine algérienne, il apparaît comme contraire à cette politique de les encourager à faire leur service militaire en Algérie plutôt qu'en France. La majorité de la commission a souhaité un rapport sur ce problème. La minorité, pour sa part, a entendu aller plus loin et a même préconisé la renégociation de l'accord franco-algérien, voire sa suppression.

Ce problème, certes particulier, n'est pas négligeable pour autant, parce qu'il concerne plusieurs dizaines de milliers de nos concitoyens et tend à accroître certaines tensions.

Je le disais en introduction, divers événements se sont déroulés depuis la présentation du budget de l'an dernier. J'avais émis à son encontre des réserves, mais avec la grande discrétion qu'imposait la période dans laquelle nous étions de préparation du conflit du Golfe et de mobilisation du pays. La grande majorité des élus soutenait la politique du Gouvernement. Bref, face à la menace, il apparaissait nécessaire de reporter les critiques à plus tard. Ce n'est plus le cas aujourd'hui où on peut faire *a posteriori* un certain nombre d'observations sur la guerre du Golfe.

La première observation concerne le choix qui a été fait dès le départ d'exclure les militaires du contingent des opérations. En effet, la guerre qui menaçait et qui a finalement éclaté entraînait de la part de la France une réaction conforme à ses intérêts nationaux. Des lors que cette campagne faisait partie d'une action utile à la nation française, on ne voit pas pourquoi, simplement pour faire plaisir, on a écarté brusquement tous les soldats du contingent.

Il en est résulté des difficultés puisqu'il a fallu reconstituer des unités entièrement composées de soldats de métier, « déshabiller » d'autres unités, sans même accepter des volontaires du contingent, ce qui aurait pu être une solution intermédiaire acceptable. Je pose la question à ceux qui défendent ici le maintien du service militaire - vous êtes de ceux-là -, monsieur le ministre : pourquoi, dans un conflit déclaré d'intérêt national, où la France est engagée, ne pas utiliser le contingent ou les volontaires du contingent ?

Au contraire, la décision qui a été prise a réduit les limites de notre participation, car il semble qu'il aurait été très difficile de dégager, en cas de nécessité, beaucoup plus de troupes de métier.

Deuxième observation : tout le monde a pu constater notre insuffisance en matière de recherche de renseignements, notamment de renseignements technologiques avancés. Nous avons dû faire appel à des sources de renseignements de nos alliés. Vous avez été sensible à cet aspect des choses, monsieur le ministre, puisque dans les rares éléments positifs de ce budget, on constate un effort pour la modernisation de l'appareil de recherche de renseignements.

D'autres difficultés ont été signalées. Notre aviation a mené un combat remarquable, mais les avions étaient vieux et ne soutenaient pas toujours la comparaison avec ceux qu'avaient engagés d'autres nations.

Est apparu aussi le manque de grands avions de transport de troupes.

Baucoup ont également noté la bizarre utilisation de notre porte-avions *Clemenceau* comme porte-hélicoptères ; cela n'a pas paru le meilleur emploi possible et on a pu avoir des craintes rétrospectives : si l'adversaire avait utilisé son aviation, les conséquences auraient été fort dommageables pour notre porte-avions.

Incidemment, je souligne que mes observations, monsieur le ministre, sont générales et je reconnais que la plupart d'entre-elles portent sur une période antérieure à votre entrée en fonction.

Une autre observation de fond sur la guerre du Golfe à trait à la valse-hésitation sur les objectifs. On nous a dit qu'il fallait libérer le Koweït, mais qu'il ne fallait surtout pas aller ailleurs, qu'on ne pouvait bombarder que le Koweït. En définitive, c'est surtout en Irak que nous avons bombardé et envoyé des troupes. Cette hésitation a quelque peu désorienté l'opinion publique française et n'a pas fait extrêmement sérieux. On a même l'impression que ces prises de position françaises très limitatives quant à l'objet du conflit ont contribué à faire hésiter les alliés pour ce qui concerne le règlement définitif du sort de Saddam Hussein et de son régime. Certains peuvent s'en réjouir, mais aujourd'hui beaucoup le regrettent.

Enfin, il nous avait été dit qu'on participait à ce conflit pour être présent à la table de négociation qui réglerait les problèmes du Golfe, ou tout au moins du Proche-Orient, à l'issue du conflit. Apparemment, il n'en a pas été ainsi puisqu'une grande négociation s'est engagée sans la France.

Puis, il y a eu l'opération du Zaïre ; là, je dois dire que le Gouvernement a décidé très rapidement l'envoi de troupes. Il faut l'en féliciter. L'opération a été menée dans de très courts délais. Mais, là aussi, j'ai cru comprendre qu'il a fallu utiliser des avions ne dépendant pas de l'armée française pour le transport de nos troupes.

Le troisième événement marquant est la décision, annoncée le 16 octobre, de créer un corps franco-allemand. Nous restons un peu sur notre faim à propos de la détermination de l'objectif général. Est-il l'embryon d'une future défense européenne ? Sera-t-il le bras armé de l'U.E.O. ? Est-ce un gadget médiatique ? L'avenir nous le dira.

J'ai souligné tout à l'heure le danger de la prolifération nucléaire. La découverte en Irak d'un potentiel beaucoup plus développé que celui auquel on s'attendait montre le danger qu'elle fait peser sur le monde. De plus en plus de puissances veulent se doter ou sont déjà dotées, officiellement ou officieusement, d'un armement nucléaire, et c'est un élément d'instabilité pour l'avenir.

Jusqu'à présent, il y avait deux grandes stratégies : celle des Américains face à l'Union soviétique, la dissuasion du fort au fort ; nous, Français, nous avions un concept de dissuasion du faible au fort. Maintenant, nous risquons d'être aux prises avec des situations nouvelles, avec des dissuasions du fort au faible ou du faible au faible. C'est dire l'incertitude dans laquelle nous entrons et la nécessité de ne pas baisser la garde.

Une autre leçon qui, à mon avis, n'a pas été retenue de la guerre du Golfe, est la décision qu'a prise le Président de la République d'écarter le choix du projet de missile balistique sol-sol S 45 transportable. Alors que la guerre du Golfe avait montré que les Scuds représentaient un élément de dissuasion considérable, puisqu'on n'arrivait pas à identifier les bases de lancement, cet élément de dissuasion certainement très efficace a été écarté par le Président de la République du choix des armements futurs de la défense française.

Je ne peux pas dire que la France n'a pas de quoi se défendre, mais je rappellerai ce propos du général Schmitt : « Il ne suffit pas d'avoir un nombre d'armes suffisant, le problème consiste à avoir à notre disposition, dans quinze ou vingt ans, un système de rechange si jamais les sous-marins nucléaires de la nouvelle génération arrivaient à être détectables. »

Voilà les quelques observations que je voulais faire. Année après année, les crédits sont étalés. On a l'impression qu'aucun arbitrage de fond n'a été opéré sur les choix futurs de la France. Or nos investissements actuels conditionnent ce que sera notre armée non pas dans deux ans, non pas dans cinq ans, mais dans dix ou vingt ans. Il serait donc souhai-

table qu'on ait une vision claire des objectifs à long terme de la politique militaire de la France. A l'heure actuelle, nous ne l'avons pas. C'est ce qui m'avait conduit à suggérer à la commission des affaires étrangères de ne pas voter les crédits de votre ministère. A une faible majorité, elle ne m'a pas suivi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission de la défense nationale et des forces armées. La tradition du débat budgétaire impose chaque année une répartition des rôles ; la majorité construit l'argumentation de la suffisance du budget, de sa cohérence avec les grands choix de défense qui découlent de menaces clairement identifiées ; le discours traditionnel de l'opposition consiste généralement à souligner *a contrario* les insuffisances et les incohérences par rapport à des principes qui, eux-mêmes, sont globalement partagés.

Il est évident que cette année un tel type d'échanges ne serait pas à la hauteur des enjeux, qu'il serait archaïque. En tout cas, il serait l'aveu de part et d'autre d'un conservatisme de la pensée stratégique que les événements internationaux nous interdisent.

M. Freddy Deschaux-Beaume, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission de la défense. Ce débat budgétaire ne peut s'inscrire, et heureusement, dans cette logique traditionnelle. En fait, l'enjeu de la période n'est autre que la transformation radicale de notre outil de défense et l'*aggiornamento* de notre doctrine militaire.

L'exercice du ministre consiste à préparer une organisation de défense et des moyens de la défense radicalement nouveaux dans un contexte budgétaire de stabilité globale en tentant de préserver le grand nombre d'emplois industriels attachés à ce secteur et les enjeux importants d'aménagement du territoire.

La nouvelle définition de notre doctrine de défense sera contenue dans la loi de programmation militaire. Une évolution budgétaire homothétique ne serait que le reflet d'un conservatisme frileux face aux incertitudes d'un désordre stratégique naissant. Il ne peut être question de renoncer à cette réflexion prospective sous prétexte qu'elle est risquée et qu'elle entraînera des bouleversements des structures militaires et industrielles.

Il nous faut donc aujourd'hui engager les changements d'orientation qui éviteront les impasses, poursuivre la réorganisation de nos armées vers plus de capacité de réaction, plus de mobilité.

Il nous faudra maintenir la liaison entre l'armée et la nation, tout en préservant et dynamisant l'important outil industriel français.

J'ai lu tous les rapports budgétaires. Personne ne demande plus la suppression de la conscription. C'est une bonne chose. Mais certains proposent maintenant de vider le service national de son contenu militaire, et ça c'est une très mauvaise chose.

Ce budget a donc pour objectif d'éviter de poursuivre l'effort dans des voies hier nécessaires mais qui, chacun le pressent, se transformeront bientôt en impasses. Il a aussi pour objet de faire porter l'effort, dans des voies nouvelles qui, on le sait, seront un élément stratégique majeur.

Ce budget n'est pas non plus l'occasion de poursuivre des chimères et de céder à la fascination d'organisations de défense étrangères qui nous conduirait à disposer d'une armée moins puissante, plus coûteuse, entraînant des pertes d'emplois gigantesques dans nos industries.

Personnellement, je n'ai absolument pas la religion de l'armée de terre britannique.

Entre ces deux exercices budgétaires, il est intervenu rien de moins qu'une guerre, la disparition de deux empires - l'explosion de l'empire extérieur et l'implosion de l'empire intérieur soviétiques - une guerre civile en Europe, un processus de désarmement nucléaire, la disparition d'un pacte

d'alliance militaire, le début de la refonte de l'Alliance atlantique, l'enclenchement de la balkanisation de l'U.R.S.S. d'abord, de la Russie ensuite, l'unité de l'Allemagne et, enfin, l'émergence d'une seule superpuissance militaire et politique mondiale : l'Amérique.

Chacun de ces événements serait de nature à imposer des redéfinitions majeures. Leur addition et leur concomitance rendraient désuet un débat qui porterait sur la suffisance ou l'insuffisance des crédits nécessaires à l'application de la loi de programmation antérieure, aujourd'hui totalement désuète.

C'est peu de dire que la menace et les risques ont changé de nature. L'espace stratégique est aujourd'hui mondial et désormais indivisible. Il serait dangereux que les opinions publiques se laissent bercer par l'apparent désarmement nucléaire et la facilité dans laquelle s'est déroulée la guerre du Golfe.

M. Jean-Claude Lefort. Ça, ce n'est pas du conservatisme ?

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission de la défense. Cette guerre était sans doute la première manifestation de cette révolution stratégique. Il est capital que les opinions publiques prennent conscience que ce n'est ni la dernière ni la plus grave.

En fait, c'est vraisemblablement en Europe, je veux dire sur notre continent, que les données sont les plus bouleversées et clairement les plus inquiétantes.

Il est clair que la menace, aujourd'hui, ne réside pas en un conflit contre l'Europe de l'Est mais en Europe de l'Est. Les luttes subnationales s'organisent, s'amplifient, se radicalisent.

Ce n'est plus l'Union soviétique qui risque l'implosion - ce processus est largement entamé - c'est la Russie elle-même qui risque de voir éclater la confédération de ses sub-républiques.

Ce phénomène est amplifié par les stocks extraordinaires d'armements concentrés dans certaines zones. Outre la France et la Grande-Bretagne, il y a aujourd'hui trois autres puissances nucléaires sur notre continent : la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie.

M. Michel Lambert. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission de la défense. Pour prendre le seul cas de l'Ukraine, celle-ci dispose d'une armée numériquement égale à la nôtre, bien entraînée, bien outillée et capable de mettre en œuvre, si nécessaire, six fois plus d'armements nucléaires que nous.

Ces pays qui aspirent à leur indépendance comprennent aujourd'hui l'extraordinaire force de négociation internationale que confère la disponibilité d'armes nucléaires, tant stratégiques que tactiques. On ne peut que constater les innombrables problèmes frontaliers qui sont autant de sources potentielles de conflits. La moitié de la population du Kazakhstan est russe, ainsi que le quart de la population ukrainienne.

Ces républiques n'acceptent pas de s'être libérées de l'hégémonie soviétique au profit d'une nouvelle hégémonie russe. Chez beaucoup de leurs dirigeants, le slogan : « Ni Gorbatchev ni Eltsine » fleurit dans les discours politiques.

Cette logique annonce la remise en cause inévitable du tracé de toutes les frontières intérieures de l'Union, qui ne coïncident jamais avec les réalités ethniques ou nationales. Staline avait conçu cette division pour renforcer le pouvoir du centre, médiateur obligé ; le processus aujourd'hui s'inverse, le centre s'étant affaibli. L'U.R.S.S., comme la Russie, n'a pas de tradition d'Etat-nation. La formation de ces Etats-nations provoquera d'innombrables conflits de souveraineté.

Dès lors, une question-clé est posée. L'Occident doit-il, peut-il, est-il invité à être le garant de la sécurité en Europe centrale et orientale ? Si oui, comment ? C'est tout le rôle de la C.S.C.E. et l'évolution de l'Alliance atlantique qui dépendent de cette question.

Il est également de plus en plus clair que nos pays devront identifier leurs véritables interlocuteurs.

L'Occident entretient une certaine fiction du pouvoir résiduel de M. Gorbatchev. Celle-ci résistera-t-elle encore durablement à l'épreuve du temps ? Quels seront nos futurs partenaires ? Questions-clés de la réactualisation de notre doctrine de dissuasion.

Parmi les risques de la période, la dissémination nucléaire joue un rôle clé. Jusqu'ici, il s'agissait de limiter la prolifération, c'est-à-dire de veiller à ce que, par leurs recherches ou par la production de matières fissiles, de nouvelles puissances nucléaires n'émergent pas. Nous avons vu, lors de l'expérience irakienne, les limites de cette capacité de contrôle.

Aujourd'hui, la dissémination se pose en des termes infiniment plus redoutables. D'abord, la dissémination par morcellement de l'empire soviétique. Ainsi, de nouveaux pouvoirs disposent immédiatement d'armes performantes, les plus performantes du monde quelquefois, servies par des hommes compétents. C'est un fait qu'il nous faut intégrer à la nouvelle donne stratégique.

Un troisième type de dissémination, que l'on pourrait qualifier de dissémination par dispersion, est vraisemblablement plus redoutable encore : c'est le fait que certains éléments incontrôlés de l'ancienne armée soviétique transfèrent des armes nucléaires vers des pays tiers dotés de moyens financiers suffisants pour se les procurer.

Nous pouvons, par exemple, être inquiets d'apprendre qu'une cinquantaine de missiles sol-air de nature indéterminée ont récemment été dérobés aux forces armées en Lituanie.

L'arrêt de la course aux armements nucléaires en Union soviétique place, d'autre part, sur le marché international du travail un grand nombre d'ingénieurs de haut niveau, que certains pays sont prêts à embaucher à des salaires cent fois supérieurs à ceux qu'ils percevaient dans les centres de recherche où ils étaient employés : c'est la dissémination des cerveaux, la banalisation de la technologie nucléaire.

Si, à cette dissémination par dispersion, l'on conjugue la prolifération balistique réelle dans un certain nombre de pays tiers, l'on voit se dessiner une menace nouvelle, considérable et de moyen terme. Par ce biais, l'implosion de l'empire soviétique participe à la montée des risques venant de ce qu'il est banalement convenu d'appeler le Sud.

Face à cette situation, l'urgence impose un progrès rapide vers la clarification et l'évolution de l'Alliance atlantique, de son rôle, et vers la confirmation de la vocation de la C.S.C.E. à devenir un centre d'évaluation, de prévention et de règlement politique des conflits internes.

Il ne s'agit pas davantage de bouder l'O.T.A.N. que d'« otanifier » le continent européen et *a fortiori* la planète, mais de participer à des organismes multiformes qui, par leur multiplicité même, préservent de toute hégémonie, l'intégration ne pouvant se concevoir que dans des dispositifs multilatéraux.

L'un des systèmes multilatéraux dont la nécessité s'impose est celui d'un dispositif commun de sécurité, de contrôle et d'alerte. Par le spatial, afin de détecter les missiles balistiques quelle qu'en soit la provenance ; par les procédures ciel-ouvert et d'inspection inopinée, afin d'assurer le contrôle des installations.

Cette organisation collective de la sécurité impose un système intégré dont les trois acteurs, l'Amérique, l'Europe de l'Ouest et les nouveaux Etats souverains devraient être les trois piliers, à égalité de droits. La C.S.C.E. dans ce cadre paraît l'outil le plus approprié à ce type d'initiatives.

L'effort particulier de ce budget en faveur de l'espace, en crédits de paiement comme en autorisations de programmes, montre que vous avez pris en compte, monsieur le ministre, l'urgence de cette priorité.

M. Freddy Deschaux-Beeume, rapporteur pour avis.
Exact !

M. Jean-Michel Boucharon (Ille-et-Vilaine), président de la commission de la défense. Le débat stratégique majeur de l'avenir sera la future organisation plurinationale dont l'approche intermédiaire, appelée G.P.A.L.S., devrait être un grand sujet de débat. Celui-ci, compte tenu de la nouvelle donne stratégique et de sa conception fort différente de ce qu'était l'I.D.S., devrait appeler de notre part une approche elle aussi différente. A ce triple défi stratégique, technologique, politique, il est souhaitable que la France réponde présent, en participant à un système intégré d'alerte et d'interception.

Il y a donc bien des dividendes de la paix, mais la paix a aussi, on le voit, un coût : celui de la construction de la sécurité collective. Les accords de paix au Cambodge représen-

tent, par exemple, un investissement collectif sans précédent de un à deux milliards de dollars et, pour la France, l'affectation permanente de 600 soldats pendant quatre ou cinq ans.

Ces constats majeurs détermineront les lignes directrices de la future loi de programmation militaire que nous serons appelés à discuter en avril, mais déterminent déjà clairement un certain nombre de tendances de votre budget. La dissuasion est réaffirmée comme le cœur de notre sécurité, mais il est clair que sa nature doit changer et qu'à la notion de représailles massives doit se substituer une souplesse que permet déjà en grande partie la nature de notre dispositif.

Il faut y ajouter le fait que parce que les systèmes de défense n'ont jamais été et ne seront jamais totalement infailibles, la notion de dissuasion conventionnelle du fort au faible doit être développée. Nous avons vu dans la guerre du Golfe l'inefficacité de la défense des missiles Patriot face aux vieux Scud.

Nous devons donc doter nos forces de capacités de représailles conventionnelles face à des attaques ponctuelles d'ampleur limitée. Cet objectif sera atteint notamment par le déploiement de missiles aérobie, c'est-à-dire non balistiques, rendus indispensables à notre autonomie de décision stratégique face aux progrès des défenses antibalistiques.

L'appartenance selon la nature des crises à des alliances de circonstance, comme a pu l'être celle du Golfe, montre également l'importance de la modularité des forces. Chaque conflit éventuel nécessitera en effet un volume de forces adapté. Il faudra donc composer des forces cohérentes à partir de modules pré-organisés.

L'organisation nouvelle que vous mettez en place répond à ce critère déterminant qui permettra, le cas échéant, de rassembler un outil d'intervention dans un délai infiniment plus court que celui dont nous avons eu la chance de disposer lors du conflit du Golfe.

Dans un contexte international où l'on voit les budgets de défense décroître, il existe une volonté très majoritaire que nos dépenses soient stabilisées en volume.

Cette situation nouvelle nous impose un effort de rigueur dans la planification : planification de nos moyens humains qui devront donc être inscrits en longue période dans la prochaine loi de programmation militaire, mais aussi planification industrielle qui permette de gérer avec la plus grande rigueur les moyens de production comme les plans de recherche et de développement.

L'autarcie industrielle n'est pas plus une garantie d'indépendance nationale que l'isolement de nos forces, elle nous rendrait au contraire dépendants de systèmes d'armes que nous n'aurions pas eu les moyens technologiques ou financiers de développer.

Les alliances capitalistes ou commerciales de nos industries de défense avec les industries européennes, américaines ou autres deviennent une priorité, à la condition de concentrer tous nos efforts sur nos pôles d'excellence, nombreux dans ce secteur de l'armement.

Faute d'une telle volonté industrielle coordonnée, ce secteur capital de notre économie serait irrémédiablement condamné.

La structure même de votre budget fait clairement apparaître, par le renforcement du spatial, par la réorganisation puissante de nos armées, par les importantes mesures en faveur des personnels, par les créations d'emplois dans la gendarmerie, dans le renseignement et dans les écoles d'ingénieurs, que vous anticipez dans ce budget les lignes essentielles de la future loi de programmation militaire dont le contenu sera totalement refondu et élargi. Plus que par le passé, le désordre stratégique impose la planification de nos moyens militaires.

Le projet de budget qui nous est soumis traduit la volonté de préparer la refonte de notre outil de défense dans les meilleures conditions militaires, sociales et industrielles.

Il prépare donc correctement la nouvelle période historique qui s'ouvre. C'est pourquoi je souhaite qu'il soit adopté par l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur le président.
La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Pierre Joxe, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai suivi avec attention et intérêt les présentations de M. Hollande et de tous vos rapporteurs pour avis, MM. Deschoux-Beaume, Gourmelon, Briane, Lemoine, Fillon, Branger, Marcus - de tous, à l'exception d'un seul, vous devinez lequel : M. Gatel dont je ne peux me féliciter du rapport, ni pour moi ni pour d'autres -, ainsi que l'exposé du président de la commission de la défense.

Leurs interventions montrent que le débat ouvert par le Président de la République à l'issue de la guerre du Golfe s'amplifie. Peut-être parvient-il peu à peu à maturité. A ce propos, monsieur le président de la commission de la défense, je vous proposerai, à l'issue de la session budgétaire, de vous donner le moyen, comme vous en avez le goût - plusieurs des rapporteurs de votre commission vous en ont rendu hommage - d'élargir le débat qui s'instaure ici pour la troisième fois en quelques mois, par des dispositions qui permettraient d'associer non seulement le Parlement et ses commissions, mais, à travers lui, l'opinion publique.

Le 6 juin dernier, j'étais venu vous exposer quelles nouvelles orientations devaient guider la politique de défense de notre pays. Nous avons eu un premier débat à ce sujet. Constatant, comme plusieurs d'entre vous l'ont souligné, que la crainte d'un violent affrontement, susceptible de dégénérer en conflit nucléaire, s'éloigne au fur et à mesure que progresse la démocratie dans les pays autrefois soumis à l'emprise soviétique, je m'étais réjoui en juin dernier que la guerre froide, puis la détente aient finalement conduit à une victoire sans combat, par forfait, pourrait-on dire.

Trente-cinq années durant, nos forces armées ont fait face, aux côtés des membres de l'Alliance atlantique, aux forces du Pacte de Varsovie. Trente-cinq années durant, elles ont participé à ce « bras de fer » qui a fini par faire s'effriter, puis se disloquer le totalitarisme.

Plus de quarante ans de paix en Europe pourraient donc laisser penser que la paix est désormais chose acquise et qu'il n'y a plus lieu de craindre pour l'avenir.

Mais ce formidable acquis d'une longue période de relative tranquillité ne doit pas nous abuser. Il est le fruit de tous les efforts consentis par l'ensemble des personnels de nos armées au cours des dernières décennies. Ces hommes et ces femmes, auxquels je rends hommage aujourd'hui, ont eu la lourde tâche de façonner, de mettre en œuvre, de maintenir et de moderniser le remarquable outil de défense dont la France s'est doté. Ils continuent d'assurer cette veille armée pour sauvegarder la paix, après avoir permis à la liberté et à la démocratie de s'imposer face aux dangers totalitaires.

C'est grâce à l'outil de défense qu'ils ont forgé et grâce à la veille qu'ils ont maintenue, que la France a pu parler haut et clair, tant à ses alliés qu'à ses adversaires potentiels. Sa solidarité ainsi affirmée, elle a pu dire à ses alliés les dangers qu'il y avait à se laisser totalement investir par une logique d'affrontement de bloc à bloc. Démontrant à ses adversaires potentiels qu'elle ne se laissait pas impressionner par la menace de leur potentiel militaire et notamment nucléaire. Elle a pu leur tenir le langage de la détente, de l'entente et même de la coopération et aussi le langage du nécessaire respect des droits de l'homme.

Je me trouvais aux côtés du Président Mitterrand lorsque, il y a quelques années, dans la salle Saint-Georges du Kremlin où nous étions réunis pour dîner, il a adjuré le président Tchernenko, alors à la fin de son mandat, de libérer Sakharov. Cette interpellation adressée au chef de l'Union soviétique avait, à l'époque, interloqué. Pourtant, peu de temps après, Sakharov était libre. Honneur à sa mémoire.

C'est cette persévérance de la France dans l'effort qui a payé. Mais un peu d'histoire n'est pas inutile.

Depuis la première prise d'alerte par nos Mirage IV en 1964, notre politique de défense est fondée sur la dissuasion nucléaire.

Pour assurer, puis préserver la crédibilité de nos moyens nucléaires, d'importants efforts humains, scientifiques, techniques et financiers ont été consentis par les gouvernements successifs.

Plus tard, la mise en service de la composante S.S.B.S. au plateau d'Albion, voici vingt ans, puis la permanence à la mer des S.N.L.E., depuis 1972, illustrent cet effort constant qui remonte à des décisions prises dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Autour de ce noyau dur que constituent les forces nucléaires dans leurs composantes aérienne, maritime puis terrestre, les forces conventionnelles ont été et continuent d'être le complément indispensable en matière de renseignement, de veille, de protection contre les divers types d'agression, et d'engagement quels que soient les modes d'action.

Au moment où un nouvel équilibre européen reste à trouver, nous devons méditer cette leçon de dissuasion et rendre hommage à ceux qui, par leur foi, leur ingéniosité, leur dévouement et leur ténacité, ont permis, je le répète, de vaincre en évitant la guerre.

Mais depuis, les facteurs d'incertitude pesant sur la définition de notre effort de défense à long terme se sont multipliés.

Le premier - M. Marcus, y a fait allusion après d'autres rapporteurs - est la spectaculaire désagrégation du système central soviétique. Mais le vide créé par l'effondrement du centre, comme on dit, est loin d'être comblé. Il est source d'une dangereuse instabilité, elle-même aggravée par des perspectives économiques très sombres.

Certes, ce processus désarticule la posture agressive de l'appareil militaire soviétique. Cependant l'énormité de son arsenal nucléaire et conventionnel - 25 000 têtes nucléaires, 61 sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, plus de 60 000 chars et plus encore de pièces d'artillerie, pour ne citer que quelques chiffres, suscite des craintes nouvelles depuis que cet arsenal apparaît sans chef clairement reconnu.

Le second phénomène est le morcellement de la carte géopolitique de l'Europe centrale et orientale qu'évoquait à l'instant M. Boucheron.

Depuis notre débat du 6 juin dernier, la Yougoslavie s'est déchirée et a éciaté en au moins trois ensembles. Les trois Etats baltes ont vu reconnaître leur indépendance. La Moldavie l'a proclamée, l'Ukraine s'appête à le faire dans quelques jours et l'immense République russe, fédérale elle-même, n'est pas à l'abri de l'implosion.

Les antagonismes balkaniques ressurgissent. Tchêques et Slovaques s'interrogent sur leur communauté de destin. La question des minorités revient partout au premier plan ; songeons, pour ne s'en tenir qu'à celui-là, au peuple hongrois dispersé entre plusieurs Etats.

Le risque de conflits dans cette région du monde qui nous est si proche n'a pas disparu, bien au contraire. Il a changé de nature, mais il demeure au centre des préoccupations des responsables européens de la défense. Le sommet de l'Alliance atlantique qui s'est tenu la semaine dernière à Rome en a d'ailleurs été l'illustration. L'intensification des relations avec les pays de l'Est fut le thème principal des discussions. Il en sera de même lundi prochain, lors du conseil ministériel de l'U.E.O., où je serai présent, à Bonn, et le 20 décembre, pour cette rencontre extraordinaire entre l'Alliance atlantique et ses anciens adversaires potentiels.

Le troisième facteur dont il nous faut tenir compte est le désarmement ou plus exactement ses incertitudes.

L'année 1990 avait permis d'enregistrer un progrès avec la signature du traité de Paris sur la réduction des forces conventionnelles en Europe. La procédure de ratification de ce texte par la France est engagée. L'année 1991 devrait marquer un tournant historique dans le domaine du désarmement nucléaire : la signature de l'accord Start, l'initiative du président Bush le 28 septembre et la réponse, le 5 octobre dernier, du président Gorbatchev pourraient inaugurer une ère de véritable réduction des armements nucléaires.

Les intentions ainsi affichées sont une source d'espoir pour l'humanité. Il nous appartient pourtant d'être vigilants sur la mise en œuvre concrète de ces plans qui comportent, pour la première fois, des engagements de démantèlement d'ogives nucléaires. La France, vous le savez, est prête à s'associer à ce mouvement, dès lors qu'aurait été significativement et réellement réduite l'immense différence de nature et de volume qui sépare encore les arsenaux des deux Grands, d'une part, et nos forces nucléaires, d'autre part, elles limitées par le principe de stricte suffisance.

Toutefois, au moment où cette tendance au désarmement semble s'affirmer entre Est et Ouest, apparaissent de nouveaux risques avec la prolifération des armes de destruction massive. Certes la liste des pays considérés comme étant au seuil de la capacité nucléaire n'a guère changé depuis quelques années. Mais, pour certains, les informations que nous recevons sont inquiétantes, très inquiétantes.

L'exemple spectaculaire du programme irakien, révélé cet été dans toute son ampleur, a mis en lumière la façon dont le contrôle international pouvait être tourné. De plus, les risques induits par les différents types de prolifération sont augmentés par la diffusion des technologies balistiques.

Il est donc essentiel que notre politique de défense comporte, comme notre politique étrangère, une dimension très active de lutte contre la prolifération de ces armes, faute de quoi s'ouvrirait le champ d'un nouveau type de course aux armements.

J'observe à ce propos que les Etats-Unis, à la faveur de la position dominante dans le débat stratégique que leur confère l'affaiblissement soviétique, ont relancé avec force leur projet de déploiement de systèmes anti-missiles balistiques. Il est encore difficile, à ce stade, d'apprécier les capacités de ces technologies, mais ces projets soulèvent de nombreuses interrogations.

Elles portent d'abord sur leur coût, puisque le développement de ces programmes implique des budgets de plusieurs dizaines de milliards de dollars ; ensuite, sur leur conception même, car on vise une protection forcément sélective, ce qui pourrait dessiner de nouvelles lignes de fractures géostratégiques, donc pousser aux proliférations dont on voudrait pourtant se protéger.

Enfin, nous ne pouvons ignorer les questions qu'engendre ce processus pour nos propres forces : ces programmes ne mettent-ils pas en cause, à terme, par les moyens d'observation et d'interception qu'ils prévoient, notre autonomie de décision ? Contre qui cherche-t-on à se prémunir, puisque les Etats-Unis n'ont, pour longtemps, guère à redouter des capacités balistiques d'autres pays que l'U.R.S.S. ?

Ces questions expliquent que la France ait accueilli avec réserve ce volet des propositions récentes du président Bush, comme elle l'avait fait en 1983 pour le projet dit de « guerre des étoiles ».

Toutes ces incertitudes interdisent, c'est ma conviction, que nous amputions dans l'immédiat notre dispositif de telle ou telle composante principale nécessaire à une cohérence d'ensemble. Elles nous imposent de nous doter pour l'avenir de capacités nouvelles de prévention, d'analyse et de gestion des crises. Elles réclament en même temps une adaptation considérable de nos armées, pour les préparer à réagir à une gamme de scénarios plus étendue que par le passé.

Les rapports de forces internationaux seront moins que jamais réglés, désormais, par un ordonnancement bipolaire entre l'Est et l'Ouest. Il nous faudra de plus en plus compter avec l'affirmation, au sud du monde européen, de puissances régionales ambitieuses et souvent rivales.

Nos forces sont en outre chaque jour davantage sollicitées pour des missions d'assistance ou des interventions humanitaires, en raison de leur prestige et de leurs capacités.

Notre volonté de participer à l'élaboration des nouveaux équilibres européens et mondiaux appelle donc une redéfinition de notre posture de défense.

Dans ce but, nous devons tout à la fois préserver l'efficacité de la dissuasion nucléaire ; participer à la sécurité de l'Europe ; contribuer à la sauvegarde de la paix dans le monde ; donc remodeler notre dispositif de défense et perfectionner l'outil de défense.

Il convient d'abord de préserver l'efficacité de la dissuasion nucléaire, car elle demeure le fondement de notre politique, seule stratégie qui permette à la France de protéger ses intérêts vitaux avec ses seules forces contre les menaces de pays plus puissants, surtout lorsque ceux-ci détiennent un arsenal hors de proportion avec leur strict besoin de sécurité. La force de dissuasion nucléaire confère à la France une marge de manœuvre dans la gestion des crises, sans équivalent chez les puissances dépourvues de la même capacité. Pour maintenir cette capacité, il faut satisfaire à trois exigences fondamentales.

Nos forces nucléaires doivent d'abord être capables de frapper en second, donc comporter des éléments pouvant survivre en cas de première frappe de l'adversaire. A cet égard, plusieurs d'entre vous ont souligné l'importance de nos sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

Pour le cas où notre force océanique stratégique se trouverait un jour, à terme, fragilisée, notre dissuasion doit être complétée par une seconde composante également capable

d'infliger à l'adversaire un dommage inacceptable. C'est l'un des sujets dont nous aurons à débattre dans les mois et dans les années à venir.

Ensuite, il est indispensable que notre dissuasion dispose d'une capacité de frappe précise et limitée, permettant d'adresser un ultime avertissement ou d'afficher sans ambiguïté notre détermination à résister à tout chantage nucléaire.

Enfin, ces forces doivent sanctuariser notre territoire.

Il est clair, en outre, que la crédibilité de la force de dissuasion nucléaire dépend et dépendra de plus en plus - comme l'a souligné M. Deschaux-Beaume dans son rapport - d'une part, de moyens autonomes de connaissance et d'appréciation des situations, ce qui implique une organisation du renseignement développée, ayant recours à des moyens techniques adaptés, en particulier spatiaux, pour l'observation et le renseignement ; d'autre part, de forces conventionnelles modernes, empêchant le contournement de notre dissuasion et permettant de marquer, dès le début d'une crise, notre solidarité avec nos alliés. A cet égard - j'y reviendrai - la présence d'appelés dans nos forces armées confirme politiquement l'engagement de la nation et renforce la crédibilité de toute forme de défense, y compris celle de notre dissuasion.

Dissuasion de la guerre, prévision des crises, maîtrise des conflits obligent à une parfaite articulation des concepts d'emploi et à une grande cohésion des moyens nucléaires, des moyens de renseignements et des moyens d'intervention conventionnels. C'est dans cette voie que nous nous engageons, mais nous aurons, je tiens à le souligner, des retards à combler qui, dans certains cas, sont assez surprenants.

La force océanique stratégique, pivot de notre dissuasion nucléaire, continuera de bénéficier en 1992 d'un effort soutenu : le programme de réalisation des S.N.L.E. de nouvelle génération sera poursuivi ainsi que la fabrication des lots nécessaires à leur armement. M. Deschaux-Beaume a déjà rappelé les modernisations apportées à nos systèmes de transmission qui leur sont indispensables.

Pour l'avenir est, à ce jour, programmée la réalisation du missile M 5 qui doit intervenir dans le courant de la prochaine décennie. Les études préparatoires pour ce missile prévoient d'emblée, à toutes fins utiles, pour n'éliminer aucune hypothèse, les spécifications d'une version sol-sol qui pourrait éventuellement, le moment venu, succéder aux missiles actuellement en place au plateau d'Albion.

Par ailleurs, seront poursuivies les études relatives au missile air-sol longue portée - A.S.L.P. - au sujet duquel une coopération franco-britannique me paraît envisageable. Nous nous préparons ainsi au choix de la deuxième composante nucléaire qui, vers 2005, doit venir conforter notre force océanique.

La planification ainsi décrite et les progrès du désarmement nous autorisent aujourd'hui à amorcer une décelération de l'effort consenti en matière de dissuasion, décelération qui reste conforme au principe de suffisance.

Ainsi, en 1992, la part des crédits d'équipement consacrée aux forces nucléaires sera en diminution de 3 p. 100 par rapport à 1991, ce qui marque une rupture avec les années antérieures. Cette réduction résulte principalement de décisions qu'ont évoquées plusieurs de vos rapporteurs. Elles avaient été annoncées par le Président de la République et, d'une certaine façon, elles ont anticipé certains aspects des propositions du plan Bush.

En second lieu, la France doit participer à la sécurité de l'Europe, car la sienne dépend de l'équilibre des forces sur le vieux continent. Elle s'appuiera aussi, de plus en plus, sur la volonté affichée par les Européens de renforcer leur coopération.

Dans l'ensemble européen, nos propres forces ont vocation à manifester notre solidarité et à prendre part à la défense de l'Europe dans le respect des engagements vis-à-vis de nos alliés. Notre contribution reflète notre spécificité stratégique en tant que puissance nucléaire, mais aussi en tant que puissance à la fois continentale et ouverte sur la mer ayant de nombreux intérêts à travers le monde.

Dans cet esprit, nos forces conventionnelles doivent être maintenues à un niveau suffisant pour participer à l'équilibre des forces en Europe et aider au maintien de sa stabilité et de sa sécurité. Il convient que nos armées restent, à cet effet, comparables, y compris en volume et en capacités, à celles des autres puissances majeures présentes en Europe.

M. Richard Cazenave. Il ne faut donc pas réduire la durée du service militaire !

M. le ministre de la défense. Quand vous dites qu'il ne faut pas réduire la durée du service, je pense que vous vous adressez à M. Fillon, qui veut le supprimer. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Enfin, bien qu'une confrontation avec les forces soviétiques paraisse aujourd'hui de plus en plus improbable, elle ne peut pas être totalement exclue tant que des forces aussi considérables continueront d'exister à l'Est et, j'ajoute, continueront d'être modernisées.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'un système de sécurité collective en Europe nous impose de promouvoir la coopération entre les Européens.

L'Alliance atlantique est le système de défense sur lequel repose la sécurité du continent. Nous tenons à ce système et nous n'avons nullement l'intention de le remettre en cause. Bien au contraire, le développement d'un pilier européen de défense dans le cadre de l'U.E.O. confortera l'Alliance atlantique dans son ensemble, par le renforcement du rôle et de la responsabilité des Européens dans la garantie de leur sécurité commune. Certains d'entre vous en doutaient, mais les textes adoptés le 8 novembre à Rome viennent d'en prendre acte de façon spectaculaire.

C'est dans ce sens que va l'initiative franco-allemande du 14 octobre 1991. Si M. Marcus a pu dire qu'il n'en saisissait pas très bien la signification, c'est sans doute parce que les textes ont été insuffisamment diffusés ou mal commentés. La coopération militaire renforcée, proposée à l'ensemble des pays de la Communauté par le chancelier Kohl et le Président Mitterrand, au-delà de l'expérience de la brigade existante franco-allemande, peut servir de base à la constitution d'un corps européen ouvert aux forces d'autres Etats membres de l'U.E.O. Cette nouvelle structure pourrait devenir le modèle d'une coopération militaire plus étroite entre ces Etats, notamment pour prévenir et gérer les crises en Europe ou sur ses marges, ou encore pour assurer des missions humanitaires.

Cette proposition a été formulée dans un post-scriptum placé à la fin d'un long document consacré à la préparation de Maastricht. Ce corps serait un instrument garantissant également le développement de l'inter-opérabilité entre les armées européennes, laquelle sera d'ailleurs l'objet du sommet franco-allemand, qui, commençant demain, durera deux jours. Nous comptons en effet progresser dans l'élaboration de ce que nous proposons aux autres pays, car, je le précise puisque cela a parfois été mal interprété, cette proposition franco-allemande est ouverte à l'Europe.

La brigade franco-allemande qui a découlé d'une initiative franco-allemande lancée il y a quelques années a été mise en place lentement et je puis vous dire, pour l'avoir visitée récemment, qu'elle n'en est qu'à ses balbutiements. Elle avait un sens franco-allemand. En revanche, l'offre franco-allemande dont je viens de parler s'adresse à l'ensemble des pays d'Europe.

La coopération européenne qui est l'un de nos buts doit permettre à nos forces de s'insérer plus facilement dans un ensemble multinational. Elle doit être recherchée dans tous les domaines. Je cite volontiers le programme de satellite d'observation Helios, dans lequel a été organisé, grâce à la France, un embryon de coopération européenne puisque l'Espagne et l'Italie y participent, ce qui ouvre la voie d'une politique commune de défense pour de nombreux programmes d'armement. En effet, ces programmes d'armement représentent un élément constitutif essentiel de notre politique de défense, car les implications sont à la fois économiques, techniques, scientifiques, militaires et politiques.

Il est utile de le rappeler, alors que certains voudraient réduire l'élaboration d'une politique européenne d'armement à un problème d'organisation du marché ou de mise en concurrence des industries, comme s'il s'agissait de biens ordinaires. Au contraire, nous allons chercher dans le cadre des travaux du sommet franco-allemand de demain et après-demain à avancer dans le domaine de la coopération de l'armement.

J'ai cité les initiatives franco-allemandes parce que l'actualité de deux prochains jours s'y prêtait. Mais savez-vous que nous sommes sur le point de passer un accord définitif avec la Grande-Bretagne pour construire en commun des frégates,

l'accord de base ayant été signé au début de cette année ? Un hélicoptère européen va devenir un élément de coopération d'autant plus important qu'il y aura en France une école franco-allemande de pilotes d'hélicoptère.

Certes, la voie est empruntée lentement et chacun peut s'en plaindre, mais on ne peut s'y engager trop rapidement tant cela met en jeu des considérations non seulement politiques et militaires, mais aussi techniques et industrielles. C'est pourtant la voie que nous suivons.

Mais le rôle de la France ne se limite pas à l'Europe.

D'abord, nos départements et territoires d'outre-mer, parties intégrantes de la nation, doivent être protégés au même titre que la métropole.

Ensuite, la sauvegarde de nos intérêts économiques passe par la sécurité de nos voies d'approvisionnement.

Enfin, un certain nombre de pays, avec lesquels nous avons su préserver des relations privilégiées, se tournent tout naturellement vers la France en cas de difficulté. Nous nous devons de répondre, dans la mesure de nos moyens, à leur attente.

Des accords de défense nous lient à de nombreux pays africains. C'est pour cette raison que des troupes françaises sont stationnées à Djibouti, en Côte-d'Ivoire, au Gabon, au Sénégal et en République centrafricaine. Elles représentent en permanence environ 7 000 hommes.

Notre position de membre permanent du conseil de sécurité des Nations unies nous crée des devoirs vis-à-vis de la communauté internationale, que nous assumons entièrement comme l'atteste la présence des militaires français actuellement au Sud-Liban, dans le Sahara et, depuis quelques jours, au Cambodge. Plus récemment, vous connaissez le rôle qu'a joué la France dans l'intervention décidée par l'O.N.U. dans la guerre du Golfe.

Le coût de toutes ces opérations extérieures, notamment de l'opération Daguet, est très lourd et pèse sur la gestion des crédits du ministère de la défense.

L'exercice 1991 devrait cependant se clore dans des conditions relativement satisfaisantes puisque, au décret d'avance ouvrant 1,5 milliard de francs supplémentaires, devrait s'ajouter le déblocage de 1,3 milliard de francs et un collectif budgétaire d'un peu plus de 2 milliards de francs.

Les disponibilités du titre III du budget de la défense seront ainsi accrues de près de 5 milliards de francs. Nous sommes en permanence confrontés au risque de devoir agir, et agir vite, en réponse à des demandes ou à des nécessités d'intervention, comme l'un d'entre vous l'a souligné. C'est ainsi que nous sommes intervenus à Kinshasa, en quelques heures, dans des conditions difficiles qui ont permis cependant de sauver beaucoup de vies. Les actions humanitaires de la France, qui reposent essentiellement, vous le savez, sur les capacités de projection, d'intervention, de transport, de communication, d'organisation des forces militaires, constituent un domaine dans lequel les forces armées françaises jouent un rôle essentiel. Nul n'ignore l'action de nos aviateurs, de nos marins, de nos soldats et de notre service de santé des armées, aussi bien au Pérou contre le choléra qu'en Ethiopie, au Kurdistan ou au Soudan, pour ne parler que des actions les plus récentes.

L'armée intervient bien sûr au premier titre pour assurer la sécurité et, le cas échéant, l'évacuation de nos ressortissants dans les pays secoués par des troubles graves. Elle intervient sans se préoccuper de la couleur de la peau ou de la nationalité. Récemment, au Zaïre, plus de 10 000 personnes, dont moins de la moitié étaient des Français, ont bénéficié de nos interventions.

Pour satisfaire l'ensemble de nos missions extérieures, nous devons disposer de personnels très diversifiés, qualifiés et disponibles en nombre suffisant, dont une partie significative est composée - et le sera davantage encore - d'engagés et d'appelés volontaires. Pour rejoindre rapidement leur théâtre d'opérations, nos forces doivent, en outre, disposer d'une capacité de projection et de transport opérationnel. L'adaptation de la réglementation et la mise au point d'accords avec les compagnies aériennes civiles, comme l'indique M. Briane dans son rapport écrit, sont nécessaires pour renforcer nos moyens propres qui seront eux-mêmes modernisés. C'est une constante dans tous les pays qui, comme la France, ont des capacités de projection : aucun ne se dispense de faire appel à des moyens civils. Dans certains pays, les Etats-Unis, par

exemple, les appareils civils eux-mêmes sont conçus et en partie subventionnés pour recevoir des adaptations facilitant leur mise à disposition des forces armées en cas de besoin.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons deux orientations à suivre.

Le remodelage de notre dispositif de défense passera par le resserrement de nos effectifs qui se traduira par une déflation des effectifs, en particulier, de l'armée de terre, représentant une réduction de 20 p. 100, à l'horizon 1997. Cette orientation est actuellement suivie par toutes les grandes puissances : Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, par exemple.

Cet effectif stabilisé autour de 225 000 hommes à l'horizon 1997 correspond au modèle et aux missions de l'armée de terre à laquelle nous pensons. J'ajoute, revenant sur un débat qui nous a occupés il y a quelques semaines, que cette réduction d'effectifs n'altère pas l'universalité de la conscription. Au contraire, compte tenu, d'une part, de la réduction de la durée du service national, d'autre part, de la baisse, dès à présent sensible, de la ressource démographique à incorporer, et, enfin, d'un accroissement relatif des formes civiles du service national, la conscription demeurera un élément important de notre défense.

A l'heure où certains prônent le choix inverse, je tiens à redire, une fois de plus, notre attachement à la conscription, pas seulement pour des raisons de principe, mais aussi pour des raisons opérationnelles, d'organisation et de recrutement.

M. Jean-Claude Lefort. Des raisons de principe !

M. le ministre de la défense. J'ai dit : pour des raisons de principe mais pas seulement pour des raisons de principe.

Diverses mesures sont à cette fin inscrites dans ce projet de budget pour revaloriser le service militaire parmi les différentes formes du service national. Par exemple, j'ai décidé de faire bénéficier dès la fin de cette année les appelés du contingent de voyages gratuits sur l'ensemble du réseau T.G.V. De même, un effort particulier va être consenti pour l'infrastructure d'hébergement de jeunes effectuant leur service militaire. J'ai vu quelques exemples d'hébergement que j'avais connus il y a trente-trois ans. Il est un peu surprenant de constater que ce qui paraissait fort inconfortable à ma génération demeure parfois le lot de garçons qui n'en croient par leurs yeux.

La réduction à dix mois de la durée du service militaire est donc cohérente avec la réduction du format des armées, particulièrement de l'armée de terre, en tenant compte du concept de disponibilité opérationnelle différée que j'ai longuement explicité devant vous à l'occasion du débat sur le service national, il y a quelques semaines, et sur lequel je ne reviens pas.

La modification du format des armées, et particulièrement de l'armée de terre ne peut pas être envisagée sans prendre en considération le problème des réserves. C'est pourquoi M. Mellick, secrétaire d'Etat à la défense, prépare un plan de modernisation et de revalorisation des réserves dont les grandes lignes seront arrêtées au printemps prochain.

Mais la contraction du format de nos armées ne doit pas remettre en cause l'important effort de revalorisation de la condition militaire entrepris depuis deux ans.

Pour répondre à M. Gatel, député d'Orange, qui mériterait plutôt le « prix citron »,...

M. François Fillon, rapporteur pour avis. C'est scandaleux !

M. le ministre de la défense. ... je souligne que c'est un effort considérable qui est fait en faveur des militaires et qui sera poursuivi en 1992 : plus de 600 millions de francs seront consacrés aux personnels militaires l'année prochaine.

La première mesure concerne tous les personnels militaires, avec la revalorisation de 10 p. 100 de l'indemnité pour charges militaires,...

M. Jean Gatel, rapporteur pour avis. Je l'ai dit !

M. le ministre de la défense. ... et 375 millions de francs y seront consacrés...

M. Jean Gatel, rapporteur pour avis. Je l'ai dit !

M. le ministre de la défense. ... auxquels s'ajoutera la revalorisation périodique réglementaire.

J'ai géré un autre ministère, il y a quelques années. J'observe que la transposition aux militaires de l'accord signé en 1990 pour le personnel de la fonction publique se poursuivra en 1992 pour un montant de 140 millions de francs supplémentaires, comportant notamment des mesures indiciaires, une amélioration de l'avancement pour les sous-officiers et l'application de la nouvelle bonification indiciaire destinée, comme c'est normal, à mieux rémunérer les responsabilités et les techniciens.

Je mentionnerai aussi la revalorisation de l'indemnité de sécurité aérienne qui sera portée à 10 p. 100 de la solde de base, et confortera le travail et les responsabilités particulières de cette catégorie de personnels.

Je citerai également l'augmentation des crédits consacrés au développement des prêts à l'accession à la propriété, car les militaires, compte tenu de leurs fréquentes mutations, éprouvent souvent des difficultés, que ne connaissent pas les autres fonctionnaires, à devenir propriétaires d'un logement.

En ce qui concerne le personnel civil, outre les augmentations générales concernant les personnels de la fonction publique, l'année 1992 verra la poursuite de l'application du plan d'amélioration de la condition ouvrière.

Dans l'ensemble, ces mesures vont dans le sens d'engagements qui ont été pris et qui se manifestent par une amélioration constante poursuivie sur plusieurs années de la condition militaire.

Le resserrement du format des armées n'empêchera pas le respect des engagements gouvernementaux en ce qui concerne en particulier les effectifs de la gendarmerie auxquels M. Lemoine a fait allusion. Je signale que 750 emplois de gendarme de carrière auxquels s'ajoutent 250 emplois de gendarme auxiliaire, c'est-à-dire des appelés du contingent, sont prévus par ce projet de budget.

Au-delà des effectifs, l'organisation de nos forces, la polyvalence des moyens, la nécessité de développer de plus en plus le concept d'action interarmées doivent conduire à organiser nos forces sur d'autres bases. C'est pourquoi nous avons prévu d'agencer à l'avenir nos moyens autour de groupements organiques constituant en quelque sorte des « réservoirs de forces » dans lesquels des états-majors interarmées viendront puiser en fonction du type, de l'ampleur et de la durée prévisible des opérations à conduire. Deux états-majors à vocation opérationnelle spécialisée seront ainsi constitués sur une base permanente, à partir des éléments existants. Le premier sera voué aux opérations sur le théâtre européen ; il privilégiera l'interopérabilité et la planification interalliées. Le second se consacrera aux théâtres extra-européens où nous pourrions être amenés à intervenir avec d'autres, mais aussi seuls, si nécessaire.

Pour l'essentiel, les « réservoirs de forces » seront constitués, pour la marine, de ses bâtiments classiques et de ses aéronaves ; pour l'armée de l'air, de la F.A.T.A.C. et de la flotte de transport aérien ; l'armée de terre sera, quant à elle, organisée autour de deux groupements organiques de forces, le premier, dérivé du corps blindé mécanisé actuel ; le second fondé sur la force d'action rapide actuelle et privilégiant, comme elle, la souplesse d'intervention et la capacité de projection. Il sera composé de personnels engagés, renforcés d'appelés expressément volontaires pour servir, le cas échéant, hors du territoire national.

On pourrait déduire de ce descriptif que le premier ensemble sera dédié à des théâtres proches, le second à des opérations lointaines. Mais de fait - et c'est là l'intérêt de la formule -, à partir de ces deux ensembles, toutes les combinaisons devront être possibles. Des éléments blindés lourds, relevant du premier groupement organique de forces, devront pouvoir, si nécessaire, être engagés sur des théâtres extra-européens jusqu'à hauteur au moins d'une division. Inversement, des éléments légers, appartenant au deuxième ensemble, seront naturellement appelés à intervenir en Europe si le besoin s'en fait sentir. Nos moyens de projection devront être dimensionnés en fonction de ces objectifs.

Il va de soi que, pour tirer le meilleur parti de la nouvelle organisation, que je souhaite mettre en place, nous devons aussi procéder à un « réencadrement » de nos armées ; je vous en avais dit un mot au moment de l'examen de la loi sur le service militaire. C'est pourquoi j'ai prévu, malgré le resserrement du format des armées, que le nombre des personnels de carrière et sous contrat sera globalement maintenu. Comme l'a observé M. Gourmelon dans son rapport, il y a poursuite d'augmentation du nombre des officiers de

marine, et comme l'a indiqué M. Filion dans son rapport écrit, le taux d'encadrement de l'armée de terre va s'accroître grâce aux mesures prévues par ce budget.

M. Eric Doligé. Evidemment, si l'on supprime des soldats, le taux d'encadrement s'accroît !

M. le ministre de la défense. Regardez ce qui se passe aux Etats-Unis et quels sont les postes supprimés. Je vous laisse le soin de vous livrer à cette exploration !

La nouvelle articulation inspire évidemment les travaux de programmation en cours qui reposeront sur un certain nombre d'orientations sur lesquelles je vous ai déjà donné quelques indications.

Des réformes qui sont actuellement conduites, je dirai simplement quelques mots, car elles nous concernent tous et ont parfois des conséquences dont, en tant que parlementaires et parfois plus encore en tant qu'élus locaux, vous avez des échos.

Le plan Armées 2000 - il est inutile que je le développe ce soir - se poursuit.

Le rapatriement d'une partie de nos forces stationnées en Allemagne est en cours. Comme vous le savez, ce qui a été annoncé pour 1991 et pour 1992 correspond au rapatriement d'environ 20 000 hommes. Mais, comme l'avait annoncé le Président de la République lors du sommet franco-allemand de Lille au printemps dernier, nous discutons actuellement avec les Allemands pour définir le volume et l'organisation des forces françaises qui, dans un cadre différent de celui sur la base duquel elles y stationnent aujourd'hui, pourraient demeurer en Allemagne, au-delà de ce que représentent les seuls effectifs français de la brigade franco-allemande.

Enfin, la réduction du nombre d'implantations militaires sur le territoire national, évidemment inévitable, qui m'a conduit à prendre plusieurs décisions dès cet été, devra se poursuivre. D'autres dissolutions devront nécessairement intervenir en 1993 et au-delà. Comme j'en mesure pleinement les effets sur les économies locales et en termes d'aménagement du territoire - je l'ai déjà dit et le répète -, elles seront toujours annoncées suffisamment à l'avance et préparées. C'est d'ailleurs une mesure que je vous proposerai dans ce budget pour contribuer à faciliter ces évolutions.

Mieux organisées, plus ramassées, nos forces seront mieux équipées : le maintien de la part des crédits consacrés aux forces conventionnelles permet la poursuite dans de bonnes conditions des principaux programmes d'équipements classiques déjà lancés.

Le projet de budget pour 1992 confirme la priorité accordée aux grands programmes que vous connaissez.

En 1992, les premiers Leclerc de série seront livrés, le premier Rafale marine sera commandé et la réalisation du *Charles-de-Gaulle* sera poursuivie.

Comme les rapporteurs l'ont souligné, aucune des orientations qui avaient été envisagées dans différents domaines, et qui font parfois l'objet de ralentissement, ne sera abandonnée.

Mais il est une dimension nouvelle que nous devons ouvrir et développer : c'est la dimension scientifique et technologique de la défense.

Dans un contexte de stabilisation de notre effort de défense, c'est l'amélioration des qualités, des performances, des capacités de nos matériels qui sera dans l'avenir le facteur déterminant de notre sécurité. Cette amélioration repose avant tout sur les études que mènent chercheurs et ingénieurs en amont des programmes.

L'effort de recherche scientifique et technologique est aujourd'hui un facteur décisif de compétitivité. Le ministère de la défense assume et assumera, pour sa part, une responsabilité dans ce domaine. Je vous en donnerai quelques exemples.

Premièrement, vous savez que, si les crédits inscrits pour l'espace dans le projet de budget qui vous est proposé s'accroissent de 17 p. 100, ceux de la recherche spatiale feront plus que doubler, passant de 200 millions de francs, chiffre que j'ai trouvé en 1991, à 450 millions de francs, chiffre que je vous propose pour 1992.

Deuxièmement, je me suis beaucoup intéressé à la recherche de défense. Elle pourrait être mieux organisée. J'ai donc confié à des experts internationalement reconnus une mission d'audit sur ce thème.

Troisièmement, j'ai engagé la constitution d'un pôle scientifique et technologique à Palaiseau autour de l'École polytechnique et de tout ce qui se trouve déjà aujourd'hui rassemblé sur ce site.

M. Richard Cazenave. Elle va être décentralisée ?

M. le ministre de la défense. Autre exemple : le nombre des élèves-ingénieurs - l'un des rapporteurs l'a déjà souligné - continuera d'augmenter, y compris dans les écoles qui dépendent de l'armée.

Enfin, dernier exemple pour illustrer cet effort en faveur de la recherche, j'ai prescrit que l'on double l'année prochaine le quota des scientifiques du contingent affectés dans les laboratoires de recherche d'universités, d'organismes publics ou d'écoles travaillant sous contrat avec le ministère de la défense. Je pense que cela va dans le sens des préoccupations de M. Branger.

Cela dit, bien que j'aie la conviction que, dans ce domaine, la France dispose de capacités, d'aptitudes et de chances considérables, quelle que soit l'ampleur des efforts que nous déploierons en matière de recherche, ceux-ci resteront vains si nous ne progressons pas dans la voie d'une plus grande réalisation en commun des matériels avec nos partenaires européens.

J'ajoute que les efforts que nous faisons en matière de recherche scientifique et technologique nous ouvrent la voie à la coopération et nous y donnent le beau rôle. Depuis quelques mois, je constate que la France sait se faire écouter, et que, lorsqu'elle peut faire la preuve de son excellence et de ses capacités, elle entraîne les autres dans la coopération. Aujourd'hui, cette tendance à la coopération s'accroît dans nos programmes de recherche et de développement. Et ce sont environ 30 p. 100 de nos programmes de recherche et de développement, hors nucléaire, qui se font en coopération.

Avec la sophistication croissante des équipements et l'accélération des évolutions technologiques, la coopération confirme évidemment son intérêt pas seulement parce qu'elle permet de partager les coûts de développement et d'allonger les séries de production mais aussi parce qu'elle favorise l'interopérabilité des matériels et parce qu'elle contribue à une certaine convergence des politiques de défense. J'en ai fait l'expérience dans la discussion avec les Britanniques sur le projet de frégate anti-aérienne. Au départ, les projets n'étaient pas les mêmes, ni les calendriers. C'est l'intérêt politique et stratégique qui a conduit la France et la Grande-Bretagne à se rapprocher.

Mais l'intérêt de la coopération tient aussi au fait qu'elle consolide les industries européennes face à la concurrence de ceux qui sont plus grands et plus puissants que nous.

Cette consolidation repose parfois sur des alliances de plus en plus étroites entre entreprises, jusqu'à la mise en place de structures communes, comme Eurocopter qui fédère les compétences de l'Aérospatiale et de M.B.B. dans le domaine des hélicoptères. A un moment où la baisse des budgets va exacerber la concurrence internationale sur les marchés solvables, il faut garantir et développer une solidarité et une présence européennes dans les secteurs stratégiques, conforter la compétitivité technologique et économique de nos entreprises et - c'est un aspect que je ne néglige jamais, croyez-le bien - préserver des emplois. Car, il ne faut pas se le cacher, même s'il est encore trop tôt pour en déterminer l'ampleur, la stabilisation de notre effort de défense conduira inévitablement à un redimensionnement de notre industrie d'armement, mais autour de pôles de compétences, dont le maintien doit être considéré comme stratégique. C'est à cela que je m'emploie et je rencontre dans plusieurs pays européens des possibilités très prometteuses pour l'avenir.

Mesdames, messieurs les députés, notre dispositif de défense entre dans un processus de réforme dont la réussite suppose que l'on suive les orientations que je viens d'indiquer. Cette adaptation entraînera des restructurations qui toucheront inéluctablement nos forces armées et nos industries d'armement. Il est essentiel que soient préservée la cohérence de nos forces, la motivation des hommes qui les composent, la compétence des équipes industrielles et scientifiques qui conçoivent leurs armements. Les conséquences de ces restructurations seront parfois sérieuses : la fermeture de sites militaires, la réduction d'activités d'entreprises industrielles peuvent affecter gravement la vie d'une ville ou d'une petite région. Il faut donc s'y préparer pour ménager les conversions nécessaires.

C'est pourquoi j'ai créé au ministère de la défense une délégation aux restructurations qui est chargée de conduire, en liaison bien sûr avec les autres ministères compétents, une réflexion d'ensemble sur les politiques d'accompagnement qu'il convient de mettre en œuvre pour permettre d'adapter, dans les meilleures conditions possibles, notre outil de défense.

Le projet de budget pour 1992 qui vous est proposé, comporte à cet effet, une dotation de 100 millions de francs sur lesquels j'ai prévu d'affecter 80 millions de francs pour les interventions directes d'un fonds de restructuration de la défense, destiné à faciliter la mise en œuvre de mesures sociales et d'aménagement du territoire. La création de ce fonds sera proposée par un amendement gouvernemental en seconde lecture. Je précise que, dans son fonctionnement, il respectera l'ensemble des règles édictées par la commission européenne.

M. Jean-Claude Lefort. Cela va sans dire !

M. le ministre de la défense. Je suis sûr que, à l'instar de nos autres alliés, qui sont tous confrontés à des réorganisations profondes de leur appareil militaire - l'Allemagne se prépare à fermer 116 garnisons - nous mènerons à bien ces réformes, car elles répondent à des ambitions majeures ; assurer la place de la France parmi les grandes nations, garantir son indépendance et sa sécurité et développer une solidarité européenne de défense.

Pour soutenir ce dessein, il faut, permettez-moi d'y revenir, développer les moyens du renseignement, tout particulièrement les moyens spatiaux. Pour cela, il faut une volonté politique. Elle existe, le Président de la République l'a confirmé. Il faut des compétences, elles existent, le C.N.E.S., les industriels, la délégation générale à l'armement les ont acquises au gré des programmes spatiaux français ou européens. Il faut des hommes et des femmes mobilisés au sein des armées, ils existent. La bonne utilisation de nos moyens spatiaux d'observation et de renseignement supposera que des centaines de cadres travaillent dans ce domaine. Cela ouvrira de nouvelles carrières passionnantes aux officiers et aux sous-officiers.

Il faut aussi des structures, dont la création est l'expression d'une volonté politique et la garantie d'une valorisation efficace et durable des compétences des hommes au service des programmes.

Cela m'oblige à réfléchir sur la façon de mieux organiser, d'une part la gestion de la fonction « espace » au sein du ministère de la défense, d'autre part, les synergies entre espace civil et militaire. Je mène activement des consultations à ce sujet et j'aurai l'occasion de vous en reparler.

Il faut évidemment insister sur le fait que ce choix prend aujourd'hui une autre dimension, celle de l'Europe. Car voir ensemble permettra de comprendre ensemble et, à terme, d'agir ensemble. L'Europe a déjà l'expérience d'une coopération réussie dans les programmes spatiaux civils, qui l'a portée à la hauteur des plus avancés. Ce succès peut être prolongé dans le domaine de la défense.

Alors, nous nous engageons dans une époque nouvelle pour notre défense, dans un cycle dont la durée sera probablement de l'ordre d'une génération, comme celui qui s'est ouvert au début des années 60 pour s'achever aujourd'hui.

En ce moment important, je voudrais dire ma conviction profonde que rien ne se fera sans l'adhésion, la confiance et la sérénité des hommes et des femmes qui sont au service de notre défense. Je sais que nous allons leur demander souvent des efforts d'adaptation importants. Je veillerai personnellement à ce qu'ils soient mis à même de réussir ces adaptations. Je suis confiant parce que j'ai pu mesurer à quel point l'appareil de formation dont la défense dispose est capable de succès spectaculaires. Mais je veillerai aussi à ce que leur vie personnelle et familiale soit aussi peu perturbée que possible par les mutations en cours, car ces mutations auront lieu. Pour cela, je ferai tout pour qu'elles soient annoncées très à l'avance afin de permettre à chacun de s'organiser. Je veillerai enfin à ce que, chaque fois que c'est possible, ces évolutions soient placées sous le signe du volontariat.

Mais, en même temps, je leur dis qu'ils sont appelés à participer à une entreprise exaltante de création d'un nouvel outil de défense dans une Europe qui a changé, et où, heureusement ! les bouleversements politiques entraînent des bouleversements d'espérance, en contrepartie des efforts d'adaptation requis. Ils sont appelés à une mission destinée non seulement à nous protéger nous, mais aussi nos enfants

et même, compte tenu de la longueur de ces périodes, nos petits-enfants. En contribuant à ces évolutions qui, en France comme dans les autres pays, sont indispensables à la sécurité et donc à la survie de notre pays, je sais qu'ils resteront fidèles aux traditions de discipline, de courage, de compétence, de disponibilité, qui ont fait, jusqu'à présent, dans des circonstances fort diverses, la force de notre défense et qui la feront encore dans les circonstances de demain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Gatel, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. Si c'est pour un fait personnel, je vous donnerai la parole à la fin de la séance, mon cher collègue.

Rappel au règlement

M. Philippe Mestre. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Philippe Mestre, pour un rappel au règlement.

M. Philippe Mestre. Mon rappel au règlement est fondé sur les articles 117, 118, 119, 120 et 121 de notre règlement.

Monsieur le président, notre collègue Arthur Paecht a fait cet après-midi un rappel au règlement que M. le ministre n'a probablement pas entendu puisqu'il n'y a fait aucune allusion dans son intervention.

Je voudrais le réitérer brièvement.

Nous allons aborder, dans le cadre de l'examen de la loi de finances pour 1992, la discussion du budget de la défense. Or un arrêté du 28 octobre 1991 du ministre du budget engage par avance ce budget pour une part importante puisqu'il s'agit d'une anticipation d'un montant assez considérable : 8 596 548 000 francs. Cette somme est répartie entre la section commune, les trois armées et la gendarmerie, pour assurer la rémunération des personnels civils et militaires et les prestations sociales.

Le ministre n'ayant donné ni justification ni explication à cette décision, pouvez-vous lui demander, monsieur le président, s'il veut bien éclairer l'Assemblée sur trois points.

Premièrement, la situation des crédits disponibles au titre du budget 1991 de la défense est-elle vraiment si catastrophique qu'il s'avère indispensable d'engager par anticipation des crédits qui ne sont pas encore votés, pas même discutés ?

Deuxièmement, la procédure utilisée se fonde sur l'article 34 d'une loi de 1948 dont la constitutionnalité au demeurant est assez discutable au regard de l'ordonnance du 2 janvier 1959. L'article en question dispose qu'une telle opération doit être effectuée dès le 16 novembre. L'arrêté est daté du 28 octobre. Le ministre du budget est-il si pressé qu'il ne puisse attendre quinze jours et se conformer strictement à la lettre de la loi ?

Enfin et surtout, cette procédure qui consiste à engager par avance des crédits pas encore votés vous apparaît-elle, monsieur le président, convenable à l'égard du Parlement dont le Président de la République et le Gouvernement ne cessent d'affirmer, depuis quelques jours tout au moins, qu'ils entendent à la fois conforter les pouvoirs et respecter les attributions ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. Cher collègue, votre intervention ne constitue pas vraiment un rappel au règlement puisque son article 58 précise que les rappels doivent se rapporter au règlement ou au déroulement de la séance.

M. Richard Cazenave. Il s'agit du déroulement de la séance !

M. le président. En tout cas, le ministre vous a entendu, mon cher collègue.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Je tiens d'abord à présenter mes excuses à M. Paecht. Je n'étais pas encore entré en séance lorsqu'il a soulevé cette question dans un rappel au règlement.

M. Arthur Paecht. Je vous pardonne ! Mais ça, seulement ! (*Sourires.*)

M. le ministre de la défense. Mais si je n'ai pas répondu, c'est surtout parce que la réponse me paraissait évidente et que j'étais persuadé que les informations, que je vais rappeler, lui étaient parvenues.

En revanche, je suis plus surpris d'entendre M. Mestre la poser de nouveau.

M. Philippe Mestre. Soyez surpris mais répondez !

M. le ministre de la défense. M. Mestre était directeur du cabinet du Premier ministre alors que je siégeais, jeune député, à la commission des finances. Tous les ans, à la même époque, M. Mestre faisait publier...

M. Philippe Mestre. Pas de ce montant-là ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Néri. C'est un aveu !

M. le ministre de la défense. En effet, depuis cette époque, le budget de la défense s'est amélioré !

M. Philippe Mestre. C'est l'importance du chiffre qui est en cause !

M. le ministre de la défense. Oui, monsieur Mestre, tout peut progresser !

Monsieur le président, si M. Mestre veut m'interrompre, je me délecte à l'avance de son interruption. Mais il n'y tient apparemment pas.

M. Richard Cazenave. Il sait d'avance ce que vous allez dire !

M. le ministre de la défense. Donc, tous les ans à la même époque, mesdames et messieurs les députés, est prise une telle décision, non pas par anticipation mais pour prendre en considération le fait que, en général, les unités n'interrompent pas brutalement leurs activités le 31 décembre...

M. Philippe Mestre. C'est inscrit dans le texte : « par anticipation » !

M. le ministre de la défense. Monsieur Mestre, lorsque vous étiez directeur de cabinet du Premier ministre, vous aviez sous votre autorité les journaux officiels. Reportez-vous à ceux dont vous avez signé les bons à tirer. Tous les ans, à la même époque, vous vous êtes livré à de telles mises en place de crédits, indispensables au fonctionnement des armées.

M. Philippe Mestre. Je vous prends en flagrant délit d'erreur !

M. le ministre de la défense. Monsieur le président, grâce à votre indulgence, je pourrais poursuivre mon cours de finances publiques (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*) mais je préfère proposer à chacun de se reporter au *Journal officiel* qui, chaque année, à la même époque, y compris du temps de M. Mestre, annonce de telles mesures qui sont de bonne administration. Qu'on ne nous cherche donc pas de mauvaises querelles qui tourneraient au ridicule !

Naturellement, je vais prendre soin d'adresser à tous un exposé complet sur cette question rébarbative. Ce n'est pas ici le conseiller à la Cour des comptes qui vous parle, mais simplement le praticien des finances publiques que j'ai été amené à devenir et que vous êtes tous, plus ou moins, vous aussi les uns plus, les autres moins. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Voilà un rappel au règlement qui aura tout de même donné lieu à un échange ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Michel Bouchoron, président de la commission de la défense. Façon de parler !

M. François Grussonmeyer. C'est le moins que l'on puisse dire !

Reprise de la discussion

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Guy-Michel Chauveau, par le groupe socialiste.

M. Guy-Michel Chauveau. On n'arrête pas en quelques mètres, monsieur le ministre, un T.G.V. lancé à toute allure,

on ne l'aiguille pas non plus sur une autre voie lorsqu'il est en pleine vitesse. Telle pourrait être la maxime applicable au budget de la défense pour tenir compte de ce qu'on a dit dans l'opposition, soit à droite, soit à gauche de cet hémicycle.

C'est désormais devenu une habitude, le groupe socialiste s'efforce, chaque année, de démontrer que la voie choisie par le Gouvernement est la seule possible car la plus raisonnable.

Deux autres solutions sont envisagées de part et d'autre de cet hémicycle, qui ne pourraient que nous conduire à une impasse.

La première consiste à tenter de freiner brutalement le budget de la défense en amputant ses crédits de 40 milliards de francs. C'est la méthode préconisée par le parti communiste. Bien entendu cet objectif doit se réaliser en maintenant le plein emploi dans l'industrie française d'armement. Cette somme correspond approximativement aux crédits affectés au nucléaire, ce qui conduit tout naturellement ce parti à demander l'annulation de ces crédits. Je suppose que le parti communiste ne se reconnaît pas dans la doctrine de dissuasion minimale de la France, doctrine à laquelle sont pourtant en train de se ranger les Etats-Unis et l'U.R.S.S.

Dans ces conditions, une question se pose, et je la leur pose : le parti communiste adhère-t-il toujours au rapport Kanapa ? Quant au personnel de l'usine Aérospatiale de Bordeaux qui fabrique des missiles, je suppose que ce même parti ne se sent pas lié à leur sort.

Je pense que, sur ce sujet, il faut garder la tête froide. Certes, l'évolution de la situation internationale est favorable. Certes, les initiatives lancées par Georges Bush et Mikhaïl Gorbatchev vont dans le bon sens. Ce budget tient d'ailleurs compte de cette évolution puisque les crédits affectés au nucléaire, vous l'avez dit, monsieur le ministre, sont en diminution de 3,28 p. 100. Je rappelle également les décisions annoncées le 11 septembre 1991 par le Président de la République François Mitterrand : mise sous cocon du missile Hadès qui ne sera construit qu'à trente exemplaires et retrait d'ici à 1993 ou 1994 des missiles Pluton. Auparavant avait été annoncé l'arrêt du programme de missiles S 45. Dans la situation actuelle, c'est une bonne décision.

Il n'empêche que le temps n'est pas encore venu où la France peut participer à des négociations sur les armements stratégiques et, encore moins, se permettre des mesures de désarmement unilatéral.

Le traité START n'est pas encore ratifié et il laissera entre 8 000 et 10 000 têtes nucléaires aux Américains et aux Soviétiques. En admettant que le principe d'une réduction supplémentaire de 30 p. 100 des arsenaux des deux superpuissances nucléaires soit décidé, le rapport de force entre la France et ces deux pays sera encore de un à dix. Savez-vous que, si l'Ukraine devient indépendante et décide de garder le contrôle sur les armes stratégiques déployées sur son territoire, elle disposera de plus de têtes nucléaires que la France ?

Dans ce défi qui risque de nous être posé, je crois qu'il faudra répondre sur la base des deux priorités qui doivent en tout temps guider notre politique.

En premier lieu, il est nécessaire de garder la crédibilité de notre force de dissuasion nucléaire qui a garanti notre sécurité depuis trente ans.

En second lieu, il est absolument nécessaire désormais d'avoir toute garantie que le processus de prolifération nucléaire sera stoppé. Si tel n'est pas le cas, on peut craindre que nous ne soyons entraînés dans un système de relations stratégiques qui reste extrêmement complexe et instable et qui n'offre donc aucune garantie de sécurité. En tout état de cause, la course aux armements en serait relancée.

Personnellement, je ne pense pas que le déploiement d'un système anti-balistique - et je pense au système anti-missiles G.P.A.L.S. - soit la bonne réponse. Il aurait même tendance à cumuler les inconvénients : il revient bien sûr à nier la validité du concept de dissuasion nucléaire, mais surtout, il ne crée qu'un faux sentiment de sécurité.

On oublie bien souvent les conséquences qu'ont eues les explosions atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki : deux bombes de 15 kilotonnes environ. Certes, la guerre du Golfe reste bien dans les esprits comme la victoire du Patriot sur le Scud mais qu'aurait-on dit si le seul Scud « entier » tombé sur Dahrán avait été équipé d'une tête nucléaire de 150 kilo-

tonnes ? A ce niveau, ce n'est pas une sécurité à 100 p. 100 qui est nécessaire mais à 200, 300, 1000 p. 100 qui est scientifiquement impossible à obtenir.

Face à ces partisans d'une réduction drastique du budget de la défense, on trouve de l'autre côté de l'hémicycle les partisans d'une croissance massive de ce budget. Par crainte de faire dérailler le T.G.V. en le freinant, on l'accélère, comportement pour le moins paradoxal, sans modifier ni l'environnement ni la logistique.

Pour ma part, je considère le comportement de certains au mieux comme démagogique, au pire comme irresponsable. Cette attitude est d'autant plus regrettable que je continue à penser que, pour l'essentiel, subsiste ce que l'on a appelé le consensus sur les problèmes de défense en France.

Aujourd'hui, personne ne remet en cause notre doctrine de dissuasion au seuil de suffisance. Le consensus va même jusqu'à recouvrir une certaine acceptation de la diminution des crédits affectés au nucléaire.

Surtout, je constate qu'il y a identité de vue sur la nécessité de mettre en place une coopération très étroite avec nos voisins européens sur les questions de sécurité. Certes, il existe des divergences entre ceux qui inscrivent ce mouvement dans un processus d'intégration politique au niveau européen et ceux qui souhaitent cette évolution par simple nécessité économique, mais l'essentiel est là : il n'y a pas de divergences graves sur l'objectif poursuivi.

J'avais d'ailleurs été assez frappé par le décalage entre le ton réprobateur adopté par François Fillon lors de son intervention le 6 juin 1991 et les critiques formulées, qui ne portaient finalement que sur la tactique adoptée par la France vis-à-vis de ses voisins européens.

Les résultats des sommets de l'Alliance atlantique de Copenhague puis de Londres et surtout la récente initiative franco-allemande auront, je le pense, donné toute satisfaction au porte-parole du R.P.R.

Mais, à partir de ce constat d'accord sur les points essentiels, je ne peux que m'élever contre l'attitude démagogique adoptée par les dirigeants de l'opposition pour arriver à ces objectifs.

Tout le monde, bien sûr, souhaite une sécurité accrue pour la France et l'Europe. C'est un fait. Sur les moyens militaires nécessaires pour obtenir cette sécurité, dans l'absolu, tout le monde pourrait être d'accord. Mais faire croire aux Français que notre pays peut supporter financièrement le maintien en rythme et en nombre de tous les programmes, développer les moyens de projection et notamment les moyens de transport militaire, faire un effort, au demeurant mis en œuvre, en faveur de l'espace, durcir la force d'action rapide en la dotant d'une division blindée, et professionnaliser notre armée avec un volume de 180 000 hommes n'est pour le moins pas très raisonnable.

M. Jean Briane, rapporteur pour avis. Ne déformez pas nos propos !

M. Guy-Michel Chauveau. Dans ces discours, est systématiquement mis en exergue l'effort de défense en pourcentage du P.I.B. et je suis frappé par ce que j'appellerai la volatilité des discours de l'opposition, notamment du R.P.R. Des chiffres ont été lancés dans le désordre et la cacophonie la plus complète, mais toujours avec un aplomb remarquable.

Il y a six mois, du haut de cette tribune, Jacques Chirac lançait à la stupeur générale le chiffre de 4,5 p. 100 du P.I.B. Six jours plus tard, le 25 mars 1991, sous la plume de notre collègue Jacques Baumel ici présent, dans le *Figaro*, nous étions descendus à 4,2 p. 100 du P.I.B.

M. Jacques Baumel. Vous avez de bonnes lectures !

M. Guy-Michel Chauveau. Deux mois plus tard, mon cher collègue, et toujours dans le *Figaro*...

M. Jacques Baumel. Je fais la couverture, je vous remercie ! (*Sourires.*)

M. Guy-Michel Chauveau. ... vous annonciez un nouveau rabais et vous en étiez à 4 p. 100 du P.I.B.

M. Jacques Baumel. Vous en êtes loin !

M. Guy-Michel Chauveau. Nous étions alors à l'époque du débat sur la politique de défense et François Fillon situait pour sa part, dans une interview au *Quotidien de Paris*, l'effort nécessaire à 3,8 p. 100 du P.I.B.

M. François Fillon, rapporteur pour avis. Il s'est passé des choses depuis !

M. Guy-Michel Chauveau. Le même collègue nous indique aujourd'hui dans son rapport qu'il est raisonnablement possible d'atteindre un effort de défense ne dépassant pas 3,5 p. 100 du P.I.B.M.

Je suis dès lors partagé entre deux sentiments :

Le premier serait plutôt celui de la satisfaction puisque vous avez considéré, monsieur le ministre, que le bon chiffre était 3,2 p. 100 et que le R.P.R. se rapproche globalement de nos objectifs.

Le second s'assimile plus à de l'incrédulité devant la capacité du R.P.R. à jongler avec les milliards de francs : 3,5 p. 100 du P.I.B.M., c'est un budget qui augmente de 15 milliards de francs ; 4,5 p. 100, c'est un budget qui augmenterait de 75 milliards de francs. Abaisser ainsi ses objectifs de 60 milliards de francs en un an, ce n'est pas sérieux !

M. Jacques Baumel. Et le mur de Berlin, ça n'existe pas ? Et les bouleversements à l'Est ? Et les changements en Russie ?

M. Guy-Michel Chauveau. La fin du mur de Berlin, c'était le 9 novembre 1989 et les chiffres que je viens de citer datent d'il y a six mois.

Concernant le coût du passage à l'armée de métier, le problème est identique. Il y a quelques semaines, le rapporteur du R.P.R. parlait de 5 milliards de francs par an. J'apprends aujourd'hui qu'il ne s'agit plus que de 1,4 milliard.

M. François Fillon, rapporteur pour avis. C'est 6 milliards. Il dit n'importe quoi !

M. Guy-Michel Chauveau. Sur la mise en place d'une armée de métier à 180 000 hommes, le R.P.R. part d'un postulat simple, voire simpliste : cette armée serait plus efficace que celle qui est en place actuellement. Sur le papier, je veux bien le croire. Encore faudrait-il, dans un souci de cohérence, répondre à de nombreuses questions qui n'ont pas aujourd'hui de réponses.

Je les cite très rapidement, car ce n'est pas le débat de ce soir : quelles soldes et quel recrutement ?

M. François Fillon, rapporteur pour avis. C'est dans mon rapport !

M. Guy-Michel Chauveau. Quel coût pour la formation, pour la reconversion, notamment s'il y a de nombreux engagés courts ? Quels logements, parce que je suppose que vous ne ferez pas dormir l'ensemble des officiers et sous-officiers dans les infrastructures actuelles ?

Le dossier le plus lourd est celui de la transition et des effectifs. Aujourd'hui, l'effectif de l'armée de terre est de 275 000 hommes. Si nous devons passer à une armée de métier dans les cinq ou six ans, il ne s'agirait pas de 185 000 hommes, chiffre annoncé par certains au début de l'année ou à la fin de l'année dernière, mais de 150 000 hommes. Comment fait-on pour passer de 275 000 hommes à 150 000 hommes et comment fait-on notamment pour fermer 130 à 140 casernes ?

M. François Fillon, rapporteur pour avis. N'importe quoi ! Les chiffres sont faux !

M. Guy-Michel Chauveau. A l'évidence, l'analyse des propositions montre que le projet actuel du R.P.R. ne tient pas la route.

M. Pierre Forgues. Il n'est pas crédible !

M. Guy-Michel Chauveau. Même si je reconnais que le discours fondé sur « la menace de l'Est a disparu » ne suffit pas à résumer la situation internationale, il serait tout de même paradoxal que la France aille à contre-courant du mouvement actuel de diminution des dépenses militaires.

Je ne reprendrai pas les propos de M. le ministre ni ceux de notre collègue François Hollande, qui a rappelé que les crédits diminuaient en Grande-Bretagne de 6 p. 100, aux Etats-Unis, sur la même période de trois ans, de 21,4 p. 100 et en Allemagne de 13 p. 100.

Ce que l'opposition propose, c'est, ni plus ni moins, la loi de programmation de 1987-1991 élaborée en 1986, à une époque bien différente, comme vous venez de le dire, monsieur Baumel ! Elle n'a d'ailleurs été respectée que la première année tant elle était financièrement irréaliste.

Entre parenthèses, c'est en 1987 et en 1988 que l'augmentation du titre III a été la plus faible. Cela devrait vous rendre un peu modestes, chers collègues de l'opposition !

Quoi qu'on en dise, nous bénéficions d'une conjoncture politique extraordinaire : l'U.R.S.S. ne représente plus qu'une menace résiduelle. Quant aux défis qui se présentent en Europe centrale et orientale, ou ceux qui viendraient du Sud, la réponse à apporter reste pour l'essentiel politique, culturelle et économique.

Cependant, nous devons être en mesure de mettre en œuvre en quelques jours un corps de 30 000 à 40 000 hommes prêts à intervenir sur tout terrain d'opération au sein d'une force européenne d'intervention dans le cadre des principes de la Charte des Nations unies.

M. Jacques Baumel. On en est loin !

M. Guy-Michel Chauveau. Nous y allons ! Si on voulait entrer dans les détails, il faudrait aussi parler de ceux qui n'ont pas su prévoir, il y a quinze ou vingt ans, ce qu'il faudrait aujourd'hui. N'entrons pas dans ce débat. Personne n'y gagnerait et surtout pas vous ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bruno Bourg-Broc. C'est un peu facile, monsieur Chauveau !

M. Guy-Michel Chauveau. Je veux bien engager un débat sur ce point quand vous le voulez !

Enfin, je voudrais conclure en saluant certains aspects novateurs de ce budget.

En tout premier lieu, on ne peut que se féliciter des crédits affectés au spatial. Je crois que c'est une grande prise de conscience, en termes d'identité européenne notamment.

Il me semblerait illusoire de prétendre disposer d'une capacité opérationnelle sans disposer de moyens de renseignements spatiaux propres. Cet effort doit être poursuivi et il est nécessaire qu'un grand nombre de pays européens s'y associent.

Les personnels continuent également de faire l'objet de l'attention du Gouvernement. Certes, tout ne peut être réglé du jour au lendemain, mais n'oublions pas que le titre III a augmenté de 10 p. 100 depuis trois ans alors qu'il avait stagné, je le répète, en 1987 et 1988.

Le bilan est positif, puisqu'il comprend un plan de revalorisation de la condition militaire, un effort spécifique en faveur de la gendarmerie, avec la création de 1 000 postes, une amélioration des structures de concertation au sein des institutions militaires et le rétablissement des décrets salariaux. Cela n'est que justice par rapport à un ensemble de personnels qui ont depuis longtemps prouvé, notamment durant la guerre du Golfe, leur dévouement et leur attachement à notre pays.

Dans cette période difficile de mutation, monsieur le ministre, vous avez il y a quelques instants précisé vos orientations et nous les partageons, mais il faut que la future loi de programmation fixe des objectifs précis à trois et six ans, tant pour le titre III que pour le titre V, afin que les personnels militaires et civils puissent voir l'horizon avec certitude.

Profitons de cette transition extraordinaire pour mettre fin aux lois de programme fourre-tout et jamais respectées depuis 1960.

La France a besoin d'une défense solide, outil de sa politique de sécurité et de ses relations extérieures. Votre politique y contribue, monsieur le ministre. C'est pour cela que nous l'approuvons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. François Fillon, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. François Fillon. J'aimerais d'abord féliciter M. Joxe pour l'hommage qu'il a rendu tout à l'heure au général de Gaulle et à tous ceux qui l'ont soutenu - et dont il n'était pas - pour le courage et la clairvoyance avec lesquels ils ont mis en œuvre une politique de dissuasion qui, dit-il lui-même, a réussi au-delà de toute espérance.

C'est en partie grâce à cette politique que nous avons assisté en moins de deux ans à la fin de la division de l'Europe et à la désintégration de ce qui fut l'Union soviétique, qui auront eu pour conséquence de modifier radicalement notre environnement international.

L'ordre statique et menaçant de la guerre froide a fait place à une situation fluide et, à certains égards, rendue dangereuse par sa volatilité. Le monde de demain risque d'être caractérisé par des tensions à l'Est et au Sud, susceptibles de ne dégénérer en conflits armés qu'à la suite de crises plus ou moins longues qui n'affecteront qu'indirectement notre sécurité.

Leur caractéristique essentielle, principale nouveauté par rapport au passé, résidera dans leur éloignement géographique de l'Hexagone. C'est dire que les hypothèses d'évolution de la situation internationale risquent fort de ne plus pouvoir faire l'objet, comme par le passé, d'une analyse privilégiant la menace directe à l'encontre de nos intérêts essentiels, justiciable à ce titre du recours à la menace nucléaire.

Le changement est d'importance. Auparavant, la nature de la menace nous conduisait à privilégier la manœuvre de dissuasion aux approches du sanctuaire. La projection de forces au-delà de cette mission vitale revêtait naturellement un caractère secondaire.

Aujourd'hui, le rapport s'inverse ; une logique séculaire est remise en question. Le tournant est historique, puisque, depuis des décennies, notre conscience nationale est marquée par l'ardente obligation de la défense aux frontières.

Désormais, si la France entend maintenir son rang dans le monde, conserver son siège de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, faire entrer la notion de droit d'ingérence dans les faits, s'interposer pour faire prévaloir la paix et voir respecter ses intérêts, elle se doit de disposer d'un outil militaire rénové, apte à intervenir plus vite et surtout plus loin.

En somme, il s'agit d'envisager un réaménagement du rapport qu'entretenaient les deux modes essentiels de notre politique de défense : dissuasion autonome d'une part, action dans l'espace européen et extra-européen, d'autre part.

Adapter notre défense aux défis de l'avenir, c'est donc aujourd'hui retenir la définition d'une stratégie d'action extérieure complémentaire, voire indépendante, et non plus seulement agrégée à notre dissuasion nucléaire.

Les Douze, pour leur part, et dans le désordre, tentent de se donner les moyens indispensables à l'élaboration d'une politique étrangère et de sécurité commune dans le cadre de l'union politique européenne.

Quels atouts militaires la France, qui semble être le pays le plus engagé dans le processus communautaire, est-elle disposée à mettre sur la table des Douze pour convaincre ses alliés ?

Le Gouvernement se contente de perpétuer l'organisation actuelle de nos armées fondée sur la composition binaire appelés-engagés des effectifs qui handicape notre stratégie d'action alors que, seuls, nos capacités et nos moyens de projection de forces permettent de garantir notre solidarité à l'égard de nos alliés.

Nous ne convainçons nos amis européens ni en vertu de nos capacités nucléaires, que nous n'entendons d'ailleurs pas partager, ni en leur offrant le spectacle d'une armée de terre composée à plus de 60 p. 100 de conscrits, utilisables pour la seule défense des abords du Rhin.

La France doit aujourd'hui se doter des moyens militaires de son ambition européenne.

Notre armée de terre est donc au tournant d'une révolution, tant ses principales caractéristiques relèvent d'un contexte stratégique désormais révolu. Le Gouvernement procède certes à son réaménagement, mais avec hésitation et sans réellement prendre la mesure des réformes nécessaires à accomplir pour que nos forces soient à même de répondre aux défis de demain.

Pourtant, il s'agit moins aujourd'hui de se prononcer pour ou contre la conscription que de savoir s'il est nécessaire ou non de disposer d'une armée de spécialistes.

En refusant de répondre avec lucidité à cette question, et en renonçant à trancher dès à présent dans le vif, le Gouvernement recule devant les difficultés de sa tâche dans un domaine crucial pour l'avenir de notre défense.

A l'occasion de notre récent débat sur le projet de loi modifiant le code du service national, j'avais esquissé les grandes lignes d'une réforme de notre dispositif de défense fondée sur le passage à l'armée de métier.

Il s'agit de bâtir un modèle d'armée de terre réduite, mais plus cohérente et plus efficace que celle d'aujourd'hui.

La décision d'adapter réellement cette dernière à l'environnement stratégique du XXI^e siècle par une déflation des effectifs jusqu'à 185 000 hommes, conjuguée au passage à l'armée de métier sur une période de cinq ans, représenterait une refonte sans précédent de nos forces terrestres depuis les réformes de 1962, entreprises après la guerre d'Algérie.

Trois axes directeurs permettent d'en tracer les contours :

Premièrement, le passage à l'armée de métier n'est pas nécessairement incompatible avec le maintien d'un service national universel, à condition que ce dernier soit radicalement redéfini.

L'objectif de la réforme consisterait à supprimer la dépendance des formations de combat à l'égard de la conscription. Parallèlement, un service militaire encadré par des professionnels et de courte durée pourrait être maintenu en dehors des unités opérationnelles et ne nuirait donc pas au fonctionnement de l'armée de métier.

Deuxièmement, la séparation organique entre forces éventuellement destinées à la manœuvre de dissuasion en Centre-Europe et celles utilisables pour l'action extérieure n'a plus de raison d'être.

La création d'une armée de métier confèrera à l'ensemble des forces de combat la polyvalence « toutes missions » qui leur fait à présent défaut.

Conjointement à cette professionnalisation, la diminution du format général de l'armée de terre en dessous de la barre des 200 000 hommes conduirait nécessairement à supprimer la distinction entre corps blindé mécanisé et Force d'action rapide, pour ne conserver qu'un unique système de forces modulaires, susceptibles, pour certaines d'entre elles, de se projeter en Europe comme hors d'Europe.

Il s'agit d'organiser les forces de combat à partir d'un tronc commun polyvalent de grandes unités, qui conserveraient néanmoins leur spécialisation actuelle. Le commandement disposerait alors d'un *pool* de forces correspondant à presque toutes les formes de combat, dans lequel il serait libre de puiser en fonction des circonstances et des missions à remplir.

L'armée de terre passerait donc d'une dichotomie organisationnelle entre forces de manœuvre en Centre-Europe et forces d'action extérieure à une approche fonctionnelle adaptée au large éventail de missions qui caractérisera l'environnement international le demain compte tenu de l'imprévisibilité des scénarios pouvant exiger le recours à la force.

Je constate au passage, monsieur le ministre, que, lors de notre débat d'orientation sur la politique de défense au mois de juin dernier - et encore ce soir -, vous avez vous-même proposé l'adoption d'une approche fonctionnelle des tâches des armées. Je propose, pour ma part, d'aller au bout de cette logique.

Troisièmement, enfin, professionnalisation, réduction de format et polyvalence des grandes unités conduisent à une refonte du commandement.

La distinction entre première armée et Force d'action rapide étant appelée à disparaître, la juxtaposition des états-majors d'armée, de corps d'armée et de la F.A.R. ne serait plus adaptée compte tenu du passage à la nouvelle approche fonctionnelle des missions et du commandement.

La suppression de l'état-major de la F.A.R. et de l'échelon de corps d'armée permettrait à un unique état-major d'armée de commander, sans intermédiaire, l'ensemble des divisions de l'armée de métier.

Une réforme d'une telle ampleur et le choix final du passage à l'armée de métier relèvent d'une décision essentiellement politique. J'estime néanmoins qu'elle s'imposera comme une nécessité stratégique et organisationnelle. Et je note d'ailleurs que nos alliés ont aujourd'hui les mêmes débats et les mêmes interrogations que nous. Le chancelier Kohl a commandé à un expert indépendant un rapport sur l'avenir des forces allemandes. Ce rapport conclut qu'en dessous de 350 000 hommes, ce qui est l'objectif actuel de réduction des forces allemandes, le passage à l'armée professionnelle s'imposera.

Mieux vaut donc faire face aux réalités en acceptant d'écarter les conceptions malheureusement dépassées. Comment, d'ailleurs, parviendrez-vous à concilier la compression de l'armée de terre à 220 000 hommes pour 1996 ou 1997 et le maintien d'un service militaire universel, à moins de réduire encore la durée de ce dernier à huit, sinon à six mois ?

M. Jean-Claude Lefort. Et pourquoi pas ?

M. François Fillon. Le passage à l'armée de métier dans un pays où les forces terrestres reposent sur le principe de la conscription représente certes une opération extrêmement complexe et délicate, tant sur le plan technique ou militaire que sur celui de son impact psychologique et politique.

Je ne souhaite, à ce stade, qu'illustrer la faisabilité, ainsi que les voies et moyens d'une telle réforme.

Maintenir autant que possible la cohérence d'ensemble des forces terrestres malgré leur réorganisation et le remplacement d'un nombre considérable d'appelés par des engagés suppose une transition en souplesse par l'étalement des mesures de la professionnalisation.

C'est dans cette optique que j'ai proposé un plan de passage en cinq ans, correspondant à la durée d'exécution d'une loi de programmation militaire, et au cours duquel seraient décidées l'ensemble des mesures concourant au recrutement d'une armée de métier : revalorisation des soldes, recours à de nouvelles candidatures, réaménagement du statut du militaire, amélioration de l'entraînement et des conditions de vie.

Reste enfin la question du coût de l'armée de métier. Les estimations rendues publiques sur cette question sont malheureusement davantage guidées par des préjugés politiques, voire idéologiques, que par une analyse rigoureuse.

C'est ainsi que les adversaires de l'armée de métier mettent régulièrement en avant l'argument du coût « prohibitif » qu'engendrerait un tel projet : mon collègue François Hollande, après avoir avancé l'an dernier un surcoût de 20 milliards de francs pour 250 000 hommes, en vient maintenant à estimer que mon projet coûtera 25 milliards supplémentaires au budget de la défense. Mais il a, en séance, revu ces chiffres : un peu à la baisse.

Je note au passage qu'il n'oppose cette année aucune objection de principe à l'armée de métier. Seules les considérations financières semblent à présent l'emporter, ce qui est, en soi, révélateur de l'évolution de notre débat.

Si cet argument financier, derrière lequel se réfugient les partisans du *statu quo*, ne relève en rien d'une analyse stratégique, qui milite, pour sa part, en faveur du changement, il n'est cependant pas inutile, sur cette question du coût, de rétablir quelques vérités.

Les opposants à l'armée de métier fondent leur raisonnement financier sur deux facteurs contestables : le maintien d'un volume en effectifs du même ordre de grandeur que celui atteint avec une armée de conscription, notamment pour l'armée de l'air et la manne, et la négligence des économies induites par la professionnalisation des forces, et donc du coût réel de la conscription.

Je tiens à souligner qu'avec des effectifs réduits à 185 000 hommes engagés pour l'armée de terre et une réduction correspondant à la suppression de la conscription dans les deux autres armées, les économies réalisées permettraient de financer une armée de métier dans une enveloppe budgétaire restant dans la limite du raisonnable.

Ce raisonnement n'est certes pas nouveau. Le contrôleur général des armées François Cailleteau, qui était un proche de l'ancien ministre Charles Hernu, en a fait récemment la démonstration dans un article paru dans la revue *Défense nationale*. D'après l'étude financière à laquelle je me suis livré, on peut estimer que le total des soldes, en tenant compte de leur revalorisation dans une armée de métier de 185 000 hommes, entraînerait un surcoût important, de l'ordre de 10 à 12 milliards de francs par an. Mais il convient de soustraire à cette augmentation les économies dégagées par la suppression d'un nombre considérable de postes d'appelés dans les trois armées, soit plus de 3 milliards pour les coûts directs et 2 milliards pour les dépenses d'équipement, du fait, notamment, de la réduction du format de l'armée de terre.

Dans les hypothèses retenues, l'armée de métier aurait un surcoût de l'ordre de 6 milliards de francs, par rapport à celui de l'armée de conscription prévue pour 1996 par le Gouvernement. Nous sommes loin, mes chers collègues, des 25 milliards avancés.

Ce calcul démontre qu'une armée de métier avec un format réduit peut être envisagée dans les limites d'un effort financier supportable.

M. François Hollande, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. François Fillon. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de l'orateur.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Je vous remercie, monsieur Fillon, de m'autoriser à vous interrompre sur ce problème controversé du financement d'une éventuelle armée de métier.

Il ne me semble pas utile d'entrer dans le détail des chiffres. Aussi me limiterai-je à certains ordres de grandeur.

Vous avancez l'idée que l'on pourrait créer une armée de métier pour un coût limité, de l'ordre de 6 à 7 milliards de francs. C'est ce que vous écrivez dans votre rapport. Et vous le confirmez ce soir. C'est vrai, à quelques milliards de francs près. Mais admettons l'estimation.

Cela étant, vous oubliez de prendre en considération trois éléments.

D'abord, vous ne comptez pas ce que coûterait l'abandon de la conscription dans les armées autres que l'armée de terre, c'est-à-dire dans l'armée de l'air, la marine, la gendarmerie, voire le service de santé. Ce coût serait compris entre 6 et 8 milliards de francs.

Ensuite, vous omettez le coût de ce que vous appelez le service de la garde nationale, qui serait d'une durée de trois mois. Il faudrait assurer l'entretien des appelés, mais aussi l'encadrement professionnel de ces 250 000 appelés, que l'on retrouverait pour des périodes courtes.

Enfin, vous surestimez, à mon sens, les économies que l'on pourrait attendre sur les études et les fabrications. Et nous sommes bien là au centre du débat. En fait, on ne peut compenser le surcoût d'une armée de métier que si l'on taille largement dans les dépenses d'équipement. Mais, même en donnant une portée élargie aux économies réalisées sur les dépenses d'étude ou de fabrication, il n'en reste pas moins que le surcoût entraîné par une armée de métier serait, au minimum, de 12 à 15 milliards de francs.

M. Jacques Lavadrine. C'est vrai !

M. le président. Poursuivez, monsieur Fillon.

M. François Fillon. Premièrement, monsieur le rapporteur spécial, vous m'avez mal écouté. J'ai dit que je prenais en compte la réduction des effectifs de l'armée de l'air et de la marine. Il est clair que l'armée de l'air que vous proposez, avec 350 ou 400 avions de combat, ne conservera pas les mêmes effectifs qu'une armée de l'air qui en alignait plus de 450. Et j'ai indiqué que nous ne remplacerions pas la conscription - si ce n'est dans des proportions très limitées - par un recours à des professionnels.

Deuxièmement, s'agissant de la garde nationale, vous avez chiffré son coût à 3 milliards de francs. Il faudra effectivement que, à la fin de la période de transition, la nation s'interroge sur le coût supplémentaire que représente ce service court.

Troisièmement, il y aura des réductions de dépenses d'équipement. Celles-ci sont estimées, dans l'article du contrôleur général Cailleteau, à plus de 4 milliards de francs. Je les ai volontairement minimisées, en les chiffrant à 2 milliards de francs. Je n'imagine pas qu'une armée de 185 000 hommes puisse engendrer les mêmes coûts en équipements qu'une armée de 290 000 hommes. Il y a là incontestablement une source d'économies, même s'il est vrai que celles-ci ne seront pas immédiates.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet que je viens d'exposer donnera lieu, j'en suis conscient, à un grand nombre de commentaires et de critiques au sein même de cette assemblée. La représentation nationale se saisit d'un sujet d'importance, ce dont je ne peux que me réjouir.

Je souhaite cependant que ce projet soit mesuré à l'aune de trois critères essentiels.

Le premier critère est la nécessaire mise à plat de notre système de défense. Que l'on soit pour ou contre le passage à l'armée de métier, le bouleversement du contexte international impose une réadaptation de notre appareil militaire. Dans la perspective de l'union européenne, les modalités mêmes de la politique étrangère de la France, inchangée dans ses grandes lignes depuis 1958, pourraient entamer d'ici à la fin du siècle une profonde mutation. En toute hypothèse, l'adéquation de notre défense à ces changements doit être assurée.

Le deuxième critère est la philosophie générale du projet. Conscient de l'importance que certains accordent à préserver un lien étroit entre la nation et son armée par le service militaire, j'ai élaboré mes propositions avec le souci de concilier passage à l'armée de métier et maintien de la conscription - sous la réserve que je viens de faire - en lieu et place d'un projet gouvernemental qui hésite entre deux conceptions de l'armée de terre. Je crois avoir esquissé à grands traits une armée ramassée, mais plus efficace et surtout plus adaptée à la nouvelle situation stratégique.

Le troisième critère est la faisabilité financière : l'appartenance à l'opposition n'implique pas critique systématique et contre-projets irréalistes. Un chiffrage de l'ensemble de mes propositions, que certains ne manqueront pas de faire, conduit à une armée de métier qu'il est raisonnablement possible d'atteindre dans le cadre d'un effort consacré à l'ensemble de la défense de l'ordre de 3,5 p. 100 du produit intérieur brut marchand.

M. Chauveau a indiqué des chiffres différents qui ont été produits depuis trois ou quatre ans.

M. Guy-Michel Chauveau. Depuis un an !

M. François Fillon. Il oublie simplement que des événements sont intervenus - événements qui ont conduit le Gouvernement à préparer une loi de programmation, qui est apparemment « calée » sur 3,1 ou 3,2 p. 100 du P.I.B.M.

En un mot, le projet que je viens d'exposer devant vous est cohérent avec l'évolution du contexte géostratégique, les possibilités financières de notre pays et la continuité de sa tradition historique.

En revanche, monsieur le ministre, le projet de budget que vous nous soumettez ce soir relève d'une politique de simple gestion, non d'un projet ambitieux, conforme à notre politique étrangère et à l'attente de nos armées. C'est la raison pour laquelle le groupe du R.P.R. a décidé de se prononcer contre celui-ci. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Rimbault, pour le groupe communiste.

M. Jacques Rimbault. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, parler de l'accélération de l'histoire est devenu un lieu commun.

Au cours des mois d'été, une preuve supplémentaire nous a été administrée, avec l'évolution de la situation internationale, notamment en Union soviétique.

Après la disparition du Pacte de Varsovie, qui laisse seul le Pacte atlantique, après le putsch de Moscou et son échec, et surtout avec le déroulement des événements qui en découlent, il apparaît évident que s'accrocher, comme le font certains, à une menace venant de l'Est n'est plus sérieux.

Ce qui est sérieux, au contraire, c'est la dissémination des armes nucléaires. Quelles que soient les évolutions du monde, on nous rabâche cette litanie obsédante : « Il faut surarmer, encore, encore et toujours ! » C'est décidément terrible d'être conservateur, monsieur le président de la commission !

C'est dire qu'un seul objectif est visé : le refus d'engager la France dans la voie d'un désarmement progressif et équilibré, et donc la poursuite de son surarmement.

Dans ce contexte, réclamer une augmentation des dépenses militaires de l'ordre de 4 p. 100 du produit intérieur brut est suicidaire pour l'avenir indépendant et prospère de notre pays.

Aujourd'hui, nous assistons, chacun le sait, à une autre forme de « guerre » qui se mène sur différents fronts, économique, industriel, scientifique et technologique, avec les ravages que l'on connaît pour l'économie française.

Or le débat que nous avons eu récemment ici même sur la loi ramenant le service militaire national de douze à dix mois a montré que les partisans d'une conception militariste de la politique de défense sont toujours bien présents.

En effet, comment interpréter autrement leur volonté d'instaurer une armée de métier que seules peuvent justifier les « opérations lointaines » comme celle du Golfe ou du Zaïre ?

D'ailleurs, les partisans d'une armée fondée sur la conscription, dont nous sommes, s'inquiètent des coupes sombres dont l'armée de terre est victime, alors que les F.A.R. française et atlantique bénéficient de tous les appuis.

Mon ami Louis Pierna avait déjà eu l'occasion de le dire dans cet hémicycle : au moment où George Bush décide de retirer toutes les armes nucléaires tactiques américaines, suivi en cela par Mikhaïl Gorbatchev, qui, selon *Le Figaro* du 7 octobre dernier, va même plus loin que le président des Etats-Unis, il est inconcevable que le Président de la République refuse de tenir compte, chez nous, des évolutions qui se produisent à la surface de la planète.

M. Alain Calmat. Qu'allez-vous faire du G.I.A.T., à Bourges, et de l'Aérospatiale ?

M. Jacques Rimbault. En effet, garder trente missiles Hadès, sous prétexte de pouvoir participer aux négociations sur le désarmement, n'est pas acceptable.

La position de la France dans le monde et son autorité ne dépendent pas, fort heureusement, de l'existence ou non de ces missiles à courte portée.

Il est évident, pour le groupe communiste, que notre pays doit continuer d'avoir une défense lui permettant de sauvegarder son indépendance et sa souveraineté.

Mais une telle défense, pour être réaliste, doit tenir compte de l'environnement international et des possibilités économiques de la nation.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, ne va pas dans ce sens, bien que vous ayez souligné que « la diminution de la menace permettait une réduction ordonnée du dispositif de défense ».

En effet, si les crédits civils d'équipement se montent à 92 milliards de francs, accusant une diminution de 0,7 p. 100, les crédits militaires d'équipement restent identiques à ceux de 1991, avec 103 milliards de francs. Cela veut dire que, lorsqu'il se dépense 100 francs en investissement dans le budget de la France, 47 francs vont au civil et 53 francs vont au militaire !

Dans ces conditions, la discussion de la nouvelle loi de programmation militaire sera certainement un moment de vérité.

Je veux d'ailleurs revenir sur la récente décision prise par le Président de la République et le Chancelier Kohl de constituer un corps d'armée commun dans le prolongement de la brigade franco-allemande.

Nous avons déjà dit notre désaccord sur cette décision, tant elle est contraire à la souveraineté nationale.

De plus, c'est s'engager un peu plus dans la voie de l'armée de métier.

M. François Hollande rapporteur spécial. C'est la coopération !

M. Jacques Rimbault. Mais je veux redire ici que la représentation nationale n'a pas été consultée sur cette décision importante et grave, alors qu'en juin dernier nous avions tenu, dans cette assemblée, un débat sur la défense nationale. A aucun moment, cela n'a été évoqué devant la représentation nationale.

Permettez-moi de vous dire que c'est, à notre avis, inadmissible !

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Jacques Rimbault. Monsieur le ministre, le 1^{er} octobre dernier, devant la commission de la défense, vous aviez laissé pointer le bout de l'oreille en déclarant : « L'écroulement du Pacte de Varsovie et l'évolution ont défait un antagonisme entre l'Est et l'Ouest vieux de quarante ans. Il convient de ne pas sous-estimer les facteurs d'insécurité qui affectent les pays de l'Est. Le retrait des forces américaines d'Europe restitue aux Etats de ce continent le devoir d'assumer davantage leur sécurité. La France ne peut se dérober à cette responsabilité. »

Cette déclaration laisse entendre que cette décision de l'Élysée était mûrement réfléchie et d'autant plus contraire à la démocratie.

Or, si la France doit être capable d'assurer sa propre défense pour faire respecter son indépendance et sa souveraineté, cet impératif suppose un changement d'orientation dans la politique de défense.

Tout entière vouée au suréquipement nucléaire pour le seul profit du complexe militaro-industriel, votre politique sacrifie les moyens essentiels de la défense nationale : les hommes,

les budgets de fonctionnement des armées et le dispositif permettant à ces dernières de se procurer de façon indépendante les matériels nécessaires.

Votre budget pour 1992 confirme tout à fait cette tendance.

Il s'agit d'y remédier rapidement si l'on veut disposer d'une défense nationale efficace.

Cela suppose de consacrer une partie des économies qui pourraient être réalisées à partir d'une réduction immédiate, comme nous le réclamons, des dépenses de suréquipement à l'amélioration de la condition militaire très dévalorisée.

Cela passe en outre par l'arrêt des mesures qui mettent en cause la conscription sur laquelle doit reposer essentiellement notre défense nationale.

C'est ainsi que la loi qui vient de passer en première lecture dans notre assemblée, qui vise à réduire le service national de douze mois à dix mois - ce qui est positif, nous l'avons dit - est aussi une étape supplémentaire dans le processus de remise en cause de la conscription, et nous l'avons dénoncé.

La création d'un corps d'armée commun avec l'Allemagne, de l'ordre de 50 000 à 100 000 hommes, relève de ce processus.

Faire participer les appelés à des missions relevant d'administrations civiles, comme le prévoit votre loi, n'est pas non plus la bonne direction. En effet, outre que cela n'a pas grand-chose à voir avec l'armée de conscription et son rôle réel, cette disposition permet de ne pas créer les emplois qualifiés nécessaires là où les besoins se font sentir.

Une véritable armée de conscription doit permettre aux jeunes qui effectuent leur service militaire d'y trouver un véritable intérêt. Ils doivent recevoir une réelle formation, y être respectés et bénéficier d'une solde accrue.

En aucun cas, la réduction du temps passé sous les drapeaux ne doit édulcorer, comme il y a tout lieu de le craindre aujourd'hui, le service national d'une armée de conscription, pour aller vers la constitution progressive d'une armée de métier.

Par ailleurs, les forces militaires doivent bénéficier des moyens nécessaires à leurs missions. Ce qui implique sans nul doute de renoncer aux mesures d'austérité que prévoit le plan « Armées 2000 ». Elles doivent pouvoir compter sur un appareil industriel capable de répondre, en toutes circonstances, à leurs besoins en matériels et en armements.

Pour ce faire, il est nécessaire de prendre des orientations nouvelles. Or, les mesures prises vont à l'encontre de telles orientations.

Ainsi en est-il de la transformation du G.I.A.T. en entreprise nationale à seule fin de satisfaire les intérêts privés (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. François Hollande, rapporteur spécial. Lesquels ?

M. Jacques Rimbault. Par exemple, l'achat d'armements à l'étranger, le développement de productions communes d'armements, avec l'Allemagne notamment.

L'indépendance du système français de défense requiert, à notre avis, celle de ses fournisseurs.

M. Alain Calmat. C'est la négociation !

M. Jacques Rimbault. A cet égard, il y a urgence aussi à défendre le statut actuel des arsenaux français, à leur donner les moyens de reconquérir la place qu'ils n'auraient jamais dû perdre dans la fabrication d'armements. Plus généralement, il s'agit de parvenir à placer sous contrôle public toutes les entreprises concourant à de telles fabrications.

Une telle politique aurait aussi le mérite d'assurer un meilleur contrôle sur les coûts des armements nécessaires à notre défense et sur les objectifs de celle-ci qui ne sauraient être déterminés par les appétits des industriels français ou étrangers.

Il serait temps de discuter à l'Assemblée de la proposition de loi que nous avons déposée en juillet dernier tendant à interdire le commerce des armes.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Jacques Rimbault. Je voudrais, à ce point de mon intervention, ouvrir une parenthèse concernant les arsenaux, manufactures et établissements militaires, dont l'avenir est très incertain, ce qui motive l'inquiétude de leurs ouvriers, techniciens, ingénieurs et cadres.

C'est ainsi que l'on prévoit la suppression de milliers d'emplois, alors que déjà 18 000 emplois ont été supprimés en huit ans et que de nombreux établissements dépendant du ministère de la défense ont été fermés.

Les raisons ? La volonté politique de votre gouvernement de mettre en cause nos productions d'armements.

Je l'ai dit tout à l'heure, vous avez décidé d'acheter des armes sur les « étagères » des pays étrangers et l'intégration européenne pousse de plus belle à des fabrications au profit des multinationales, américaines et allemandes notamment.

Ainsi, tous les concepts développés visent à aller vers une armée supranationale, euro-atlantique, sous tutelle de l'O.T.A.N. La réunion récente de la semaine dernière le confirme, malgré les déclarations lénifiantes du Président de la République. Et la mise sur pied d'une défense européenne, qui serait intégrée de fait à l'O.T.A.N., s'inscrit dans la même optique.

Pour arriver à cela, les statuts des établissements et ceux des personnels doivent être mis en cause, car ils constituent un des éléments de l'indépendance de la France.

Cet objectif est lourd de conséquences humaines, sociales et économiques.

M. Alain Calmat. Demandez cela à Fillon !

M. Jacques Rimbault. C'est le cas au G.I.A.T., où ceux et celles qui, avec un savoir-faire et une conscience professionnelle aigus, ont servi la défense de notre pays sont déplacés ou remerciés.

Dans ce domaine comme dans d'autres, vous allez à la rencontre des exigences européennes des grands groupes privés qui ne supportent pas qu'une part, si minime soit-elle, des fabrications militaires puisse encore échapper à leur recherche du profit.

Avec la fédération C.G.T. des travailleurs de l'Etat, nous avons dénoncé en décembre 1989 la transformation du G.I.A.T. en société nationale comme une étape vers sa privatisation.

Malheureusement, ces craintes étaient justifiées ! C'est ainsi qu'au 1^{er} janvier 1992, le G.I.A.T. sera privatisé au travers de ses quatre filiales, dans lesquelles les capitaux privés français et étrangers vont pouvoir s'engouffrer.

M. François Hollande, rapporteur spécial. C'est faux !

M. Jean-Claude Lefort. Calmat ne dit plus rien !

M. Alain Calmat. Le ministre répondra !

M. Jacques Rimbault. Et pourtant, dans le cadre d'une analyse novatrice des missions des arsenaux, une perspective s'ouvre de reconversion et de diversification, selon les cas, afin de permettre à notre pays de reconquérir sur le plan civil des pans entiers, vitaux, de notre industrie, abandonnés au profit du « tout-militaire ».

C'est le cas, par exemple, de la société Thomson qui n'aurait jamais dû abandonner le domaine de l'imagerie médicale.

Malgré ces possibilités, synonymes de revitalisation pour les industries d'armement, c'est bien l'ensemble du secteur de production des armements de votre ministère que vous voulez privatiser.

Ainsi, après le G.I.A.T., c'est maintenant à la direction des constructions navales que, sans attendre une loi, tout est mis en œuvre pour créer les conditions d'une privatisation. Le schéma retenu est le même qu'au G.I.A.T. : on affaiblit au maximum l'outil industriel. Après la fermeture de l'atelier de La Londe, c'est la liquidation du bassin d'essais des carènes à Paris, c'est la fermeture de trois centres d'essais et le regroupement sur un seul à Toulon. On veut par là en finir avec l'actuel statut des arsenaux de la marine et avec celui des personnels.

Quant aux A.I.A., la situation, différente, est tout aussi préoccupante.

Devant les difficultés de plans de charge que rencontrent Dassault, l'Aérospatiale, la S.N.E.C.M.A., ces entreprises veulent récupérer toute la sous-traitance, à commencer par celle des matériels militaires. De plus, des entreprises privées de l'aéronautique sont en perfusion directe sur les plans de charge des A.I.A., y compris pour un certain nombre de personnels.

Une fois de plus, votre projet de budget de la défense pour 1992 témoigne d'une réalité : le profit est bien le moteur de la course au surarmement.

M. Alain Calmat. Affligeant !

M. Jean-Claude Lefort. C'est le mot « profit » qui vous écorche les oreilles ?

M. Jacques Rimbault. Il montre très clairement que le nucléaire se voit confirmé comme la priorité des priorités et que, de plus en plus, les programmes d'armements dits conventionnels sont sacrifiés dans le cadre de la défense européenne. A la France l'arme nucléaire, à l'Allemagne l'armement conventionnel.

Tout cela est grave pour l'indépendance et la souveraineté de notre pays. Car notre défense nationale a besoin d'armements, et la vocation des arsenaux est de les fabriquer.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Avec quel argent ?

M. Jacques Rimbault. Actuellement, ils n'en produisent que 7 p. 100 !

La mission des arsenaux et établissements d'Etat est bien d'étudier, d'essayer, de fabriquer et d'entretenir les armements de tous types et leurs accessoires nécessaires à nos armées.

Aujourd'hui, et du fait que le G.I.A.T. n'est plus établissement d'Etat, nous produisons moins de 45 p. 100 du volume des commandes des états-majors.

Les personnels, que nous soutenons, sont engagés dans une lutte pour la reconquête des rôles, missions et vocations des arsenaux, sans ignorer toutes les possibilités de diversification.

M. Alain Calmat. Discours schizophrénique !

M. Jacques Rimbault. Les événements internationaux récents devraient nous inciter à réduire aussi, comme le font l'U.R.S.S. et les Etats-Unis, nos arsenaux nucléaires.

La France devrait renoncer au programme Hadès d'un coût de 17 milliards, qui est injustifiable et injustifié, ainsi qu'aux essais nucléaires, comme viennent de le décider, pour leur part, les Soviétiques.

Il faut décidément en revenir à une conception plus saine de la production d'armements, celle des armes nécessaires à la défense de notre pays, et uniquement cela. Actuellement, une telle conception est détournée de ses fins.

C'est bien donc la politique du Gouvernement en la matière qu'il faut changer, car elle sacrifie les hommes pour les armes...

M. Alain Calmat. Personne ne vous croit, monsieur Rimbault !

M. Jacques Rimbault. ... la défense de notre pays pour la recherche du profit, la paix et le désarmement pour le surarmement.

Ainsi, ce budget confirme bien qu'il y a effectivement une redistribution en son sein qui vise à sacrifier les personnels civils.

M. François Hollande, rapporteur spécial. C'est faux !

M. Jacques Rimbault. Il ne comporte pas de mesures sociales d'ensemble, ni de mesures catégorielles. Pire, 3 500 emplois sont supprimés. Il vise aussi à sacrifier les armements conventionnels au profit, encore une fois, du nucléaire.

Adopter ce budget serait préparer un avenir encore plus sombre pour nombre d'établissements, pour le G.I.A.T., ses personnels et pour les régions et villes où ils sont implantés.

M. Alain Calmat. Fossoyeur du G.I.A.T. !

M. Jacques Rimbault. C'est en ayant présentes à l'esprit ces préoccupations que nous renouvelons notre proposition, n'en déplaise à notre collègue Chauveau, de transférer les 40 milliards du surarmement nucléaire à l'enseignement, à la formation et à la recherche scientifique, vers les œuvres de vie. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Calmat. Démagogue ! Fossoyeur du G.I.A.T. !

M. Jean-Claude Lefort. Du calme !

M. Jacques Rimbault. Comme nous l'avons déjà démontré, cela ne mettrait aucunement en cause notre défense nationale. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Calmat. Personne ne vous croira ! Vous vous moquez des Berrichons !

M. Jacques Rimbault. Calmez-vous, cher collègue !

En revanche, cela permettrait à notre pays de renforcer ses atouts nationaux humains et matériels, technologiques et scientifiques et de s'engager dans de grandes coopérations avec tous les peuples sur la base de l'égalité et de la réciprocité.

Nous restons convaincus qu'un monde sans armes et sans guerre est aujourd'hui un objectif de raison et qu'il y va de la survie de notre planète. C'est pourquoi nous luttons, en ce qui nous concerne, pour l'inscrire dans la réalité.

Votre politique et votre budget qui en est le reflet n'allant pas dans ce sens, le groupe communiste votera contre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Guy-Michel Chauveau. C'est bien dommage de voter comme le R.P.R. !

M. Alain Calmat. Ce n'est pas la première fois qu'ils le font !

M. le président. Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Arthur Paecht.

M. Arthur Paecht. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout à l'heure, le président Jean-Michel Boucheron, au début de son intervention, a parfaitement bien défini les rôles : pour lui, les députés de la majorité doivent soutenir la majorité et les députés de l'opposition doivent faire leur travail d'opposition.

M. Guy-Michel Chauveau. C'est vrai qu'en 1979, cela n'a pas toujours été comme ça ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Arthur Paecht. On peut y revenir, mais ce n'est pas le moment, même si certains, dans cet hémicycle, ce soir, gardent sans doute quelques souvenirs.

En ce qui me concerne, je vais donc faire, monsieur le ministre, mon travail d'opposant et, vous connaissant, je sais que cela ne va pas beaucoup vous impressionner. Au demeurant, je me souviens que, lorsque vous étiez dans l'opposition, vous ne nous épargniez guère et exerciez sans faiblesse vos fonctions d'opposant. Vous accepterez donc aujourd'hui la sévérité de mon propos qui ne met pas en cause le ministre, mais sa politique.

Monsieur le ministre, en dépit de vos louables efforts et de la rallonge budgétaire que vous avez arrachée à M. Charasse, le budget que vous nous présentez n'est pas, comme vous le prétendez, un « budget de stabilisation », expression que vous avez utilisée lors de votre audition en commission, mais bien un budget de régression. En cette fin de loi de programmation, dont le non-respect est criant, on l'a rappelé tout à l'heure - en ce qui me concerne, je suis tranquille, et finalement je me trouve très souvent dans l'opposition,...

M. François Hollande, *rapporteur spécial.* Ça va durer !

M. Arthur Paecht. Je dis ce que je pense et je continuerai !

... dont le non-respect est criant, disais-je, il s'agit en fait d'un budget de liquidation,...

M. Jean-Claude Lefort. Oh !

M. Arthur Paecht. ... et de liquidation dans les plus mauvaises conditions.

Si la tendance qui s'amorce en 1992 venait à s'amplifier en 1993, votre rôle risquerait d'être celui d'un syndic de faillite de nos armées. Mais je suis certain, monsieur le ministre, que vous n'êtes pas disposé à assumer ce rôle.

Pourtant, d'ores et déjà, avec un budget en baisse de 3 p. 100 en francs constants, il est évident que vous ne pourrez pas tenir votre promesse selon laquelle tous les grands programmes seraient maintenus. A moins que vous vous considériez comme le « chevalier de l'impossible », à moins que, faute de crédits pour les séries, vous n'ayez décidé de transformer l'armée française en une armée de prototypes à l'horizon 2000.

Sans entrer dans la litane de l'examen de tous les programmes, comment peut-on se satisfaire des réductions considérables de cibles, telles celles de l'Atlantique II, qui passeraient de 42 à 28, ou celles, selon des rumeurs, malheureusement persistantes, du Rafale ?

Peut-on se satisfaire aussi de l'abandon du sous-marin nucléaire d'attaque n° 8, de la suspension du sous-marin nucléaire d'attaque n° 7, du retard de six mois du *Triomphant* et du *Téméraire* ou encore de l'absence totale de commandes d'avions de combat en 1992 ?

M. Jean-Claude Lefort. Docteur Folamour !

M. Arthur Paecht. Ne faites pas trop de jeux de mots sur « Folamour » !

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas un jeu de mots, c'est la vérité !

M. Arthur Paecht. Certains, l'autre jour, ont parlé de « folamort ». Tout cela est d'un goût on ne peut plus douteux !

Toutes ces mesures démontrent que ce budget n'est pas le vôtre, mais celui imposé par le donjon de Bercy.

Un autre exemple me semble démontrer la justesse de mon propos : il n'est que de remarquer que le seul programme significatif qui se déroule normalement au sein de l'armée de terre, immense programme, est celui du poste de radio de quatrième génération, le PR 4 G.

Cette très brève analyse du budget de la défense pour 1992 contraste considérablement avec les propos que vous avez tenus, monsieur le ministre, lorsque vous êtes venu devant notre commission de la défense nationale et des forces armées, le 1^{er} octobre 1991.

Monsieur le ministre - et je crois que je me fais l'écho de nombre de mes collègues -, je suis particulièrement choqué de constater que j'ai appris beaucoup plus à la lecture des quotidiens, qui semblent bénéficier d'un traitement privilégié par rapport à la représentation nationale, que lors de votre présentation du budget en commission. Or, vous ne manquez pas de faire cette critique en d'autres temps.

Pour ne prendre qu'un exemple, vous nous avez parlé constamment en termes de livraisons, qui résultent de décisions antérieures, et non en termes de commandes qui, elles, déterminent l'avenir. Il y a là, de toute évidence, une grande discrétion, voire une omission, que je ne veux qualifier de tromperie.

Avant de passer à quelques réflexions générales, je souhaiterais, en toute objectivité néanmoins, vous adresser un compliment. Vous avez essayé, monsieur le ministre, de traduire budgétairement certains enseignements de la guerre du Golfe. Vous avez ainsi engagé un programme significatif pour améliorer notre capacité de renseignements. Je vous en félicite : c'est une bonne décision, peut-être la seule...

Voilà pour le constat sur le budget. Mais je voudrais aussi faire quelques réflexions sur la méthode.

Je regrette que nous construisions notre armée et notre défense de demain dans une espèce de splendide isolement sans prendre en considération ce qui se passe chez nos voisins.

Nous faisons l'union économique. L'union monétaire est en cours. L'union politique progressera quoi qu'il advienne. La construction d'une défense commune est indispensable. Elle prendra du temps, elle devra surmonter de nombreux réflexes ancestraux, mais elle doit se faire. Nous devons, comme le dit l'amiral Lanxade, « parvenir à une capacité de défense propre à l'Europe, lui permettant d'agir en puissance souveraine, tout en préservant le lien transatlantique ».

Si l'on veut bien admettre de telles perspectives, est-il encore concevable que chaque pays développe son propre programme d'armement et fixe le format de ses armées sans se soucier de ses voisins et de ses alliés ?

Un tel comportement me paraît parfaitement contradictoire avec la volonté de construire à terme une défense européenne commune. C'est pourquoi je plaiderai sans cesse pour une répartition de la tâche industrielle entre les différents pays de la Communauté.

De même, il aurait été bon d'engager une réflexion sur l'harmonisation de la durée du service national. Or, ce projet ne s'en est guère soulié.

Le Président de la République affirme qu'il veut aboutir à une défense commune. Mais il serait bon, avant tout, de répondre à ces deux questions fondamentales : Défense commune contre qui ? Défense commune avec qui ?

Défense commune contre qui ?

Je n'admet pas, même si, aujourd'hui, vous l'avez un peu tempéré, votre discours, qui est également celui de certains de vos amis, et même des miens, selon lequel la menace s'est réduite. C'est vrai elle a changé. Mais si j'accepte l'idée que le risque d'un choc frontal sur le théâtre centre-Europe a diminué - notez bien que j'emploie le mot « diminué » et non le mot « disparu » - j'estime que, globalement, cette menace ne s'est pas amoindrie et que l'évolution géopolitique est porteuse de dangers considérables et de risques de conflits plus importants.

La disparition du pouvoir central en U.R.S.S. et ses conséquences sur le contrôle des moyens militaires, et en particulier nucléaires de l'Armée rouge, - plusieurs orateurs l'ont évoqué avant moi -, la montée des nationalismes, la persistance des déséquilibres au Sud, l'éclatement des Balkans, le réarmement rapide de l'Asie et enfin la prolifération nucléaire dans des pays agressifs, incontrôlables et non démocratiques sont autant de risques potentiels qu'il ne faut pas sous-estimer.

Il n'y a pas de transfert de la menace de l'Est vers le Sud, mais il y a d'autres formes de menaces qui imposent une redéfinition, premièrement de la structure de l'O.T.A.N., deuxièmement des zones de compétence.

Défense avec qui ?

Le pilier américain de l'O.T.A.N. doit conserver sa compétence sur la zone atlantique. Les pays européens seraient, quant à eux, compétents sur le théâtre européen. Pour cela, il est nécessaire de créer un commandement intégré européen dans lequel la France aurait un rôle important à jouer.

L'O.T.A.N. serait donc constituée de deux branches autonomes : l'une américaine, l'autre européenne. J'insiste sur la nécessaire autonomie des deux piliers dans le cadre des zones redéfinies.

Quant aux participants de la branche européenne, il me semble qu'il faut être logique : la construction politique de l'Europe s'effectuera, pour le court et le moyen terme, probablement à douze.

Par conséquent, l'Europe militaire doit se constituer sur ce schéma. Sa construction est totalement indissociable de l'Europe politique et c'est ainsi que, dans un avenir que j'espère point trop lointain ; il serait pertinent d'envisager la dissuasion nucléaire sous un angle qui ne soit pas uniquement franco-français. Il faudrait au contraire prendre en compte la globalité de la dissuasion nucléaire européenne, c'est-à-dire française et britannique, sous réserve, bien sûr, que les États-Unis abandonnent leur droit de veto sur l'utilisation de la force de dissuasion du Royaume-Uni. Sur ce point, il y a une discussion et, au fond, on ne sait pas vraiment la vérité. J'estime, par exemple, que ce qui est important pour la défense commune de l'Europe, c'est de déterminer le nombre suffisant de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins à la mer, français et britanniques réunis, et d'en tenir compte dans nos programmations respectives.

Bien entendu, il ne s'agit pas d'exclure les pays d'Europe centrale dont les démocraties naissantes aspirent à nous rejoindre.

C'est pourquoi des alliances militaires pourraient être conclues avec eux afin de constituer une union et de garantir ainsi la paix sur notre continent. De la même manière, il convient de consolider les liens militaires avec les pays de l'Alliance atlantique qui ne font pas partie des Douze.

Une telle organisation suppose que la France mette fin à une sorte de dogme, de tabou, selon lequel notre pseudo-indépendance - le terme peut-être va vous choquer - doit être conservée, même si elle aboutit à l'extinction progressive de notre crédibilité internationale et de notre capacité à mettre en conformité nos actes avec notre discours politique.

J'affirme avec force que la France ne pourra conserver sa vocation mondiale que dans le cadre d'une organisation européenne intégrée, sans quoi nous nous limiterons bientôt à des gesticulations.

La crise du Golfe en a été la première expression. Notre absence lors de la conférence de Madrid est elle aussi révélatrice du déclin de notre influence.

Il faut enfin mettre en cohérence notre discours politique ainsi que notre place au sein de certaines organisations avec nos capacités.

La France peut parfaitement retrouver sa place sur la scène internationale si elle sait abandonner une part de son autonomie décisionnelle au sein d'une alliance européenne inté-

grée, forte et soudée. Elle retrouvera alors son rayonnement et son rôle, grâce à son poids et à son influence prépondérante.

Une Europe militaire cohérente, intégrant des armées complémentaires dans la perspective d'une unification politique en cours, je crois sincèrement, monsieur le ministre, même si c'est un revirement de position de ma part, que c'est véritablement la bonne solution.

C'est pourquoi, en guise de conclusion, je vous soumettrai une suggestion. Au point où nous en sommes, ne précipitez plus le dépôt de projet de loi de programmation militaire. Vous nous aviez bien dit que vous le déposeriez avant la discussion du budget. Maintenant, je ne serais pas fâché que l'on n'en discute même pas l'année prochaine ! Laissons les évolutions géopolitiques se dessiner plus nettement. Laissons les discussions internationales en cours progresser. Nous allons apprécier les résultats, ceux de Maastricht en particulier. Laissons le temps aux Français - c'est mon rôle d'opposant de vous le dire - de changer de majorité.

M. Jean-Michel Boucheron (Illa-et-Vilaine), président de la commission de la défense. Allons, allons !

M. Arthur Paecht. Oui, monsieur Boucheron. Changer de majorité ! Je n'ai pas dit laquelle !

M. Charles Fèvre. Cela ne peut être que la nôtre !

M. Arthur Paecht. En tout cas une majorité capable de prendre ses responsabilités. Il faut que le Parlement puisse se déterminer en fonction d'hypothèses solides, qui nous manquent aujourd'hui.

Donnons-nous aussi la chance de retrouver le consensus national indispensable à un véritable esprit de défense.

Voilà, monsieur le ministre, les quelques réflexions que je voulais faire. J'ai parlé de liquidation, mais elle apparaît comme un moindre mal. Pour la loi de programmation, je le répète, il serait raisonnable d'attendre un peu et lorsque les Français auront décidé de leur nouvelle majorité, nous laisserons à cette dernière le soin, en toute cohérence, d'élaborer la nouvelle loi et de mettre en œuvre une politique qui aille dans le sens de ce que nous vous proposons aujourd'hui et qui est dans l'intérêt de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Jean-Jacques Weber.

M. Jean-Jacques Weber. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, parmi les grands pouvoirs régaliens de l'Etat que personne ne songerait à lui contester, figure celui de défendre le pays et la nation en toutes circonstances et devant tous les dangers. Pouvoir redoutable et prestigieux. Redoutable, parce qu'il manie des forces qui doivent être redoutées. Prestigieux, parce qu'il inscrit dans la vie de la nation l'expression même du bien suprême auquel l'homme, le citoyen doit atteindre, la liberté.

La liberté, la démocratie, c'est ce qui permet à une nation d'exister et de s'exprimer. L'armée est son rempart, son bouclier. Cette armée tire sa noblesse, sa grandeur de cette mission de gardienne de la liberté et ceux qui la servent ont choisi, au service de l'Etat, la tâche la plus difficile, celle d'être des soldats, des guerriers.

Je sais bien que ces termes en font sourire quelques-uns qui ont oublié depuis longtemps le sens de certains mots, affaiblis, vidés de leur sens et de leur contenu. L'intellectualisme militant de gauche ou d'extrême gauche a bien ravagé l'école. Pourquoi n'aurait-il pas cherché à démolir aussi l'armée et à banaliser la fonction militaire, à lui enlever la primauté qui, dans toute nation, est la sienne ? Or la liberté - combien d'exemples faut-il encore pour qu'on veuille bien s'en convaincre ? -, la liberté n'est jamais donnée. Elle n'est jamais le fruit du hasard ou d'un quelconque abandon. Les cérémonies du 11-Novembre qui se sont déroulées autour des tombes et monuments aux morts qui parsèment la France nous l'ont encore rappelé récemment. La liberté a toujours un prix, parfois excessif, hélas ! Elle a un nom : le courage.

Je tenais à dire tout cela car le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, l'oublie par trop. Bien plus, il attente à l'idée que je me fais, que se fait le Français, de l'armée, gardienne prestigieuse de la liberté et garante du miracle de la paix. Une armée de défense, certes, mais qui

reste aussi le véritable support, le miroir du prestige français. C'est grâce à elle que notre pays peut encore tenir son rang dans le concert des grandes puissances mondiales. C'est grâce à elle que notre pays peut encore parler fort et faire entendre la voix d'un humanisme républicain qui fait votre richesse...

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. C'est vrai.

M. Jean-Jacques Weber. ... d'une philosophie de la démocratie qui fait frémir et espérer tous les opprimés de la terre.

Pour l'U.D.C., la défense est une grande idée. Vous semblez, à certains moments, la partager. Malheureusement, je découvre moi aussi qu'il y a un large fossé entre vos paroles de ce soir et la réalité budgétaire. Tout le montre à l'évidence, ou alors ce budget n'est pas le vôtre et je sais que je ne suis pas le seul à le dire. Il est celui de M. le ministre du budget, et alors il donne une idée du peu de considération qu'on accorde à Bercy aux militaires. Il dévoile en même temps une vue saisissante du délabrement financier de notre pays.

Un budget, quel qu'il soit, se définit par son esprit, sa méthode, ses moyens.

L'esprit, on vient de voir qu'il n'y est pas.

Pour ce qui est de la méthode, ce n'est, hélas ! pas beaucoup mieux. L'an dernier déjà, à cette place, mon excellent collègue et ami, Michel Voisin, trouvait le budget de la défense obsolète, dépassé, détaché, séparé de la réalité stratégique. Les enseignements tirés de la guerre du Golfe n'allaient pas lui donner tort.

Vous avez ensuite, il est vrai, pris vos fonctions dans des conditions difficiles. Mais aujourd'hui, qu'observons-nous ? Des faits très graves qui doivent interpellier le Parlement et le pays tout entier, car vous avez pris une série de décisions qui auraient mérités *a priori* un large débat, la première et la plus grave à mes yeux étant de modifier fondamentalement la stratégie militaire de la France, en décidant, comme cela, et en tout cas sans consulter le Parlement, que plus aucune menace ne serait à craindre de l'Est et qu'en conséquence les dispositifs antérieurs n'avaient plus lieu d'être. Il s'en est fallu de peu que les putschistes moscovites ne vous donnent tort et que vos intuitions stratégiques nous laissent découverts et vulnérables.

Mais les accords S.T.A.R.T. laissent-ils la formidable armée russe si démunie, avec ses 16 000 ogives nucléaires à longue portée ? Quel crédit pouvons-nous accorder aux déclarations de M. Bush et de M. Gorbatchev ? Que représente encore ce dernier ? Que penser de l'in vraisemblable proposition de M. Bush de donner l'I.D.S. à Moscou ?

Il nous appartient - vous le dites vous-même ce soir - de rester très vigilants.

Dans un autre ordre d'idées, vous décidez de modifier le format de nos armées. Est-ce vraiment, dans un domaine aussi essentiel, le budget qui commande d'abord avant la prise en considération de la réalité stratégique ? Nous ne savons même pas, car aucun débat n'a été organisé, quelle configuration aura l'appareil de défense de notre pays et à quelle stratégie elle devra répondre. Voilà encore un domaine dans lequel nous réclamons un débat national, car cette configuration devra correspondre - ou cela n'a pas de sens - à l'évolution des menaces susceptibles de peser sur nous dans les vingt ans à venir.

Nous commençons, comme pour le service national, par la conclusion, sans introduction ni développement. Est ce bien raisonnable ?

Notre capacité d'intervention, notre place dans la géostratégie actuelle dépendent surtout de notre capacité nucléaire. Il faut conserver notre avance dans ce domaine. Tout, dans ce budget, montre que nous ne faisons pas le nécessaire. Il suffit pour s'en convaincre de voir les inquiétudes du C.E.A. exprimées hier encore dans *Le Monde*.

Voilà pour la méthode. J'en en viens aux moyens. Là, quelle misère ! Quels dangers aussi, et il faut en être bien conscients !

Ce projet de budget s'établit donc à 240,6 milliards de francs et augmente de 0,9 p. 100 : une somme de 45,1 milliards est consacrée aux pensions, 195,5 milliards vont aux crédits militaires. Le déficit est donc de 2,4 p. 100 par rap-

port à l'inflation, mais il est encore plus grand par rapport à la dérive des prix de l'armement. Il recouvre une réalité totalement décevante que je veux résumer en quatre points.

D'abord, une déflation de 35 220 emplois budgétaires, soit 5,2 p. 100 des effectifs de l'armée dont 15 196 emplois civils. Certes, 11 800 sont des postes transférés après la réforme du G.I.A.T. Je relève également, comme l'avait fait un rapporteur, les suppressions d'emplois d'ouvriers. En outre, près de 3 900 postes de militaires d'active sont supprimés dont 2 290 à l'armée de terre, 1 134 à l'armée de l'air et 463 à la marine qui est touchée pour la première fois par ce type de mesure.

Deuxièmement, je relève une baisse dramatique de 2,17 p. 100 en volume du budget de la marine, avec une réduction de 20 p. 100 des heures de mer. Venant après une autre de 10 p. 100 l'an passé ; cela fait 30 p. 100 en deux ans. C'est totalement insensé ! En dessous d'une croissance de 2 p. 100, on déforme la défense à la mer qui perd sa cohérence », déclarait il y a très peu de jours un haut responsable de la marine. Eh bien, nous sommes largement sous la ligne de flottaison !

Troisièmement, je note une réduction très sensible du budget de l'armée de l'air, premier vecteur de notre défense dont les crédits de paiement augmentent de 0,4 p. 100, ce qui traduit en réalité une baisse de 3 p. 100. Quant aux autorisations de programme, elles diminuent de 12,7 p. 100, hors inflation, ce qui va dramatiquement à l'encontre de toute logique.

Quatrièmement, l'armée de terre voit ses autorisations de programme fondre de 14 p. 100, ce qui devient franchement insupportable.

Ces chiffres, volontairement résumés, appellent une question et une seule : avec ce budget, notre armée sera-t-elle encore crédible ?

La réponse, bien sûr, est non. Mais on peut l'illustrer.

Pour la marine, certes, le programme du *Charles-de-Gaulle* n'a pas pu être arrêté, et l'on a commandé trois frégates de type *La Fayette*.

Mais le *Colbert* est désarmé par anticipation, le *Clemenceau* est indisponible pour longtemps. Pour défendre ces navires, on ne dispose toujours que du *Crusadair*, et aucun remplaçant n'est prévu avant deux, voire trois ans. Ces *Crusadair* sont ceux qu'on n'avait ni pu ni voulu emmener au Koweït. Ils sont tellement vieux qu'une seule heure de vol demande à présent soixante heures de maintenance.

M. Charles Favre. Pour le *Clemenceau* c'était pareil !

M. Jean-Jacques Weber. Seule l'Indonésie, à ma connaissance, garde encore en service ce type d'appareil !

Autre exemple : les sous-marins nucléaires d'attaque. On avait prévu d'en construire douze. On a décidé que huit suffiraient.

M. Jean-Claude Lefort. C'est encore trop !

M. Jean-Jacques Weber. Une somme de 2,5 milliards de francs a déjà été dépensée pour le septième, qui est à moitié construit, et aucun crédit n'est prévu pour l'achever. Ne parlons même pas du huitième !

Pour l'armée de l'air, la dotation de six appareils *Mirage 2000 N* et la livraison de seize nouveaux *Mirage 2000 DA* n'a rien à voir avec ce budget - mon collègue Arthur Faecht l'a très justement noté - qui prévoit la commande d'un seul et unique *Rafale*. Encore est-il destiné à la marine !

Quant au reste, il doit être apprécié avec circonspection, monsieur le ministre, surtout quand on sait que la dotation en carburant baisse en réalité et que le nombre d'heures de vol correspondant devient tellement insuffisant - mon collègue Jean Briane l'a rappelé cet après-midi - qu'aucun pilote ne pourra accomplir suffisamment d'heures de vol pour pouvoir maintenir sa qualification, et que le haut commandement envisage sérieusement un système de congés par roulement pour les équipages !

Quant aux avions de transport, aucun successeur n'est prévu actuellement pour le *Transall* et la série est depuis longtemps interrompue.

Pour l'armée de terre, enfin, c'est le temps du doute et du pessimisme : le reformatage est en chemin, avec sa cascade de déceptions qui affectent aussi la réserve où un potentiel

extraordinaire de compétences, d'enthousiasme, de disponibilité est passé par pertes et profits. C'est décevant, ce n'est pas acceptable.

De toutes ces situations qui ne datent pas d'aujourd'hui, il faut le reconnaître, mais qui résultent d'une absence permanente de volonté politique dans le domaine de la défense, l'armée pâtit grandement dans son organisation, dans son efficacité et dans son image.

En outre, notre industrie de l'armement n'est pas épargnée par les difficultés conjoncturelles, et la perspective d'un tel budget de misère ne fait qu'amplifier, il faut le dire, ses inquiétudes.

L'accent est officiellement mis sur l'emploi. Le budget permet d'en créer. A la bonne heure ! A y regarder de plus près, il s'agit de 750 postes de gendarmerie d'active, ce dont il faut se féliciter, de 107 à la D.G.S.E. et de 50 à Polytechnique. Fermez le ban !

La revalorisation de l'emploi, autre aspect de la question, est plus que nécessaire. Qu'on en juge : les militaires ont perdu depuis dix ans, aux termes d'une étude récente, 0,8 p. 100 de leur pouvoir d'achat en moyenne annuelle, tandis que l'écart entre les salaires du secteur privé et les soldes s'est accru chaque année de 2 p. 100 en moyenne.

M. Guy-Michel Chauveau. Et entre 1986 et 1988 ?

M. Jean-Jacques Weber. Soit, en cumul, plus de 30 p. 100 de perdu en dix ans.

Il en résulte un recul très net de la place du militaire dans notre société.

Voilà, monsieur le ministre, mes chers collègues, les réflexions que m'inspire ce projet de budget qui ne répond en rien à ce qu'attend l'Union du centre d'un vrai budget de la défense.

Vous ne serez pas étonné, je présume, monsieur le ministre, de notre opposition à de telles perspectives pour 1992, et je vous prie de noter notre exigence de débats fondamentaux préalables sur la loi de programmation militaire, sur la nécessité d'un contrôle parlementaire sérieux sur les ventes d'armes et, enfin, sur l'évoiction des menaces et des techniques de défense. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Beaucoup des arguments successivement développés finissent par s'entrecroiser ; je ne répondrai qu'en quelques mots.

M. Chauveau, dans son exposé, a rejoint beaucoup de mes propres convictions...

M. Théo Vial-Massat. Prix orange ! *(Sourires.)*

M. le ministre de la défense. Il a, en particulier, poursuivi avec M. Fillon un débat que nous avons déjà entamé il y a quelque temps et qui... retrouve, comme en écho, dans les propositions écrites de M. Fillon. Celui-ci les a partiellement développées ce soir ; mais elles ont été déjà largement diffusées.

Effectivement, monsieur Fillon, le problème du coût est posé, indépendamment des autres problèmes. Je sais, car mes collègues britanniques me l'ont dit, que vous vous êtes rendu à Londres...

M. François Fillon, rapporteur pour avis. En effet.

M. le ministre de la défense. Vous avez donc pu comme moi, car j'y suis allé aussi, prendre la mesure des difficultés de recrutement que connaît l'armée britannique.

M. François Fillon, rapporteur pour avis. Pas vraiment !

M. le ministre de la défense. Ils ne vous ont peut-être pas tout dit, ce que je peux comprendre.

M. François Fillon, rapporteur pour avis. Ils ne vous ont peut-être pas tout dit à vous !

M. le ministre de la défense. Peut-être ; mais ils se le disent, publiquement, au parlement britannique. Vous savez que le gouvernement conservateur britannique, s'appuyant sur une majorité conservatrice au parlement, a réduit le budget militaire dans des proportions considérables...

M. Théo Vial-Massat. Eh oui !

M. le ministre de la défense. ... mais il mesure, dans le même temps, les difficultés de recrutement d'une armée de métier, et il les expose.

M. François Fillon, rapporteur pour avis. C'est fou !

M. le ministre de la défense. Quoi qu'il en soit, ce débat doit se poursuivre. Il permettra utilement de faire prendre conscience aux Français du nombre, tel qu'on peut le mesurer, de milliards supplémentaires qui seront nécessaires pour arriver, paradoxalement, à supprimer une des composantes du système de défense nationale français, qui repose sur un certain nombre de choix décisifs.

M. Rimbau participera sans doute à ce débat. Je lui fais simplement remarquer que les « achats sur étagère » - comme il le disait tout à l'heure - ne représentent qu'une très faible partie des dépenses d'équipement du budget de la défense, quelques pour cent.

Contrairement à ce que vous semblez penser, les Ateliers industriels aéronautiques n'ont pas de problème de plan de charge. Je vous rappelle que, parmi les industries d'armement, on trouve des entreprises publiques comme le G.I.A.T., Aérospatiale, Thomson, la S.N.P.E., la S.N.E.C.M.A. ; nous sommes loin d'une privatisation généralisée qui n'entre d'ailleurs pas du tout dans nos projets.

M. Paecht a évoqué les problèmes de coopération, en particulier dans le domaine du nucléaire. Un jour, peut-être, ce problème se posera. J'ai moi-même évoqué les progrès que marque la coopération dans le domaine des armements. Mais, autant nous pouvons encore progresser pour ce qui concerne les frégates, les chars - même si les projets de coopération ont échoué dans ce domaine alors que nous avons réussi pour certains hélicoptères - autant une coopération avec les Britanniques dans le domaine du nucléaire soulève une problématique d'une tout autre nature. C'est, vous le savez, un problème politique. Pourtant, il est vrai que nous nous interrogeons sur l'hypothèse d'une coopération sur l'A.S.I.P., j'y ai fait allusion tout à l'heure.

Vous avez prétendu que vous en apprenez davantage par la presse. Mais, monsieur Paecht, vous êtes membre de la commission de la défense. Je suis venu devant elle ; ce que j'y ai dit, vous l'avez communiqué à la presse. La presse l'a donc reproduit, sur la base de documents fournis par la commission. Les premières informations que j'ai données sur le budget de la défense ont donc bien été données à la commission de la défense...

M. Jacques Godfrain. C'est une attaque personnelle !

M. le ministre de la défense. Ce n'est pas du tout une attaque. La commission de la défense publie systématiquement, le lendemain de sa réunion, un communiqué détaillé qui peut être utilisé par la presse, et elle s'en sert du moins pour une partie de la presse.

De la même façon, je me suis rendu devant la commission des finances. M. Hollande y était présent, et elle aussi a reçu un certain nombre d'informations. Mais les premières informations sur le budget de la défense sont livrées au Parlement et non à la presse, et c'est le Parlement, je le précise, qui donne les premières informations à la presse.

Par ailleurs, des centaines de questions, regroupées dans des documents, ont été posées à mes services, qui y ont répondu. Certains rapporteurs ont estimé que ce n'était pas assez, ou pas assez vite. J'ai fait faire des statistiques, et j'ai moi-même siégé autrefois au sein de la commission de la défense. Au demeurant, certains de vos rapporteurs m'ont remercié pour la nature et la célérité de ces réponses ; je les remercie à mon tour. En revanche, monsieur Fillon, j'ai entendu dire à plusieurs reprises que vous vous plaigniez de ne pas avoir reçu de réponse à certaines questions. Je peux vous recevoir quand vous voulez, y compris les dimanches et fêtes.

M. Charles Fèvre. Chiche !

M. le ministre de la défense. Ce n'est pas une question de « chiche », monsieur Fèvre. Je vous l'ai déjà proposé, monsieur Fillon, mais vous n'avez pas donné suite. Je réitère ma proposition : vous pouvez venir me voir à tout moment. Et si vous le suggérez, j'enverrai à l'avenir à tous les parlementaires les doubles des réponses que j'adresse aux rapporteurs, mais les bureaux risqueront d'être très encombrés !

M. Arthur Paecht. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la défense. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Arthur Paecht, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Arthur Paecht. Monsieur le ministre, nous ne nous sommes pas bien compris. Quand j'ai dit que j'apprenais davantage par la presse, je ne faisais absolument pas référence aux informations que vous nous donnez en commission et à propos desquelles celle-ci publie un communiqué. Mais chaque fois qu'intervient une nouvelle décision, une nouvelle orientation, quelque chose dont nous devrions bénéficier en priorité, c'est dans *Le Monde* - pardonnez-moi de citer le journal - et non en commission que je l'apprends. Par ailleurs, j'ai suffisamment d'expérience pour savoir que les réponses qui sont données à nos questions n'émanent pas toujours directement des services, mais transitent par votre cabinet, comme c'est la règle, aujourd'hui comme au temps de vos prédécesseurs.

Je sais aussi que, pour les affaires les plus « pointues », celles qui vous permettent - je ne vous le reproche pas - de mettre en valeur votre politique, vous préférez privilégier la presse plutôt que d'en faire part au Parlement.

M. le ministre de la défense. Donnez-moi un exemple !

M. Arthur Paecht. Ce n'est pas en agissant ainsi que vous irez vers une revalorisation du rôle du Parlement.

M. le ministre de la défense. Mais donnez-moi un exemple, monsieur Paecht, un seul !

M. François Fillon. Moi, je peux vous en donner un !

M. le ministre de la défense. Je parle à M. Paecht, monsieur Fillon !

Monsieur Paecht, donnez-moi un exemple d'une décision dont j'aurais fait part à la presse avant d'en informer le Parlement.

M. Arthur Paecht. Le corps d'armée franco-allemand !

M. le ministre de la défense. Je ne suis ni le Chancelier Kohl ni le Président de la République ! Vous prétendez que je donne des informations à la presse avant de les communiquer au Parlement, et, quand je vous demande un exemple, vous n'en trouvez pas et vous parlez du corps d'armée franco-allemand ! Ce n'est pas moi qui l'ai annoncé à la presse, mais le Chancelier Kohl et le Président de la République, chef des armées...

M. Charles Fèvre. Vous n'étiez pas au courant ? *(Sourires.)*

M. Arthur Paecht. Si, il l'a appris par la presse ! *(Rires.)*

M. le ministre de la défense. Ce sont le Chancelier Kohl et le Président de la République française qui ont écrit au président Lubbers. Pas à vous, c'est vrai ! Mais, que voulez-vous, vous n'êtes pas le président du gouvernement hollandais, pas la reine d'Angleterre non plus, ni même le Premier ministre britannique ! *(Sourires.)*

Certaines relations diplomatiques passent au-dessus de vos têtes. Il est vrai que le Président de la République française s'est permis, avec la complicité du Chancelier allemand, d'écrire à dix autres chefs de gouvernement, sans vous consulter ! *(Rires.)*

M. Théo Vial-Massat. Mais cela engage quand même la France ! Ce sont les problèmes de la défense !

M. le ministre de la défense. Je vous ai demandé un exemple, monsieur Paecht ; comme vous n'en trouvez pas, vous me parlez d'autre chose.

Je répète ce qu'est le corps franco-allemand : il s'agit d'une proposition, présentée par le Chancelier Kohl et le Président Mitterrand aux chefs de gouvernement des autres pays d'Europe, qui consiste à étudier les conditions dans lesquelles un corps européen pourrait être constitué, sur la base de l'expérience de la brigade franco-allemande.

Monsieur Paecht, j'ai été, comme vous, parlementaire pendant longtemps. Vous m'avez mis en cause ; je vous demande alors de me citer un exemple - un seul, j'étais brave ! - où j'aurais donné une information importante à la presse avant de vous en faire part. Vous n'en avez même pas trouvé un seul !

Maintenant, à votre tour, monsieur Fillon...

M. François Fillon. La réforme de l'armée de terre a été présentée par le général Monchal devant l'I.H.E.D.N. et non devant la commission.

M. Cuy-Michel Chauveau. C'est faux ! C'était en juin, monsieur Fillon, mais vous n'étiez pas là !

M. le ministre de la défense. Cela vous aura échappé, monsieur Fillon. Vous avez eu une minute d'inattention ou vous avez manqué une séance.

Jamais la commission de la défense, même quand vous la présidiez, monsieur Fillon, et je siégeais sur ses bancs, n'a entendu autant d'officiers, d'officiers supérieurs de toutes armes et de tous grades, de responsables de tous les services relevant de la défense !

M. François Fillon, rapporteur pour avis. C'est totalement faux ! On a auditionné des pilotes des centaines de responsables et, à cette époque, le cabinet ne visait pas leurs discours !

M. le ministre de la défense. Monsieur Fillon, vous pouvez prétendre que c'est totalement faux, mais nous sommes quelques-uns ici à avoir de la mémoire...

M. François Fillon, rapporteur pour avis. En voulez-vous la liste ?

M. le ministre de la défense. ... et, c'est plus ennuyeux, il y a des archives, monsieur Fillon ! J'attends toujours, mais ni M. Paecht, ni M. Fillon - je m'en réjouis, mais cela ne m'étonne pas - ne peuvent avancer un seul exemple d'une décision dont j'aurais informé la presse avant la commission compétente. Je vous remercie, messieurs, de cette confirmation !

M. Charles Fèvre. Vous faites de la distillation fractionnée ! *(Sourires.)*

Un député du groupe socialiste. Les bouilleurs de cru reviennent !

M. le ministre de la défense. Je signale, après une brève vérification, que M. Fillon n'était pas là lorsque je suis intervenu devant la commission de la défense sur la question qu'il a évoquée. Mais je peux y retourner.

M. François Fillon, rapporteur pour avis. Ce n'est pas votre problème, et je ne vous autorise pas à me parler sur ce ton ! Vous pouvez le faire avec vos amis socialistes, pas avec nous !

M. le ministre de la défense. Je prends le ton qui me plaît !

M. le président. Chers collègues, nous allons passer, si vous le voulez bien, aux questions.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Claude Desein.

M. Jean-Claude Desein. Monsieur le ministre, je voudrais vous interroger sur le devenir des personnels civils dont les services sont restructurés dans le cadre de la mise en œuvre du plan Armées 2000. La simplification des chaînes de commandement et la rationalisation des organismes de soutien, dont on saisit parfaitement la pertinence dans la volonté de rechercher l'efficacité maximum pour notre service de défense avec des moyens de gestion plus économiques, se traduisent par des suppressions de poste et des transferts d'emplois. Il est d'usage, et vous l'avez confirmé à plusieurs reprises, que les mutations avec changement de résidence des personnels civils du ministère de la défense soient subordonnées au volontariat des personnes concernées.

Nombreux sont les cas de personnels qui peuvent difficilement envisager cette mobilité professionnelle en raison des contraintes, notamment familiales, qu'ils subissent. Les solutions de reclassement sur place passent alors par des détachements au sein d'autres administrations, d'organismes publics ou de collectivités territoriales. Mais à l'examen des situations locales, cette voie semble en l'état particulièrement restreinte, en tout cas insuffisante au regard du nombre des demandes. Les personnels civils sont ainsi très inquiets sur leur devenir bien qu'on leur ait garanti qu'aucun licenciement n'aurait lieu et que la mobilité des personnels resterait exclusivement fondée sur le volontariat.

Pourriez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, les dispositions envisagées, en liaison avec vos collègues du Gouvernement et différents partenaires, pour permettre l'accueil des personnels dont les postes auront été supprimés ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la défense.

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, Pierre Joxe et moi-même comprenons fort bien et nous partageons l'attention que vous portez aux personnels civils. Le nombre de suppressions de poste des personnels civils entraînées par la généralisation du plan Armées 2090 a été précisément estimé à 753. Comme vous l'avez rappelé, aucune suppression de postes n'entraînera de licenciements ou des mutations d'office. Toutefois, compte tenu de l'importance du nombre des personnels concernés, ces mouvements s'étaleront sur plusieurs années.

À titre indicatif, l'état-major de l'armée de terre estime entre cinq et sept ans le délai nécessaire pour parvenir à une totale adéquation entre les besoins de la nouvelle organisation et nos effectifs en personnels civils. Au 1^{er} septembre 1991, 338 dossiers ont été réglés, 320 par mutations volontaire, quatre par détachement, cinq par dégagement des cadres et neuf par mise à la retraite.

Je peux vous confirmer que nous travaillons sur cette question en totale liaison avec les autres ministères, comme avec les organisations syndicales.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Bernard Cauvin.

M. Bernard Cauvin. Monsieur le secrétaire d'Etat, l'annonce en août dernier, du report ou du décalage de certains programmes s'est traduite sur Cherbourg par la suppression du S.N.A. n° 8, la suspension du S.N.A. n° 7 et le décalage du programme S.N.L.E. nouvelle génération.

Vous avez réaffirmé, devant la commission de la défense, votre volonté d'en assumer les conséquences sur l'emploi et l'aménagement du territoire.

Dans cet esprit, j'estime que le chantier du S.N.A. n° 7 doit être poursuivi et que les crédits d'études et de recherche-développement doivent être confirmés, afin de préserver notre avance technologique en la matière et, plus simplement, pour éviter un gâchis industriel alors qu'aujourd'hui vingt-trois tronçons du S.N.A. n° 7 sont réalisés, la chaufferie nucléaire achevée, 20 p. 100 des crédits engagés et autant de débits financiers envisagés.

Au-delà de cette réaffirmation liminaire, je souhaite vous interroger sur le devenir industriel des établissements de la D.C.N. à travers deux courtes questions.

Premièrement, vous avez créé la délégation aux restructurations afin de conduire notamment les évolutions de nos industries d'armement. Comptez-vous décentraliser les missions de cette délégation au sein des établissements industriels de la D.G.A., afin que ces derniers, au plus près du terrain, avec des moyens précis et adaptés et des objectifs clairement affichés, s'impliquent dans une action volontariste de diversification ? En effet, c'est là que se jouera une part de l'avenir de ces établissements industriels.

Pour ce qui est de la direction des constructions navales, vous avez affirmé à plusieurs reprises, monsieur le ministre, votre volonté de maintenir le statut des personnels et des arsenaux. Cependant, cette garantie ne passe-t-elle pas par un renforcement des moyens en faveur des personnels afin de traiter prioritairement à la fois l'adaptation des hommes et des femmes aux métiers de demain et la refonte de la grille et de la nonenclature des professions, probablement inadaptées aux enjeux à venir ?

Ne convient-il pas, en la matière, d'aller très vite en intégrant notamment les nouvelles filières professionnelles, en créant des passerelles entre les personnels ouvriers et techniciens, entre les techniciens et les ingénieurs et, surtout, en dopant la formation continue bien au-delà du pourcentage de la masse salariale qui lui est actuellement affectée ? Même si cela a un coût, ne s'agit-il pas du véritable enjeu des établissements industriels de la D.G.A. ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, ainsi que l'a rappelé Pierre Joxe, le sixième S.N.A. sera achevé cette année. En revanche, le huitième S.N.A. ne sera pas construit, ce qui est conforme au réexamen des

besoins opérationnels en fonction de la stabilisation de nos crédits d'investissements à moyen terme. Quant à la réalisation du septième S.N.A., sur laquelle vous nous avez interrogés, je peux vous confirmer qu'elle est suspendue.

Vous avez évoqué la délégation aux restructurations et reconversions mise en place par Pierre Joxe et moi-même. Notre volonté est de travailler au plus près du terrain, en liaison étroite d'abord avec le préfet qui est parfaitement à même, en termes d'aménagement du territoire et de bassins d'emplois, d'appréhender les difficultés et de juger des restructurations nécessaires.

Il va de soi que, toujours dans le souci d'aller au plus près des réalités, nous rechercherons dans les entreprises, que ce soit au G.I.A.T. ou à la D.C.N., lorsque cela sera nécessaire, l'homme qui travaillera en liaison avec le délégué aux reconversions et restructurations.

Quant à la D.C.N., Pierre Joxe a eu l'occasion de rappeler à de multiples reprises que son statut n'était pas remis en cause. Ainsi que vous le savez, le secrétariat général de l'administration et les services ont commencé à réorganiser la grille, à refondre et à moderniser les qualifications. Toutes ces décisions vont dans le sens que vous souhaitez.

Nous comprenons fort bien les nécessités en matière de formation. Nous nous penchons sur ce sujet et sachez que nous irons, là encore, dans la bonne direction car des hommes qualifiés sont nécessaires à la modernisation de nos industries.

M. Arthur Paecht. Très bonne réponse !

M. le président. La parole est à M. Michel Sainte-Marie.

M. Michel Sainte-Marie. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite appeler tout spécialement votre attention sur les arbitrages budgétaires en matière de programmes d'armement et sur leurs conséquences sur les établissements de ce secteur en Aquitaine. Je pense plus particulièrement au pôle aéronautique et spatial girondin Bordeaux-Techno-Ouest qui fonde la vocation industrielle de toute une région.

La région aquitaine compte 25 000 emplois dans les grandes entreprises de ce secteur, dont 6 000 ingénieurs et chercheurs, et 14 000 emplois de sous-traitance. Parce que l'environnement politique international s'est radicalement transformé en quelques mois, la France est aujourd'hui conduite à ajuster sa politique de défense. Il ne s'agit en aucun cas pour notre pays de baisser la garde et je sais que ni le chef de l'Etat ni le Gouvernement n'en ont l'intention, mais il me paraît indispensable de bien mesurer les conséquences des arbitrages pour le bassin d'emploi aéronautique et spatial aquitain.

Je vois deux menaces sérieuses : la première concerne l'affaiblissement du niveau des compétences des équipes de recherche de ces entreprises et j'ai apprécié monsieur le ministre, votre souci d'améliorer notre effort de recherche, en particulier dans le cadre de la coopération ; la seconde est liée à la dislocation du tissu des entreprises sous-traitantes industrielles.

Dès lors, trois axes prioritaires me semblent devoir être dégagés.

D'abord, il me paraît souhaitable d'engager une véritable réflexion sur la politique de la France à moyen et long termes, intégrant les nouvelles données, afin de permettre à nos entreprises industrielles d'avoir une vision claire de notre stratégie future. Une loi de programmation militaire doit nous en donner l'occasion.

Ensuite, il est essentiel d'amorcer une réflexion et d'engager des études sur des programmes de substitution susceptibles de compenser les réorientations stratégiques qu'impose le nouveau contexte international.

Enfin, une diversification progressive du pôle de défense aéronautique et spatial vers des applications civiles doit être activement encouragée. Jusque-là trop souvent ignorée par des directions d'entreprise seulement compétentes pour des finalités militaires, la diversification vers les programmes civils - cette synergie civil-militaire dont vous avez parlé - est une nécessité qui doit devenir une priorité. Je vous demande, monsieur le ministre, d'y prêter une attention particulière.

Tels sont les trois axes de conversion dont je souhaitais parler et que j'entends défendre.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la Défense. Monsieur le député, j'ai déjà visité bien des établissements du secteur de l'aéronautique et j'espère avoir bientôt le plaisir de vous rencontrer dans votre région. Si je ne suis encore jamais allé dans les environs de Bordeaux alors que je me suis déjà rendu trois fois à Toulouse, c'est pour des raisons purement circonstancielles.

Ces grandes entreprises - Aérospatiale, Snecma, Thomson, Matra - représentent des éléments de la force économique et pas seulement de la puissance militaire de la France : environ 100 milliards de chiffre d'affaires, des dizaines de milliers d'emplois, 50 p. 100 de leurs productions à l'exportation... Ces ordres de grandeur sont bien supérieurs à ceux que l'on rencontre dans la plupart des autres branches.

En même temps que vos questions, vous avez formulé des réponses et je ne saurais mieux dire que vous. Oui, il faut orienter les recherches pour se préparer à des reconversions, mais ces entreprises font déjà énormément de recherche. Oui, il faut tenir compte du fait qu'elles ont des capacités et des compétences duales mais tout cela est extrêmement lié. Ainsi, le développement des moteurs militaires a joué un rôle déterminant pour l'ensemble de l'aéronautique, mais, malgré la diminution des commandes militaires, nos capacités, en matière aéronautique, doivent, désormais, pouvoir se développer sur le plan civil.

J'ai récemment visité, à Toulouse, les extraordinaires bâtiments où l'on construit les A 340. Je ne suis pas du tout pessimiste parce que je pense que s'il est vrai que certaines technologies, dans le domaine aéronautique et spatial, ont bénéficié, pendant des dizaines d'années, de l'effet d'entraînement des commandes militaires, elles ont aujourd'hui atteint des niveaux de développement, de compétences, de capacités tels qu'ils leur permettent de se diversifier et de rebondir. Tel est le cas du secteur spatial qui se développe, désormais, dans des domaines civils comme les télécommunications. Nous n'avons donc pas lieu d'être inquiets.

Certes, nul ne peut affirmer qu'une situation est acquise, que tel marché est garanti, que telle commande militaire est certaine, que tel flux financier est éternel. Cependant les réalisations déjà intervenues dans ce secteur, à condition que l'on suive les orientations que vous avez indiquées, le développement de l'effort de recherche déjà très soutenu par le ministère de la Défense, la diversification, sont autant d'éléments qui ne m'incitent pas au pessimisme.

Par ailleurs, il s'agit d'un domaine où la coopération européenne nous permettra de conserver notre place, voire de progresser encore pour devenir l'un des deux pôles mondiaux. Il semble, en effet, que ne resteront plus à terme dans le monde que deux grands centres pour les industries aéronautiques : les Etats-Unis et l'Europe. En France, des programmes de défense ont joué et pourront jouer encore un rôle déterminant.

M. le président. Nous venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Monsieur le ministre, ma question se rattache à votre dernier propos sur le pôle européen de production de matériels aéronautiques militaires.

Vous n'êtes pas simplement comptable ou interprète de la volonté de M. Charasse. Vous êtes aussi un patron industriel, un stratège. Telle est votre fonction et cela est bien ainsi, car il convient d'aborder la question sur le Mirage 2000, que je veux vous poser, avec une vision beaucoup plus globale que celle d'un simple comptable ayant une vue annuelle.

La décision que vous avez prise a été d'une telle gravité qu'elle a engendré une angoisse considérable dans l'industrie aéronautique. Si on la prend au pied de la lettre, elle signifie que cette branche d'activité traversera une mauvaise passe de huit ans, en attendant que le Rafale arrive. Est-il possible d'imaginer aujourd'hui qu'une entreprise de la taille de celle qui est concernée par le Mirage 2000 puisse, pendant autant d'années, ne pas livrer d'appareils, et doit attendre les premiers Rafale pour reprendre son activité industrielle et aéronautique qui aura été à ce point défective ? Pendant ce temps, les marchés à l'exportation auront été rafiés par d'autres producteurs de matériels qui sont aussi de bonne qualité.

Monsieur le ministre, je voudrais que vous envisagiez le problème autrement que sous l'angle budgétaire annuel, dans l'optique d'une véritable politique industrielle.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la Défense. Monsieur Godfrain, de quelle décision s'agit-il ?

M. Jacques Godfrain. De celle qui concerne le Mirage 2000 et dont la presse a fait état avant que vous ne l'annonciez. J'ai ainsi cru comprendre, selon les commentaires, que votre décision était négative pour soutenir le Mirage 2000.

M. le ministre de la Défense. De quel Mirage 2000 parlez-vous ?

M. Jacques Godfrain. Du nouveau, monsieur le ministre.

M. le ministre de la Défense. Vous voulez dire le Mirage 2000-5 ?

M. Jacques Godfrain. Oui !

M. le ministre de la Défense. Je n'ai pris aucune décision nouvelle en la matière.

Nous avons engagé le programme Rafale et j'ai indiqué il y a quelques jours à la commission des finances, et non à la presse, que la France avait plusieurs programmes en cours, celui concernant le Rafale entre autres : dont elle bénéficierait dans quelques années.

D'ici là des Mirage 2000 de différents types auront été construits dont six Mirage 2000 l'année prochaine, mais il n'y a aucune nouvelle décision en la matière. N'oubliez d'ailleurs pas que le Mirage 2000-5 a été conçu par l'industriel en cause pour l'exportation. Or ce n'est pas parce qu'un industriel conçoit un projet - qu'il développe d'ailleurs pour l'exportation - que le Gouvernement doit l'acheter. J'ai abordé le sujet avec lui à plusieurs reprises et il est parfaitement informé de notre position.

Je n'ai d'ailleurs rien eu à décider en la matière car la décision avait été prise avant que j'arrive au ministère. Ce que vous avez qualifié de décision n'est sans doute que ma déclaration devant la commission des finances. Elle n'a constitué en rien une nouveauté, car tout le monde était déjà au courant. J'en avais d'ailleurs informé plusieurs gouvernements qui m'avaient demandé si nous appuyions ce projet de Mirage 2000-5. J'avais précisé que nous attendions le Rafale.

M. le président. La parole est à M. André Berthol.

M. André Berthol. Monsieur le ministre, la déflation des effectifs est au cœur de nos préoccupations et le moins que l'on puisse dire c'est que la façon dont elle est gérée n'est pas satisfaisante. D'ailleurs, votre rapporteur pour avis sur les crédits des personnels de la Défense ne s'exprime pas autrement. J'espère simplement, monsieur le ministre, ne pas encourir le courroux dont vous l'avez accablé tout à l'heure.

Ma critique porte d'ailleurs uniquement sur l'absence de planification dans la conduite de la politique de déflation des effectifs, car cette décision est incontournable.

Ma première question concerne les officiers qui sont déjà dans la carrière des armes. La disparition d'un grand nombre de régiments enlève en effet à nombre d'entre eux toute perspective de prendre un jour un commandement. Or un officier supérieur a vocation à préparer l'école de guerre, puis, une fois breveté de cette dernière, à commander. S'il n'y a plus assez de régiments, comment cela sera-t-il possible ? Dans ces conditions, comment suscitez-vous des candidatures à l'école de guerre en nombre suffisant pour que la qualité de nos officiers ne soit pas affectée par cette crise des vocations ?

Ma deuxième question est relative aux jeunes qui ne sont pas encore dans la carrière, mais qui souhaiteraient y entrer. Comment pensez-vous attirer vers nos grandes écoles militaires des jeunes de qualité si l'armée ne peut plus leur proposer un plan de carrière satisfaisant ?

Ma troisième question a un aspect économique. Lorsque la suppression d'un régiment, non programmé dans le plan Armées 2000, frappe brutalement et sans préavis une petite commune comme Morhange, dans mon département, dont toute l'économie est fortement dépendante de la présence du régiment quelles mesures de remplacement envisagez-vous ?

J'ai cru vous entendre évoquer tout à l'heure des crédits spéciaux affectés à une sorte de mission d'aménagement du territoire. Or, monsieur le ministre, lorsque je vous ai récemment interrogé à ce sujet par une question orale, vous m'avez répondu que vous n'aviez pas de crédits disponibles à cet effet. Je me félicite de ce revirement.

Par ailleurs je voudrais savoir quels programmes d'armement vous envisagez de différer ou d'annuler en 1992 en raison des contraintes budgétaires ? Si vous prenez de telles décisions, ne perdez pas de vue, monsieur le ministre, le fait que la défense constitue aussi un véritable creuset de technologies de pointe. La réalisation d'un missile, par exemple, représente souvent une référence technologique susceptible d'ouvrir la voie à une percée économique française.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je réponds d'abord à votre dernière observation. Je suis tout à fait conscient, et je crois l'avoir montré et répété encore aujourd'hui, du fait que ces programmes d'armement ont un aspect économique, industriel, technologique vital. Quant aux prévisions pour 1992, elles vous ont été indiquées et figurent intégralement dans les documents qui vous ont été distribués. Je ne les reprends pas ici.

Je ne m'attarderai pas longtemps sur le cas de la ville de Morhange, puisque vous m'avez déjà interrogé à son sujet au cours d'une séance du vendredi matin. Je vous avais alors expliqué les conditions qui, en cas de suppression d'unités, nous conduisent à choisir des lieux plutôt que d'autres. Je les avais longuement exposées et je vous avais fourni toutes les données concernant Morhange et ses capacités d'accueil.

Nous nous apercevons, cependant, Jacques Mellick et moi, que certains éléments de la situation nous avaient échappé. Nous avons ainsi constaté que des militaires allaient pouvoir continuer à vivre à Morhange parce qu'il existe des garnisons ou des services proches. Il n'était donc pas nécessaire de leur construire des logements ailleurs. Vous voyez donc que, depuis que nous nous sommes rencontrés à ce sujet, la situation évolue, et nous la suivons.

Quand j'ai parlé de fonds de reconversion, il s'agissait naturellement de domaine économique, et cela ne concerne pas le cas de Morhange.

Enfin, vous m'avez interrogé sur les perspectives de carrière des officiers. Je comprends très bien le sens de votre question. S'il existe moins d'unités, les postes de commandement seront moins nombreux, par conséquent les perspectives de carrière des officiers seront modifiées. Malheureusement, on ne peut plus raisonner comme à l'époque - je pense à l'armée de terre qui a longtemps constitué l'essentiel de nos troupes - où il y avait, à travers la France, au moins un régiment d'infanterie par département, plus des régiments d'artillerie, de cavalerie, l'armée étant essentiellement organisée autour de l'unité de base qu'était le régiment.

Aujourd'hui, de nombreux officiers ont des fonctions de commandement, d'encadrement, d'état-major, mais d'autres ont des fonctions de spécialistes. La plupart d'entre eux passent un grand nombre d'années dans des écoles pour se spécialiser ou se réorienter avant une promotion. J'y ai déjà fait allusion : les officiers exerçant des fonctions de cadres techniques seront de plus en plus nombreux. Ils devront faire des études techniques, parfois scientifiques. D'autres encore devront se spécialiser dans l'étude de langues étrangères, car nous avons besoin, pour les services de renseignements, d'officiers et d'autres personnels qui connaissent les langues.

Le déroulement de la carrière d'officier sera de plus en plus diversifié grâce à l'enseignement dispensé soit dans les écoles militaires, soit dans les universités. On ne peut donc pas dire - je ne caricature pas votre question, mais je la schématise - que la carrière d'officier risque d'être moins intéressante parce que le nombre de régiments diminuera. Au contraire, au fil des années dans le service public, elle permettra à de nombreux officiers de se réorienter plus facilement que dans d'autres administrations, plus que dans d'autres services publics. Je ne crois pas que votre crainte soit justifiée.

J'espère vous avoir convaincu par ces quelques exemples : j'aurais pu en prendre d'autres : l'électronique, l'espace et l'interprétation des renseignements spatiaux. Aujourd'hui, comme vous le savez, de nombreux officiers, en cours de formation, passent un, deux ou trois ans à l'École supérieure d'électricité, à l'École des ponts et chaussées. Ce sont des officiers mais, en même temps, des ingénieurs, des spécialistes. Voilà la situation d'un officier aujourd'hui.

Il ne faut pas penser que la réduction du nombre de régiments va bloquer les perspectives de carrière du corps des officiers.

M. le président. La parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Monsieur le ministre, lors du débat qui a eu lieu il y a quelques mois, je vous avais interrogé sur le devenir de l'A 340, Airbus militaire. Vous m'aviez fait une réponse d'attente, aucune décision n'étant prise.

Aujourd'hui, je vous repose la question : où en est l'A 340, cargo militaire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Ma réponse sera toujours d'attente.

J'ai visité, un après-midi de la semaine dernière, le lieu de montage de l'A 340.

Une version militaire est en cours d'étude.

Le moment venu, j'espère pouvoir prendre les décisions qui me paraissent souhaitables, du point de vue militaire, du point de vue aéronautique et du point de vue national.

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Théo Vial-Massat.

M. Théo Vial-Massat. Monsieur le ministre, je crains que ma question ne vous conduise à me refuser le prix orange, (*Sourires*) mais il est des événements pénibles qu'on ne saurait passer sous silence.

Je connaissais, vous aussi sans doute, l'heure du laitier, mais je ne savais pas encore que le week-end du 11 novembre serait celui des déménageurs ! C'est pourtant ce week-end que les dirigeants du G.I.A.T., que vous avez mis en place, ont choisi pour faire leur mauvais coup à la manufacture d'armes de Saint-Etienne : démontage et transfert d'un atelier performant.

M. Jean-Pierre Philibert. C'est scandaleux !

M. Théo Vial-Massat. Je tiens, monsieur le ministre, à vous faire part de mon indignation quant à la méthode : déménagement à la cloche de bois, comme des voleurs, dans le dos des syndicats et du personnel, qu'on s'est bien gardé de consulter.

M. Jean-Pierre Philibert. Comme les élus d'ailleurs !

M. Théo Vial-Massat. Cette façon de procéder en dit long sur la mauvaise conscience et sur la peur des dirigeants du G.I.A.T.

Vous ne serez pas surpris si, après ça, tous vos discours sur le dialogue social sonnent creux et si, une fois encore, je suis préoccupé par le devenir des établissements du G.I.A.T.-Industries.

Monsieur le ministre, votre responsabilité et celle du Gouvernement sont largement engagées par les décisions de la direction du G.I.A.T. Cette direction abandonne ou cède à des sous-traitants privés de nombreuses missions et vocations, ce qui se traduit par une baisse de la valeur ajoutée produite, fragilise les établissements, annonce d'autres affaiblissements et pertes de substance. Elle le fait sans concertation avec les salariés, avec les collectivités qui sont les victimes désignées d'une telle politique.

Je m'adresse à vous avec d'autant plus de détermination que le département de la Loire compte deux établissements du G.I.A.T. qui sont les deux plus grandes entreprises industrielles, avec 4 300 salariés, et sont des donneurs d'ordres décisifs pour plusieurs P.M.I.-P.M.E.

Les menaces qui pèsent sur les deux entreprises de Saint-Etienne et de Roanne font craindre un nouveau séisme économique dans une région qui a déjà subi les chocs de la fermeture de ses houillères, du démantèlement de sa sidérurgie et de la contraction de son textile.

Je vous demande, monsieur le ministre, comment vous comptez répondre à l'attente de la population et de ses élus pour maintenir le potentiel maximum des établissements du G.I.A.T.-Industries, pour organiser la diversification de leur production, pour associer dans une concertation réelle les salariés, pourvois publics, élus et entreprises.

Comment comptez-vous tenir votre engagement « de ne pas être l'homme du démantèlement, de la casse du secteur public d'Etat que sont les arsenaux et les établissements d'Etat » ?

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, les choses se sont-elles passées comme vous le dites ?

M. Théo Vial-Massat. Elles se sont bien passées comme je l'ai dit !

M. Jean-Pierre Philibert. En effet !

M. Théo Vial-Massat. Un autre député ici-même peut en témoigner !

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. Je crois que vous avez certaines informations, mais ce ne sont pas celles qui m'ont été communiquées.

M. Théo Vial-Massat. On vous a donc menti !

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. M. Pierre Joxe et moi-même, dans le domaine des restructurations et des reconversions, avons le souci des ouvriers, des techniciens et des cadres.

G.I.A.T.-Industries est une entreprise qui jouit d'une autonomie d'organisation et de gestion. Nous n'en sommes pas les managers, mais nous avons le souci que cette entreprise soit technologiquement performante, compétitive car, au bout du compte, c'est le contribuable qui est concerné. Or cette entreprise doit inscrire son développement dans le cadre non seulement du budget, que vous êtes en train de discuter, mais aussi de son effort pour l'exportation.

Comme l'a rappelé Pierre Joxe devant la commission de la défense, sans les décisions qui ont été prises au Parlement, nous aurions à faire face aujourd'hui à des drames sur plusieurs sites. Grâce à sa structure, G.I.A.T.-Industries peut faire des efforts à l'exportation, lesquels ont permis de compenser en partie seulement - je vous l'accorde - les difficultés, mais les résultats sont très significatifs.

M. Théo Vial-Massat. Pas pour le département de la Loire en tout cas !

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. Nous devons aller plus loin. Je parle des G.I.A.T. en général.

En ce qui concerne le G.I.A.T. de Saint-Etienne...

M. Théo Vial-Massat. Et de Roanne !

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. ... et de Roanne-Pierre Joxe et moi-même nous avons entendu il y a quelques semaines, ainsi que M. Auroux et les organisations syndicales. Nous avons le souci de lisser le plan de charge en fonction des investissements qui sont prévus dans le cadre budgétaire, ce qui confirme aussi que nous avons le souci des hommes dans l'entreprise et dans le bassin d'emplois.

M. Théo Vial-Massat. Montrez-le en discutant avec les organisations syndicales !

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. G.I.A.T.-Industries a son organisation, sa structure et doit discuter.

M. Théo Vial-Massat. Elle ne le fait pas !

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. G.I.A.T.-Industries discute avec les organisations syndicales. Je me permets de vous rappeler, monsieur le député, qu'un accord d'entreprise vient d'être signé par trois organisations syndicales. C'est tout de même la preuve qu'une concertation existe au sein de G.I.A.T.-Industries. Je vous concède qu'il est sans doute nécessaire, dans un certain nombre de sites, de moderniser les relations sociales, mais cela est de la responsabilité de G.I.A.T.-Industries et du rôle des organisations syndicales.

En ce qui concerne Saint-Etienne, voici ce qui m'a été dit par la société, mais je ne l'ai pas pu vérifier.

Depuis de nombreuses années, l'établissement de Saint-Etienne avait axé son évolution sur une politique de multiplication de ses activités, le conduisant à investir dans de nombreux domaines techniques très variés : l'électronique, l'optique et le composite. Ces nombreuses activités sont demeurées très réduites et très déficitaires à Saint-Etienne. Elles ont entraîné une dispersion du potentiel intellectuel et des capacités financières. Il était donc urgent pour la direction du G.I.A.T. de recentrer l'établissement sur certains métiers dans le cadre d'une stratégie globale de la société en concentrant les moyens.

Il a donc été décidé d'axer le site de Saint-Etienne dans le domaine des composites sur le créneau du drapage, en particulier, pour les besoins des coffres du char Leclerc.

M. Jean-Pierre Philibert. Il y a quatre emplois !

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. Ainsi, en juillet dernier, les quatre machines d'enroulement filaire ; qui étaient totalement arrêtées depuis plusieurs mois, ont été transférées sur un autre site de G.I.A.T.-Industries à Cusset.

Dans le même esprit, les quatre presses d'injection viennent d'être transférées du centre stéphanois à l'établissement toulousain...

M. Théo Vial-Massat. Pendant le week-end !

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. ... qui a vocation à regrouper les capacités d'injection actuellement encore éparpillées.

En termes d'emploi - je sais que c'est votre souci, monsieur le député, comme c'est le nôtre - l'impact de ce transfert semble marginal car les presses étaient peu utilisées : une presse en dépôt, deux presses avec une activité épisodique et la dernière utilisée à tiers temps.

Voilà les informations qui nous ont été communiquées à notre demande par G.I.A.T.-Industries, parce que nous nous posions des questions.

Cette décision se situe dans le cadre d'une politique de recentrage de l'activité de l'usine, de rationalisation économique nécessaire afin de retrouver - c'est l'objectif que vous devez, comme nous poursuivre -, une situation conforme aux normes industrielles.

Il semblerait - je le vérifierai, monsieur le député, dès demain et vous informerai moi-même - que cette politique aurait été présentée et débattue avec les partenaires sociaux. Mais ce qui pose problème, c'est que ces faits se soient produits un dimanche, veille du 11 novembre ?

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le ministre, ma question concerne l'avenir de nos industries d'armement, qu'elles aient ou non un caractère public.

Mon ami Jacques Rimbault y a fait allusion dans son intervention. J'avais déjà eu l'occasion, lors du débat sur la défense, le 6 juin dernier, de vous en parler.

De quoi s'agit-il ?

Nous sommes - vous le savez - pour la réduction, sans attendre, des ventes d'armes, pour un accord général aboutissant à l'interdiction du commerce des armes dont la situation de l'Irak a montré, il y a peu de temps, le caractère tragiquement absurde. Nous avons d'ailleurs déposé dans ce sens une proposition de loi en juillet dernier.

Mais on ne peut aborder sérieusement la nécessaire réduction des ventes d'armes sans ouvrir, dans le même temps, le dossier de la reconversion et de la diversification, selon les cas, de nos industries d'armement.

Je vous ai déjà demandé, comme à votre prédécesseur, de mettre en place rapidement un groupe de travail qui associerait toutes les parties concernées afin d'avancer sur un sujet qui, s'il est délicat, peut être aussi prometteur. En tout cas, il est incontournable ; il est posé et se posera avec toujours plus de force dans l'avenir.

C'est un problème du monde contemporain par excellence.

Tous les spécialistes s'accordent à dire qu'un investissement est plus porteur en matière d'emploi quand il est fait dans le civil que lorsqu'il est fait dans le militaire, d'autant que, pour produire des armes, il nous faut opérer des importations qui viennent grever notre balance commerciale. Pour un milliard d'exportation d'armement, il faut, en effet, importer 315 millions de produits intermédiaires, contre 217 millions pour une même somme en exportation civile.

Il est donc urgent de commencer ce travail, car l'économie nationale a tout à y gagner en même temps que l'avenir de l'humanité.

Les travailleurs concernés peuvent reconverter positivement leur savoir et leur intelligence afin de développer les réalisations civiles.

Il existe d'autres idées. Ainsi, je crois savoir que la lettre que le P.D.G. de G.I.A.T. vous a adressée évoque la possibilité de faire de ce groupement « un fer de lance de la reconquête de l'industrie mécanique en France ».

M. François Hollande, rapporteur spécial. Très juste !

M. Jean-Claude Lefort. Les travailleurs des arsenaux et des établissements d'Etat ont manifesté cet après-midi pour défendre leur outil et leur emploi. Mon ami Vial-Massat en a

parlé avant moi. Ces hommes sont responsables, monsieur le ministre, tout le monde le dit, tout le monde le sait, pas seulement M. Gatel.

Monsieur le ministre, la question est donc claire : il faut mettre en place non pas une délégation pour les restructurations des industries d'armement, chargées d'accompagner le chômage, mais une grande politique pour réfléchir, travailler, avancer vers la reconversion, la diversification.

Nous vous le demandons avec insistance : ne prenez pas la responsabilité de retarder cette impulsion de haut niveau nécessaire à un domaine aussi vital pour l'avenir de la France.

M. Théo Vial-Massat. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous avez rappelé la position de votre parti sur les problèmes de ventes d'armes. Je n'y reviendrai pas car l'heure n'est pas à ce débat.

En revanche, pour traiter les problèmes de diversification, de restructuration...

M. Jean-Claude Lefort. De reconversion !

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. ... et de reconversion, Pierre Joxe et moi-même avons créé une délégation. Vous savez aussi bien que nous que l'industrie de l'armement n'est pas plus que l'industrie civile, à l'abri de la modernisation. La diversification permet d'augmenter le chiffre d'affaires et de diminuer la dépendance vis-à-vis d'un client. D'une certaine manière - et on s'en aperçoit aujourd'hui pour le G.I.A.T., je viens de l'expliquer à votre collègue M. Vial-Massat - l'exportation d'armement est une diversification géographique qui permet aux industriels de l'armement de ne pas dépendre des seuls crédits du ministère de la défense. La réussite suppose l'adaptation des produits aux besoins des clients et la maîtrise des méthodes de commercialisation. La diversification des produits impose d'aller sur d'autres marchés et vers d'autres métiers que l'armement. Nous allons dans votre direction.

M. Jean-Claude Lefort. La reconquête en France !

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. Mais vous savez bien que cela demande du temps. Nous n'allons pas recréer Frigevia.

M. Jean-Claude Lefort. C'est pour cela qu'il ne faut pas prendre de retard !

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. Nous ne prenons pas de retard, monsieur le député puisque - vous l'avez rappelé il y a quelques instants - G.I.A.T. provisionne de l'argent pour la recherche, pour la reconversion, donc pour la diversification.

M. Jean-Claude Lefort. Vers la machine-outil !

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. C'est une des branches possibles.

M. Jean-Claude Lefort. Vous vous y engagez ?

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. Mieux, monsieur le député, nous l'avons exigé de G.I.A.T. au début du mois de septembre, parce que telle était la volonté du ministre de la défense.

Voilà qui devrait répondre en partie à vos préoccupations.

M. Jean-Claude Lefort. En toute petite partie !

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. Nous avons les mêmes préoccupations. Comme vous, monsieur le député, nous nous soucions de lutter contre le chômage. Mais il n'y a pas deux manières de le faire. Il faut créer des outils performants. Nous avons demandé à G.I.A.T. de le faire. G.I.A.T. a commencé, mais cela ne se réalise pas du jour au lendemain, d'un coup de baguette magique. Il y faut à la fois du temps et de la matière grise.

M. le président. Je vous remercie.

Nous passons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Monsieur le ministre, dans le communiqué final du sommet de Rome, une large place est faite au problème de la prolifération des armes nucléaires. Il est

demandé aux autorités soviétiques d'assurer un contrôle sûr, responsable et fiable des armes de destruction massive, et cela sous une autorité unique. Il est dit, par ailleurs, qu'il appartient aux alliés européens concernés de prendre les dispositions nécessaires à l'expression d'une politique de sécurité. Vaste programme !

Cependant, il apparaît de plus en plus évident qu'en dépit des efforts de M. Gorbatchev, la panoplie nucléaire soviétique aura bien du mal à rester sous une autorité unique. Sur les territoires d'Ukraine, du Kazakhstan, de Biélorussie, par exemple, sont stationnés nombre d'engins stratégiques ; dans d'autres républiques soviétiques sont disséminées des armes nucléaires tactiques. L'effondrement de l'Union soviétique pourrait donc donner naissance à de nouvelles puissances nucléaires en Europe. Dans le même temps, les Etats-Unis et leur président semblent moins enclins à pérenniser une politique militaire interventionniste en Europe.

Monsieur le ministre, nous voudrions connaître la position de la France, puissance nucléaire ayant fondé sa stratégie sur la dissuasion, face à ces situations nouvelles. Nous voudrions savoir si elle est disposée à prendre une initiative diplomatique à ce sujet et si elle est prête à prendre des décisions sur les plans économique et politique à l'égard des républiques nouvellement indépendantes, si le besoin s'en faisait sentir.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, s'agissant des armes nucléaires soviétiques, le Gouvernement partage vos préoccupations. Le Président Mitterrand l'avait exprimé, il y a déjà deux mois, en proposant la tenue d'une conférence des puissances nucléaires d'Europe pour examiner sur cette question. Je me suis rendu en Union soviétique à peu près à cette époque, après avoir rencontré mes collègues britannique et américain. Nos inquiétudes se sont encore aggravées depuis deux mois, car nous n'avons aucune certitude, ni pour aujourd'hui ni *a fortiori* pour demain, d'un contrôle fiable et responsable sur cet arsenal.

On ne peut pas se contenter de l'engagement de démanteler les armes nucléaires. En effet, en dépit d'une intention politique affirmée, on peut douter que l'Union soviétique dispose aujourd'hui des capacités techniques et, surtout, des moyens économiques pour entreprendre et mener à bien une opération d'une telle ampleur - il s'agit de milliers de têtes nucléaires. A cela s'ajoute, vous y avez fait allusion, l'incertitude sur le détenteur du pouvoir.

Il y a seulement deux mois, lorsque je me trouvais en Union soviétique, l'Ukraine affirmait qu'elle était pour la dénucléarisation. Aujourd'hui, elle se reconnaît une vocation à participer au contrôle des armes nucléaires. Nous nous trouvons devant une interrogation qui explique que la déclaration de l'O.T.A.N. à laquelle vous avez fait allusion soit entrée dans le détail sur ce point. La France, quant à elle, maintient sa proposition d'une conférence pour que ces questions soient examinées, spécifiquement, en termes de sûreté, de sécurité.

Vous me demandez également quelles sont les initiatives prises à l'égard des différentes républiques qui formaient l'Union soviétique. Nous avons nommé des ambassadeurs dans les trois républiques baltes ; ils sont en place. Nous avons déjà depuis longtemps un consul général à Kiev ; il nous fournit des informations et assure un contact avec les autorités ukrainiennes. Je me suis rendu moi-même au Kazakhstan et en Ouzbékistan dont les dirigeants nous ont fait savoir qu'ils souhaitaient établir des relations bilatérales. Mais, désormais, ces questions relèvent à la fois de la politique internationale et de la politique intérieure de l'Union soviétique.

En tout cas, nous cherchons à entretenir des relations avec toutes les composantes de l'Union soviétique tout en continuant à affirmer notre soutien au pouvoir central qui, jusqu'à présent, affirme sa compétence exclusive dans le domaine des armements nucléaires. Tout cela, vous le savez bien, ne dépend pas que de nous.

Quant à l'analyse des risques et aux mesures à prendre, la France, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne n'ont pas de différence d'appréciation et expriment leur volonté d'agir en commun.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Emile Kœhl.

M. Emile Kohl. Monsieur le ministre, pourriez-vous nous apporter des précisions sur les moyens dont disposera le projet de corps franco-allemand ?

La brigade franco-allemande créée, il y a deux ans a constitué un laboratoire. Elle est devenue une grande unité opérationnelle. L'objectif que cherchent à atteindre le chancelier Kohl et le président Mitterrand est d'ordre politique, puisqu'il tend vers une politique équilibrée et de sécurité commune, qui inclura, à terme, une défense commune. En lançant le 14 octobre 1991 le projet de corps d'armée européen, les deux chefs d'Etat ont montré leur volonté d'accélérer le processus d'intégration communautaire.

Je souhaite savoir comment fonctionnera le futur corps d'armée européen ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Le chancelier Kohl et le président Mitterrand ont adressé au Président de la Communauté, à tous les pays de la Communauté, une lettre, destinée à tous les pays de la Communauté, lettre contenant une série de propositions préparatoires au sommet de Maastricht qui aura lieu dans quelques semaines. C'est ce qu'on a appelé l'initiative franco-allemande. En réalité c'est un post-scriptum de quelques lignes qui a sans doute attiré le plus l'attention car la suggestion qu'il contenait a frappé les imaginations.

Proposée par le chancelier Kohl en 1986, l'idée de la brigade franco-allemande a été retenue en 1987, étudiée en 1988-1989 avant d'être mise en œuvre par mon prédécesseur, M. Chevènement, il y a peu de temps. Sur la base de cette expérience qui pourrait être élargie, il a été proposé qu'un corps d'armée ouvert aux autres pays d'Europe - c'est une grande différence avec l'actuelle brigade, il ne s'agirait plus simplement d'une expérience franco-allemande - serve de champ d'expérimentation à la composition d'une force européenne.

Son articulation, sa composition, ses missions, qui seront à l'ordre du jour du sommet franco-allemand de Bonn où je me rends demain, font l'objet des travaux d'une commission mixte composée d'officiers d'état-major français et allemands. Les propositions qu'elle fera, je le répète, seront ouvertes aux autres pays.

Très rapidement, Belges et Espagnols ont manifesté leur intérêt pour cette initiative. Ce qui prouve bien qu'il ne s'agit pas d'un domaine purement franco-allemand.

Cette initiative a une autre conséquence. Si elle est retenue et si elle se réalise, elle donnera une base nouvelle au stationnement de forces françaises en Allemagne dont le Président de la République avait annoncé le retrait, à l'exception des éléments français - soit, à l'heure actuelle, 2 100 hommes - de la brigade franco-allemande et de quelques autres éléments annexes. En aucun cas, l'éventuel accord européen n'aboutirait, comme le prétendait M. Rimbault, à un corps de 50 000 à 100 000 hommes. Il n'en a jamais été question ! Il pourrait compter 30 000 hommes, par exemple. Au lieu de rentrer comme prévu en France, les unités françaises, vraisemblablement une division, resteraient donc stationnées en Allemagne grâce à ce cadre nouveau. J'ai déjà eu des conversations sur ce sujet. J'en aurai encore, lundi, à la réunion de l'U.E.O. qui se tient aussi à Bonn.

Cette question étant à l'étude, je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui, sans vouloir pour autant vous cacher quoi que ce soit. Il est possible, si les choses ont bien avancé, que, vendredi soir, nous puissions rendre publiques quelques précisions. Mais cette proposition ne présenterait d'intérêt que si plusieurs autres pays de la Communauté s'y ralliaient. Nous pouvons, raisonnablement, l'espérer.

Je vous rappelle que la brigade franco-allemande avait fait l'objet d'une proposition plusieurs années avant d'atteindre le stade actuel, encore très expérimental. Je le répète, cette proposition franco-allemande ouverte aux autres pays d'Europe, est encore à l'étude, contrairement à l'image qu'en a donné une dépêche de l'agence Reuter parlant de création d'un corps d'armée franco-allemand, de tant d'hommes, à tel endroit, dans telles conditions.

M. le président. La parole est à M. Jean-Guy Branger.

M. Jean-Guy Branger. Monsieur le ministre, l'effort qu'a consenti la nation pour créer la direction des applications militaires du commissariat à l'énergie atomique, laboratoire assurant la mission prioritaire de la dissuasion, doit être

poursuivi avec continuité pour préserver le dynamisme et la compétence de la direction des applications militaires, mais aussi ceux de la constellation de P.M.E.-P.M.I. qui assurent la sous-traitance de nombreuses recherches.

La diminution des ressources du C.E.A. en 1992 avec, pour conséquence immédiate, les suppressions d'emplois qui ont été annoncées dans la presse, 400 personnes - êtes-vous d'accord ? -, est de nature à nous priver d'un outil exceptionnel mais fragile, comme en témoigne l'exemple de ce qui se passe en Grande-Bretagne en ce moment.

Les hommes forment l'atout essentiel d'un laboratoire comme celui du C.E.A. pour maintenir la crédibilité de notre défense et, au premier chef, de nos forces de dissuasion. Quelles seront les conséquences pour les équipes de chercheurs de la réduction des essais nucléaires, encore murmurée, mais peut-être êtes-vous en mesure de nous donner ce soir des précisions, et des étalements du programme S.N.L.E. nouvelle génération et de celui du porte-avions nucléaire ?

La conduite d'un laboratoire de recherche ne peut s'inscrire que dans une perspective à long terme. Une décroissance brutale ne peut que démotiver des chercheurs de haut niveau, dont les compétences sont uniques et dont la France a et aura toujours besoin.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me donner l'assurance que vous avez pris la mesure de ce problème et que, pour les années futures, vous saurez accorder au C.E.A. les moyens nécessaires à une évolution maîtrisée ?

Monsieur le ministre, pouvez-vous me donner l'assurance que vous saurez utiliser pour le bien de la nation le potentiel du C.E.A. dans ses compétences acquises, au service de la défense tout entière ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Dans la mesure où celadépend de moi, oui, monsieur le député !

Il n'est pas question, je vous le confirme, de décélération brutale. Les effectifs du C.E.A., c'est vrai, connaîtront une évolution - mais le C.E.A. s'y prépare et l'a annoncée - puisque un certain nombre de ses activités pourront être ralenties.

Mais comme vous l'avez dit vous-même, l'essentiel de la force et de la valeur du C.E.A., depuis des dizaines d'années, réside dans sa formidable concentration de compétences, de capacités scientifiques et technologiques. La direction des applications militaires, en particulier, a été l'un des instruments les plus performants et les plus remarquables dans différents domaines de notre force de dissuasion.

C'est d'ailleurs cette formidable concentration d'ingénieurs, de scientifiques, de techniciens qui lui ont permis de développer, et de diversifier ses activités dans des domaines dont certains sont couverts par le secret-défense, faisant tous appel à des hautes capacités scientifiques. Ils touchent, par exemple, à la furtivité, à la micro-électronique ou à certaines matières. C'est presque naturellement, spontanément qu'il l'a fait.

Si certains aspects de l'effort nucléaire doivent être réduits, le C.E.A. devra envisager la reconversion de certains de ses personnels. Comme il l'a déjà commencée avec succès, donnant l'exemple d'une reconversion partielle, il n'y a aucun doute qu'il puisse la poursuivre.

M. le président. Pour le groupe U.D.C., la parole est à M. Michel Voisin.

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, élu d'une région rurale, vous comprendrez que mon attention se porte plus particulièrement sur les problèmes des brigades territoriales de gendarmerie.

D'abord, je souhaite attirer votre attention sur les difficultés que connaîtront ces brigades car le budget que vous avez prévu ne permettra pas aux unités de conserver leur activité et, par conséquent, fera peser une menace sur les missions essentielles. Comment nos gendarmes accompliront-ils leurs missions de sécurité alors que les crédits de téléphone, de fournitures de bureaux, de frais de déplacements et de carburant sont stabilisés ?

Par ailleurs, le système de transfert de communication d'une brigade sur l'autre, s'il diminue la charge de travail des uns, accroît celle des autres et, inconvénient majeur du système, éloigne les gendarmes de la population et des élus

locaux. La gendarmerie se bureaucratise et sa fonction de trait d'union avec la population s'estompe peu à peu. Comment comptez-vous remédier à ces importants problèmes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, le rapporteur du budget de la gendarmerie vous a répondu. Je suis un peu surpris, d'ailleurs, que vous parliez d'une diminution des crédits...

M. Michel Voisin. D'une stabilisation !

M. le ministre de la défense. ... alors qu'ils augmentent dans des proportions supérieures à l'inflation qu'on peut prévoir.

Qu'il s'agisse des effectifs, de la poursuite de certains équipements dans le domaine des télécommunications, qui sont très importants compte tenu de la mise en place du système de jumelage des brigades et des salles de contrôle opérationnelles départementales, le budget de la gendarmerie cette année est vraiment satisfaisant !

Les crédits de fonctionnement augmentent de 4,4 p. 100 et les programmes d'équipement de 5 p. 100.

Par conséquent, qu'il s'agisse de l'équipement en informatique et en bureautique, des rénovations ou constructions de casernes, des logements - mille équivalents-logements sont budgétisés cette année - ou du fonctionnement, tous les documents dont vous disposez établissent que le budget de la gendarmerie est très satisfaisant.

Il a d'ailleurs été voté à l'unanimité par la commission de la défense, me glisse son président. Sans doute, parce que, objectivement, il est vraiment satisfaisant. Et n'oublions pas la création de 1 000 emplois, dont 750 emplois de militaires de carrière.

S'il y a dans le département de l'Ain une brigade de gendarmerie dont la situation est légèrement différente, faites-le moi savoir, mais je ne vois pas pourquoi il en serait ainsi. Ce n'est pas très loin de la Saône-et-Loire. Je le saurais ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin, pour une seconde question.

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre, les rapporteurs parlementaires sur les crédits affectés aux personnels se succèdent, les ministres aussi, mais les problèmes demeurent sans que le Gouvernement semble s'intéresser aux observations formulées par la commission.

M. Guy-Michel Chauveau appelait l'attention de l'un de vos prédécesseurs sur les problèmes liés aux mutations géographiques dès 1987. M. Jean Gatel, avec la conviction que nous lui connaissons, insistait à son tour dans ses rapports successifs sur cette délicate question et sur les répercussions importantes que ces mutations pouvaient avoir sur la vie personnelle des militaires.

Les réformes qui sont en cours, notamment les restructurations liées au plan Armées 2000 prennent-elles en compte la dimension humaine de la défense ? Il me semble, *a priori*, que les trop nombreuses fermetures d'unités ne peuvent que générer des problèmes de personnel tels que nouvelles mutations, reclassements dans le civil, dans un contexte particulièrement difficile.

Quelles mesures pensez-vous prendre pour remédier aux difficultés qui se feront jour obligatoirement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Les mutations des militaires sont soumises à un régime bien rodé et je pense que vous parlez plutôt des civils.

M. Michel Voisin. Des deux !

M. le ministre de la défense. Oui, mais les problèmes sont assez différents parce que les mutations des militaires correspondent à un aspect de leur vie professionnelle.

En ce qui concerne les civils, il est vrai que des problèmes se posent lorsque des établissements sont transférés, mais nous gérons ici les crédits de l'Etat. Certains établissements du ministère de la défense, je le constate semaine après semaine, ont été maintenus en place pour des raisons presque historiques et ils sont plus efficaces. On peut certes continuer, mais je préfère qu'on me reproche de dire la vérité plutôt que d'avoir mal géré les crédits publics.

La responsabilité principale de ceux qui gèrent des fonds publics, c'est d'en faire un bon emploi. Dans certains cas, il est nécessaire et parfois plus que temps de regrouper des établissements. Faute de quoi, les gens se démoralisent. Dans certains établissements, des gens sont sous-employés alors que, dans d'autres, on manque de personnels. Il faut progressivement rationaliser tout cela et l'on essaie de faire appel le plus possible au volontariat. On ne peut maintenir indéfiniment des établissements trop petits, inefficaces, immodernisables en termes de gestion, parce que les gens sont là !

Il s'agit de fonctionnaires. Ils ont par conséquent une garantie d'emploi absolue très appréciée aujourd'hui. Qu'on favorise leur déménagement, leur réinstallation, qu'on leur donne une prime, très bien. N'empêche qu'il faut progressivement rationaliser un certain nombre d'établissements qui sont parfois des survivances. Et il y en aura d'autres.

Chaque fois, on essaiera d'agir le mieux possible, mais je ne me résignerai jamais à dire que cela fait dix ou vingt ans qu'on en parle et qu'on va continuer à en parler ou à ne pas en parler pendant dix ou quinze ans. Il n'y a aucune raison que tous les millions, les centaines de millions ou les milliards que vous voulez bien voter ne soient pas gérés dans un souci d'économie.

Croyez bien que les fonctionnaires du ministère de la défense sont traités de façon tout à fait méticuleuse, soigneuse, en tenant compte des situations professionnelles et des situations familiales. On a vu le problème à grande échelle avec les civils qui sont en Allemagne. Quand les conjoints ne sont pas fonctionnaires, c'est encore plus compliqué.

Donc, les cas sont traités soigneusement, minutieusement, avec deux soucis, à égalité : la bonne gestion des fonds publics et la bonne administration, et les intérêts professionnels, familiaux, personnels des fonctionnaires.

M. le président. La parole est à M. Aloyse Warhouver, député non inscrit.

M. Aloyse Warhouver. Ma question concerne aussi le devenir des garnisons ou établissements dissous à la suite de la déflation des effectifs et du resserrement du format de l'armée de terre.

Monsieur le ministre, vous avez répondu à mon collègue Berthol pour la ville de Morhange. Puis-je vous poser la même question pour l'établissement régional du matériel de Sarrebourg ? Le plan de restructuration est-il définitivement arrêté ?

Les deux municipalités et les personnels concernés seront-ils prochainement informés ? Vous avez répondu qu'il y aurait des crédits pour l'aménagement du territoire et je vous en remercie.

Par ailleurs, les personnels civils affectés à de nouvelles missions peuvent-ils espérer un déroulement normal de leur carrière ? C'est l'une de leurs préoccupations.

Enfin, l'implantation d'un grand commissariat de l'armée de terre à Strasbourg aura-t-elle des conséquences sur les petits établissements de subsistance dans l'Est de la France ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Effectivement, il y a des opérations de regroupement, qui se font dans l'esprit dont je parlais à votre collègue tout à l'heure. Auront-elles des conséquences sur d'autres établissements ? Evidemment, puisque le but recherché est de rationaliser.

Dans le cas de Sarrebourg, on va accroître les capacités de l'établissement de subsistance qui existe. Cette opération était prévue à l'origine sur la ville de Phalsbourg. Nous l'avons transférée sur les emprises libérées par la dissolution de l'E.R.M., l'établissement régional du matériel, dans un souci d'économie.

A terme - la date n'est pas encore fixée - il est prévu de transférer à Sarrebourg la charge de l'établissement de subsistance de Strasbourg qui est un autre établissement du commissariat n'ayant rien à voir avec ceux précédemment cités.

Ce sont des opérations complexes. Nous travaillons d'ailleurs avec des cartes. Dans le cas précis de Sarrebourg, la ville va en profiter.

M. le président. Nous en revenons au groupe socialiste.
La parole est à M. Jean Gatel.

M. Jean Gatel. Monsieur le ministre, je ne veux pas qu'il reste de « pépins » entre nous. Deux mots donc, qui m'éviteront de reprendre la parole en fin de séance pour un fait personnel.

Vous avez déjà plusieurs fois dans votre vie politique prouvé, à juste titre, votre capacité de critique, en particulier en tant que président de mon groupe, le groupe socialiste. Je revendique donc pour moi aussi, ce soir, une telle capacité.

Pourquoi, dès lors, tant de remarques désagréables à mon égard ?

Sur le ton employé ? Je l'ai voulu solennel. Il n'était ni polémique ni critique.

Sur le fond ? N'est-ce pas du devoir d'un rapporteur de rapporter ce qu'il a entendu ? Les satisfactions, je ne crois pas les avoir cachées. Elles sont nombreuses. Les inquiétudes et les critiques, je ne les ai pas dissimulées, persuadé que ce n'était pas vous rendre service que de les cacher. Les auditions des personnels civils et des retraités militaires ont été tendues, monsieur le ministre. Il était de mon devoir de vous le dire.

J'ai été secrétaire d'Etat à la défense. Je connais la lourdeur de la tâche. Je sais aussi que, par moment, il n'y a pas de pire ennemi que la complaisance.

J'en viens à ma question, monsieur le président.

M. le président. Je vous en prie.

M. Jean Gatel. Devant la commission de la défense nationale - et cela a été repris par un grand quotidien paraissant l'après-midi - l'administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique a fait part des préoccupations concernant deux sites reconnus comme ayant joué un rôle déterminant dans l'histoire du développement du nucléaire militaire et civil français : Marcoule et Pierrelatte, les deux sites du C.E.A. situés dans la vallée du Rhône.

Il est tout à fait prévisible que la demande des armées en plutonium pour Marcoule, en uranium enrichi pour Pierrelatte va se ralentir. C'est la conséquence logique de l'évolution des menaces, donc des réponses en termes d'armement. Nous avons évoqué ces problèmes tout au long de la soirée.

Il serait grave cependant que votre ministère, qui a permis le développement de ces sites, se désengage trop brutalement d'un certain nombre de programmes - mais vous avez commencé à nous rassurer tout à l'heure - au risque de créer dans ces deux bassins d'emplois sous-industrialisés des problèmes de conversion insupportables.

En clair, le désengagement des militaires des deux programmes de Marcoule - celui de l'atelier pilote géré par le C.E.A. et celui de l'usine de retraitement UPl géré par la Cogema - aura, selon qu'il sera rapide sur deux ans ou progressif sur quatre ans, des conséquences en matière d'emploi fondamentalement différentes : très difficiles à gérer ou gérables.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, d'intervenir auprès de la direction générale de l'armement pour qu'elle incorpore dans ses calculs non seulement des paramètres financiers - je ne les néglige pas - mais aussi des paramètres sociaux voire politiques car liés à des préoccupations d'aménagement du territoire. Il importe, en effet, de donner la possibilité à ces sites de se diversifier. Ce ne peut être que sur le long terme.

Je souhaite enfin que vous soyez particulièrement exigeant par rapport aux deux directions du C.E.A. et de la Cogema pour qu'elles aient, ce qui n'est pas encore le cas jusqu'à présent, une approche locale de la gestion de leur stratégie industrielle. Cela consiste en particulier à associer très en amont les collectivités locales des bassins d'emplois concernés et à proposer des politiques de développement local partenariales efficaces.

Monsieur le ministre, je vous remercie de votre attention.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je comprends votre préoccupation. Pierre Joxe et moi-même la partageons et, d'une manière générale, notre démarche, notre action et les directives que nous donnons portent à la fois sur la modernisation de l'outil de travail et sur la modernisation des relations sociales, bien entendu en tenant compte de l'aménagement du territoire.

Une suppression d'emplois à la direction des applications militaires est déjà programmée pour 1992 par le non-replacement de 50 p. 100 des départs. Il est essentiel que cette réduction soit effectuée en bon ordre pour préserver le noyau de compétences stratégiques et permettre une valorisation dans d'autres domaines de compétences que le C.E.A. a développés.

Il est vrai qu'il y a une baisse rapide de l'activité des sites de Marcoule et Pierrelatte en raison de la diminution des besoins en plutonium ou uranium, mais, avant de pouvoir prendre à bras-le-corps le dossier, il est nécessaire de disposer des perspectives de la programmation pour analyser l'impact sur les effectifs et les filiales concernées du C.E.A.

A partir de cette analyse, pourront être élaborées, en concertation avec la D.G.A. et la délégation aux restructurations, les mesures d'accompagnement nécessaires à cette évolution.

M. le président. La parole est à M. Alain Calmat.

M. Alain Calmat. Monsieur le ministre, le site de Bourges représente un pôle très important de fabrication d'armement dans notre pays. Bien sûr, G.I.A.T.-Industries, qui, à Bourges, fabrique le char Leclerc en collaboration avec d'autres sites et qui fabrique, par ailleurs d'autres importantes pièces d'artillerie, représente un élément capital de l'industrie d'armement dans le Cher, mais mes amis Claude Gaits et François Hollande auxquels je m'associe par avance poseront tout à l'heure des questions relatives au G.I.A.T. Aujourd'hui, je voudrais attirer votre attention sur les difficultés que connaît le deuxième grand pôle d'industries d'armement de Bourges. Je veux parler de l'Aérospatiale.

En effet, si plus de 40 p. 100 des charges de travail y sont assurés par l'assemblage de structures d'avions, contre 4 p. 100 en 1929, ce qui montre de fortes capacités de diversification, dont je me réjouis, 60 p. 100 de l'activité restent constitués par les charges de missiles.

Comme dans le domaine de la diversification, il semble que l'on soit arrivé à une certaine limite, l'avenir d'Aérospatiale Bourges est donc directement lié au plan de charge de missiles. Or ce plan de charge est en baisse constante et, de ce fait, l'effectif de l'établissement de Bourges a décliné de 2967 en 1985 à moins de 2 500 à la fin de 1991.

En ce qui concerne la charge de production actuelle, le renouvellement des munitions consommées dans le Golfe n'a pas été effectué. Quelle position entendez-vous prendre à ce sujet ?

Par ailleurs, les commandes de productions de série des produits développés, Eryx par exemple, sont repoussées régulièrement, et je souhaite aussi connaître votre intention à cet égard.

Pour les programmes nouveaux, la famille Exocet arrive aujourd'hui à extinction, bien qu'elle représente encore 19 p. 100 du marché mondial. Je souhaiterais savoir ce qu'il en est de son successeur, l'A.N.S.

Enfin, si l'on peut comprendre que le développement de l'A.S.L.P. ne puisse aujourd'hui être décidé pour des raisons extra-techniques et extra-budgétaires, n'est-il pas cependant possible de poursuivre les travaux de fond permettant la mise au point des technologies déterminantes ? En effet, en ce qui concerne l'établissement de Bourges, l'activité conception et essais de statoréacteurs est l'un des pôles d'excellence. Nous avons atteint le premier rang européen, voire mondial. Cela nous place en leader de la propulsions hypersonique, avec ses retombées possibles : transport hypersonique, lanceur orbital, par exemple.

Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, que vous nous donniez des indications sur vos intentions, afin de rassurer les personnels d'Aérospatiale de Bourges.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. L'établissement de l'Aérospatiale de Bourges est très important et son activité est essentiellement centrée sur les missiles.

Quant à l'A.N.S., cela fera partie des conversations que j'aurai demain et après-demain avec mon homologue allemand. Je ne puis vous répondre aujourd'hui. C'est une coopération importante, mais hypothétique.

Ainsi que vous l'avez vous-même noté, la charge industrielle de l'établissement de l'Aérospatiale à Bourges est, depuis quelque temps déjà, assurée pour moitié par des sous-

traitements de la division « avions et hélicoptères » de l'Aérospatiale. Normalement, cela doit se poursuivre l'année prochaine.

Ce ne sont pas les seules capacités de diversification. Je puis vous dire, pour rencontrer régulièrement les responsables de l'Aérospatiale, notamment son principal responsable, que beaucoup d'autres possibilités sont étudiées afin d'assurer le plan de charge de l'entreprise.

Sur le point précis que vous avez évoqué, je ne puis vous répondre avant que des accords internationaux, à la discussion desquels je participerai très prochainement, ne soient conclus.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Yves Dollo.

M. Yves Dollo. Monsieur le ministre, je m'exprimerai en tant que rapporteur pour avis de la commission de la défense pour l'aviation civile.

Dans un contexte politico-stratégique en pleine mutation, la réduction du budget militaire peut avoir des conséquences sur l'activité de certains secteurs civils. C'est le cas de l'industrie aéronautique, dont l'avenir est intimement lié à celui de l'industrie de défense.

Toutes les grandes industries de l'aéronautique ont des activités civiles et militaires, et ce n'est pas par hasard que deux des plus grands pays industriels, l'Allemagne et le Japon, n'ont pas une industrie aéronautique à la hauteur de leur capacité industrielle en général. Les contraintes imposées aux deux grands perdants de la Seconde Guerre mondiale les ont en effet privés de budgets militaires significatifs et, par voie de conséquence, de développement d'une industrie aéronautique de dimension mondiale.

Les synergies des programmes civils et militaires sont patentées, notamment en matière de recherche et développement, dans la mesure où les technologies employées sont duales.

Or le maintien d'une activité duale est indispensable à la sauvegarde de bureaux d'études performants, car elle permet à ceux-ci de rester au-delà de la taille critique.

En deçà d'un certain seuil d'activité, toute société ne peut conserver un bureau d'études performant. Elle perd alors rapidement de son savoir-faire et donc de sa compétitivité. Son déclin est dès lors programmé.

Tandis que les entreprises américaines consacrent environ 1 p. 100 de leur chiffre d'affaires en recherche et développement, des entreprises comme l'Aérospatiale, la S.N.E.C.M.A. ou Sextant Avionique y affectent respectivement 30 p. 100, 23 p. 100 et 10 p. 100. C'est un effet d'échelle.

Or, le volume d'activités nécessaire au soutien de ces efforts ne peut être issu uniquement des développements civils.

Toute baisse générale des crédits consacrés à la recherche pourrait avoir de graves conséquences pour l'industrie aéronautique française militaire et civile.

Je souhaite, monsieur le ministre, que la diversification et la reconversion des industries de défense ne se fasse pas au détriment de ce noyau dur qu'est la recherche.

Plaider aujourd'hui pour que soient préservés et augmentés les crédits de recherche et de développement revient à soutenir efficacement l'industrie aéronautique française et européenne.

Si cette industrie aéronautique civile européenne est en passe de concurrencer efficacement les Américains, elle le doit pour beaucoup à l'existence d'une industrie aéronautique militaire soutenue par les pouvoirs publics.

Il serait grave que, dans un contexte de baisse du budget militaire, cette dimension ne soit pas présente.

Votre budget pour 1992, monsieur le ministre, montre que vous y êtes sensible. Peut-on y voir une ligne de conduite pour l'avenir ?

M. le président. Je vous remercie. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Je pourrais me borner à répondre : oui. (Sourires.)

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Très bien !

M. le ministre de la défense. Vous avez, en quelque sorte, monsieur Dollo, fait les questions et les réponses.

Au fil des années, la France a accru ses capacités dans le domaine de l'industrie aéronautique et spatiale. Plusieurs appareils sont construits en France, qu'il s'agisse d'avions - quadrimoteur, A.T.R. - ou d'hélicoptères. Dans tous les domaines, nous avons des compétences et des capacités.

Or, dans le domaine aéronautique comme dans le domaine spatial, les crédits de défense ont joué un rôle fondamental. Pas seulement depuis dix, vingt ou trente ans, mais depuis qu'il existe une industrie aéronautique en France.

Je rappelle que dans le domaine spatial - c'est-à-dire aussi bien les lanceurs que les composants et les différentes dimensions des transmissions - les crédits de recherche vont plus que doubler l'année prochaine. S'agit-il d'une orientation ? Oui ! Est-ce une orientation qui a un fondement stratégique ? Oui ! Aura-t-elle des conséquences pour les industries de pointe que sont les industries aéronautiques et électroniques ? Oui !

Pour le reste, monsieur le député, vous avez mieux argumenté encore que je n'aurais pu le faire !

M. le président. Je vous remercie.

Nous en revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jean-Louis Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le ministre, l'arsenal de Brest se trouvant dans ma circonscription, les ouvriers et les cadres de cette entreprise m'ont fait part de leurs inquiétudes quant au plan de charge immédiat.

Aux dires de votre prédécesseur, monsieur le ministre, l'achèvement du porte-avions *Charles-de-Gaulle*, prévu pour 1995, serait retardé de deux ans, si ce n'est plus. Le démarrage du deuxième porte-avions prévu pour cette même époque est différé, sinon annulé, et ce malgré les signes de fatigue des deux porte-avions en service.

Ces projets et ces réalisations ont donc été programmés, puis retardés, pour finalement être partiellement annulés.

En dehors même du fait que ces décisions font peser des incertitudes sur le renouvellement de notre équipement militaire, elles touchent durement une région où le taux de chômage est déjà très nettement supérieur à celui des autres régions de France. Le personnel et les cadres de l'arsenal de Brest et les entreprises sous-traitantes peuvent-ils prétendre à la réalisation de la flotte de surface et à son entretien, la force conventionnelle semblant primer sur le programme nucléaire ?

Lorient a aujourd'hui reconquis un marché industriel digne de ses meilleures périodes. Brest, par contre, connaît une situation économique désastreuse.

Quels espoirs pouvez-vous me donner, monsieur le ministre, dans la mesure où le titre IV de votre budget est encore en régression ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, la construction du *Charles-de-Gaulle* se poursuit normalement - les crédits de 1 899 millions en autorisations de programme et de 1 899 millions en crédits de paiement pour 1992 au titre de ce programme le prouvent, et le calendrier que vous avez évoqué est confirmé.

Je peux donc vous rassurer sur ce point.

M. le président. Je vous remercie.

Nous en revenons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Jean-Pierre Philibert.

M. Jean-Pierre Philibert. Monsieur le ministre mes chers collègues, j'évoquerai à nouveau la situation du G.I.A.T.

Il y a quelques semaines, M. Chiquet, président du groupe parlementaire de l'armement terrestre, le G.I.A.T., faisait part, dans une lettre rendue publique, de ses très vives préoccupations sur le devenir de la société.

Ce courrier évoquait notamment l'éventuelle fermeture d'un certain nombre de ses établissements, dont celui de Saint-Etienne.

Comme vous l'imaginez, cette lettre de leur P.-D.G. a provoqué une immense inquiétude des personnels du G.I.A.T., en particulier dans le département de la Loire, qui possè-

deux établissements à Roanne, ville de plus en plus malade, et à Saint-Etienne. Inquiétude d'autant plus vive que - comme le rappelait tout à l'heure M. Vial-Massat - ce dimanche 10 novembre, en catimini, à la cloche de bois, comme des voleurs, la direction du G.I.A.T. faisait procéder au déménagement de quatre presses à injecter de l'établissement de Saint-Etienne à celui de Toulouse.

La preuve que ce déménagement s'est opéré dans des conditions peu satisfaisantes, c'est l'interview du directeur de la M.A.S., selon lequel c'est effectivement une décision difficile à expliquer au personnel. Il ajoute qu'il s'agit d'un retrait stratégique et qu'il a préféré le faire dans des conditions telles que l'affrontement soit évité.

M. Théo Vial-Massat. Exact !

M. Jean-Pierre Philibert. D'autant que ce déménagement, monsieur le ministre, ne sera peut-être pas le dernier à l'ex-M.A.S. En effet, si, dans la réorganisation du groupe G.I.A.T., il est prévu de conserver à Saint-Etienne les petites tourelles pour blindés légers et hélicoptères, les matériels de protection N.B.C. et les armes de petit calibre, M. Chiquet n'a pas fait mystère pour ce dernier domaine de son intention de regrouper toute l'activité canonnerie sur un site unique en Belgique ou aux Etats-Unis, Saint-Etienne ne conservant que le mécanissage des armes.

Que deviendront alors les marteleuses à canons de l'établissement stéphanois ? De cette question, monsieur le ministre, dépend l'avenir des 1 590 salariés de l'ex-Manufacture d'armes de Saint-Etienne, dont le plan de restructuration du G.I.A.T. prévoit qu'ils ne doivent plus être que 1 400 à la fin de 1992. Mais pour combien de temps encore ?

A l'époque où nous avions relayé ces inquiétudes auprès de vous, vous nous aviez répondu que vous suiviez avec beaucoup d'attention l'évolution de G.I.A.T.-Industrie, ce qui est la moindre des choses pour un ministre d'un gouvernement qui déclarait lors de la discussion sur le changement de statut - je cite votre prédécesseur - que « des dispositions spécifiques étaient prévues pour venir en aide de façon prioritaire au G.I.A.T. pour soutenir son plan de charge et préparer son avenir ».

Vous avez envisagé tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat - et M. Joxe l'avait envisagé, lui aussi, dans un courrier adressé aux élus du département de la Loire - que l'établissement de Saint-Etienne puisse se spécialiser dans le drapage. Savez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, combien, sur 1 500 salariés, le drapage occupe de personnes à l'établissement de Saint-Etienne ? Quatre !

Votre prédécesseur ajoutait également que le G.I.A.T. restait sous le strict contrôle de l'Etat.

J'aimerais que votre réponse soit plus satisfaisante que celle que vous avez faite à M. Vial-Massat à propos de l'autonomie de gestion du G.I.A.T. et que vous ne vous borniez pas à dire que vous n'êtes pas le manager de cet établissement et que la responsabilité appartient à la direction de G.I.A.T.-Industries.

C'est bien au ministre d'un gouvernement responsable que je demande où va le G.I.A.T. et ce qu'il entend faire de l'établissement de Saint-Etienne.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, compte tenu de ce que j'ai dit voici quelques instants à M. Vial-Massat, j'irai à l'essentiel.

S'il n'y avait pas eu le changement de statut de l'armement terrestre en G.I.A.T.-Industries, la situation serait encore plus grave.

Grâce à cette nouvelle structure, des efforts importants ont été entrepris - et ils ont été concluants - dans le domaine de l'exportation. En effet, les prévisions de montée en charge de G.I.A.T.-Industrie dans le domaine de l'exportation se confirment chaque jour. C'est donc un succès dans ce domaine.

En ce qui concerne l'épopée de dimanche dernier et les propos qu'a pu tenir le directeur à F.R.3, je ne peux que vous répéter que ce que m'a dit la direction de G.I.A.T.-Industries et vous confirmer ce que j'ai indiqué à M. Vial-Massat : je vais faire enquêter sur ce sujet. Je répète toutefois qu'il ne peut pas y avoir modernisation de l'outil de travail, modernisation de l'entreprise sans modernisation des relations sociales. L'un ne va pas sans l'autre !

Le directeur m'a dit qu'il y avait eu concertation et que c'est parce qu'il n'y avait pas de possibilité d'accord qu'il avait pris cette décision.

Je vous vois faire un geste de dénégation. Je ferai procéder aux vérifications nécessaires.

Reste que procéder au déménagement un dimanche... Je m'interroge.

En ce qui concerne la responsabilité, j'observe qu'il n'est pas possible de créer une telle structure tout en voulant intervenir à sa place. La Délégation générale pour l'armement donne des instructions, puisqu'elle a la responsabilité de suivre les programmes qui sont confiés à G.I.A.T.-Industries. Bien entendu, nous avons le souci de l'emploi et des reconversions réussies. C'est aussi la responsabilité de G.I.A.T., qui a des moyens pour permettre la réussite de cette reconversion et cette diversification.

En tout cas, le directeur du G.I.A.T., M. Chiquet, s'est engagé lui-même dans ce domaine.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Arthur Paecht.

M. Arthur Paecht. Monsieur le ministre, mon collègue Daniel Colin m'a fortement suggéré, notwithstanding l'heure tardive, de vous poser une question.

M. le président. Mon cher collègue, je regrette ! Vous connaissez la règle : vous ne pouvez poser une question en lieu et place d'un député absent.

M. Arthur Paecht. Monsieur le président, j'ai dit que M. Colin m'avait « fortement suggéré » de poser cette question.

M. le président. Je suis obligé d'appliquer la règle, monsieur Paecht. Ou bien vous posez la question en votre nom personnel, ou bien vous renoncez à la poser.

M. Arthur Paecht. Je poserai donc la question moi-même ! *(Sourires.)*

Le sommet de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord vient de se dérouler à Rome. A cette occasion, son secrétaire général, M. Woerner, a réaffirmé le rôle crucial de cette organisation en Europe. Il a également réaffirmé l'importance fondamentale du lien transatlantique, respectant en cela les déclarations du chancelier Kohl à Washington en mai 1991.

Je cite : « L'Alliance atlantique et le partenariat transatlantique restent la garantie de notre sécurité. Celle-ci est indivisible. Il n'y aura dans l'avenir aucune compétence partielle qui irait à l'encontre de ce principe. »

Cependant, le Président de la République française persiste, à travers de précédents sommets franco-allemands comme des déclarations sur une force franco-allemande et des mises en garde contre un quelconque rôle politique de l'O.T.A.N., à se démarquer. Il montre, à toute occasion, sa volonté de prendre ses distances. Et cette volonté n'est nullement partagée par nos partenaires européens.

Monsieur le ministre, avons-nous les moyens militaires de cette politique, sachant que le potentiel classique de nos partenaires principaux, allemands et britanniques, est supérieur au nôtre ? Tel est le cas, de toute évidence, pour les avions de combat.

Envisagez-vous de soumettre au Parlement un projet de capacité militaire significative, en rapport avec le poids politique que la France prétend avoir, un projet de capacité militaire garantissant sa sécurité ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. J'ai déjà répondu, d'une certaine façon, à l'un de vos collègues.

Les suites de Rome, vous les connaissez !

Vous dites que tout le monde est en désaccord avec nous. Ce n'est pas vous qui le dites, d'ailleurs ; c'est le collègue au nom duquel, malgré les objurgations de M. le président, vous vous êtes exprimé.

M. Colin, donc, pense que nous sommes isolés. Absolument pas ! Les idées qui ont été avancées par la France ont été discutées, en particulier par les Britanniques. Elles ont, en revanche, été soutenues par d'autres, tels les Allemands. Les Espagnols s'y rallient. Les Belges sont d'accord avec nous. Et le sommet atlantique qui vient d'avoir lieu a montré que ces idées avaient progressé.

J'en conclus que la question a dû être rédigée avant la réunion de Rome !

M. le président. La parole est à M. Paul Chollet.

M. Paul Chollet. Monsieur le ministre, les villes de garnison ont du mal à se résigner au départ de leurs composantes militaires, que les populations considèrent comme faisant partie de leur patrimoine.

La guerre du Golfe semblait pourtant avoir retardé l'application du programme de restructurations Armées 2000, d'autant que l'expérience de cette guerre met en lumière la plus grande vulnérabilité des fortes concentrations de troupes.

Mais l'arrêté du 27 août 1991 portant création du comité de restructuration et de la délégation aux restructurations annonce, pour bon nombre de corps de troupes, que la fin est proche.

Les maires, bien qu'ils soient tentés de le faire, ne s'enferment pas dans leurs casernes, pour en appeler à la résistance et à s'organiser en Fort Chabrol.

Mais il faut qu'ils puissent espérer pouvoir plaider leurs dossiers auprès de la délégation, au regard des nouvelles perspectives, qui seront sans doute précisées dans la prochaine loi de programmation militaire.

La ville dont j'ai la charge possède une école de sous-officiers d'active de transmissions, qu'elle a toujours eu le souci de promouvoir depuis quarante ans.

Si le sort de telles écoles n'est pas encore scellé, est-il possible d'avoir accès au cahier des charges des différents projets de restructuration ? En effet, les villes pourraient le cas échéant s'impliquer, avec l'appui de leur département, dans les transformations jugées nécessaires par les états-majors.

En d'autres termes, monsieur le ministre, où en sont les travaux de la délégation à la restructuration ? Les maires concernés pourront-ils être entendus, voire faire des propositions ? Seront-ils informés assez tôt du sort qui leur sera réservé, pour qu'ils puissent planifier les conséquences de l'abandon de leur ville ? Enfin, quelle politique d'accompagnement, quels types de mesures de compensation mettez-vous en place ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, dans votre cas, comme pour tous les autres, vous serez bien entendu consulté si une mesure devait être prise concernant l'école que vous avez citée. Mais il ne faut pas que se répandent des bruits incontrôlés, car nous ne voulons pas supprimer l'armée française : notre souci est plutôt de la moderniser. Et, parmi les écoles de formation, un certain nombre ont fait leurs preuves. Des opérations de restructuration sont envisagées. Je ne sais pas si elles concernent le cas précis qui vous intéresse. En tout état de cause, M. Mellick et moi-même sommes prêts à vous recevoir bien volontiers.

M. le président. Je vous remercie.

Nous en revenons au groupe socialiste.

La parole est à M. Joseph Gourmelon.

M. Joseph Gourmelon. Monsieur le ministre, avant de poser ma question, je souhaite revenir quelques instants sur les précisions que vous m'avez apportées en réponse à mon intervention à la tribune.

Vous m'avez indiqué que les chiffres que j'ai cités concernant la part de la marine dans le budget de la défense n'étaient pas exacts. Vous m'avez répondu, et je vous en remercie, que la proportion n'était pas de 19, mais de 28 p. 100. J'avais apparemment négligé la partie commune, qui n'est pas sans importance.

Mais il est alors d'autant plus dommage qu'à la question que j'avais posée dans mon questionnaire budgétaire - « Quels sont le montant et la proportion des crédits de la section commune destinés à être employés en 1992 au profit de la marine ? » - on m'ait répondu : « L'ensemble des crédits de la section commune destinés à être employés au profit de la marine se répartit comme suit : tertiaire, employés et ouvriers non temporaires : un milliard de francs. » Or, passer de 19 à 28 p. 100, cela fait neuf points, ce qui représente tout de même, pour le budget de la défense, dix-huit milliards !

Je regrette donc, monsieur le ministre, que le questionnaire budgétaire ne reçoive qu'une partie des réponses et qu'il faille attendre la séance publique pour obtenir une réponse complète.

M. le ministre de la défense. Il faut bien qu'elle serve à quelque chose !

M. Joseph Gourmelon. Je me permets, monsieur le ministre, de vous remettre le questionnaire en vous demandant de bien vouloir le faire compléter par vos services. (*M. Gourmelon remet le document à M. le ministre.*)

J'en viens à ma question.

En raison des événements survenus au Zaïre, nos compatriotes ont été rapatriés il y a quelques semaines. Parmi eux, certains jeunes gens qui avaient fait le choix d'effectuer leur service national dans le cadre de la coopération se trouvent actuellement dans une situation d'attente, le ministère de la coopération et le bureau commun du service national n'ayant pas encore statué sur leur sort. Ils sont donc dans une situation transitoire, comportant beaucoup d'incertitudes et qui ne leur permet dans l'immédiat d'envisager aucun projet personnel et professionnel.

Il convient à mon avis de lever le plus rapidement possible ces incertitudes. Ne pourrait-on assimiler leur situation à celle des fins de contrat dans l'intérêt du service ? Ils relèveraient alors de l'article L.111 du code du service national, qui prévoit qu'en cas d'impossibilité d'une nouvelle affectation au service de la coopération ils sont remis à votre disposition pour terminer le temps légal de service national actif. Dans ce cas, eu égard aux circonstances exceptionnelles qui ont perturbé leur service national, je vous demande s'ils peuvent espérer une affectation préférentielle.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Ma réponse à votre dernière question est oui.

M. Joseph Gourmelon. Merci, monsieur le ministre !

M. le ministre de la défense. Quant à votre questionnaire budgétaire, je lis votre première question - à laquelle on vous a répondu exactement : « Quels sont le montant et la proportion des crédits de la section commune destinés à être employés en 1992 au profit de la marine ? »

En bien, on vous a donné la réponse : « Employés, ouvriers non temporaires, etc. : un milliard ». Et les chiffres que je vous ai, moi, donnés concernent les crédits imputables au budget de la marine. Donc, on vous a répondu exactement. (*Sourires.*)

Cela dit, il est heureux que la séance publique permette d'apporter un supplément d'information aux parlementaires. Ou alors, il n'y aurait plus qu'à la supprimer !

M. Joseph Gourmelon. Vous avez oublié la solde des aumôniers, le musée de la marine, les missiles et têtes nucléaires !

M. le ministre de la défense. Il faut reconnaître que les missiles coûtent plus cher que les aumôniers ! (*Sourires.*)

M. François Hollande, rapporteur spécial. Mais ils rendent moins de services ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Gaits.

M. Claude Gaits. Monsieur le ministre, ma question porte une nouvelle fois sur la situation de G.I.A.T.-Industries. Car il est normal que nous nous fassions ici les interprètes de l'inquiétude ressentie dans les centres de Tarbes, de Roanne, de Bourges, de Tulle, de Rennes, de Saint-Etienne - on en a parlé tout à l'heure - ou dans d'autres.

Depuis juillet 1990, date du changement de statut du G.I.A.T. en société nationale, des efforts ont été réalisés pour la reconquête technologique, la recherche, le partenariat, la commercialisation, les garanties aux personnels, avec la signature récente d'un accord d'entreprise. Les résultats les plus significatifs, cela a été souligné, ont été enregistrés en matière de commandes à l'exportation. Mais des inquiétudes demeurent quant au plan de charge de l'entreprise.

La France, comme la plupart des autres pays, observe un ralentissement dans ses engagements en matière d'armements. Les commandes de l'Etat à G.I.A.T.-Industries sont en retrait de 20 p. 100 en 1991, et le seront de 40 p. 100 en 1992 par

rapport aux prévisions faites en 1989. En 1992, les commandes d'Etat ne devraient plus représenter que 50 p. 100 du plan de charge, 40 p. 100 étant assurées à l'exportation et 10 p. 100 dans la diversification des activités. Ce n'est pas sans poser de problèmes, car on connaît le côté fragile, sinon aléatoire, des commandes à l'exportation.

Les années 1992-1993 seront difficiles. L'étalement du programme du char Leclerc - trente commandes en 1992 pour trois livraisons - risque de retarder des possibilités importantes à l'exportation, puisqu'on sait que les clients étrangers potentiels souhaitent juger sur pièces et attendent qu'un régime soit complètement équipé pour concrétiser les contrats.

Le Gouvernement avait pris des engagements pour permettre la transformation de G.I.A.T.-Industries en un secteur industriel performant. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous assurer que les états-majors donneront la priorité pour leurs commandes aux établissements du G.I.A.T.? Cela ne semble pas être l'avis du président-directeur général de G.I.A.T.-industries.

Pouvez-vous nous assurer que les orientations prévues pour la nouvelle loi de programmation militaire, dont nous aurons à débattre, favoriseront la montée en puissance de la fabrication du char Leclerc, afin que la réduction des commandes d'Etat puisse être compensée par les commandes à l'exportation ?

Enfin, chacun s'accorde à considérer qu'il est nécessaire que G.I.A.T.-Industries s'engage dans une diversification de ses fabrications. Chacun s'accorde aussi pour reconnaître que cela prendra du temps et sera difficile.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer les grands axes retenus pour cette diversification et les moyens qui seront mis en œuvre, je pense notamment à des accords privilégiés avec d'autres nationales, pour que G.I.A.T.-Industries ait son avenir conforté ?

Mes questions témoignent du souci de maintenir une industrie d'armement moderne, indispensable à notre sécurité, mais aussi de préserver 18 000 emplois directs et indirects dans des départements souvent durement affectés par le chômage.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je sais combien est grande votre volonté de contribuer à la recherche d'une solution pour le site de Tarbes.

Comme vous l'avez rappelé, l'établissement de Tarbes est engagé depuis 1989 dans des restructurations successives, ce qui, vous avez eu raison de le souligner, ne peut qu'aggraver les inquiétudes, car chacun se demande où cela s'arrêtera.

Cependant, les objectifs qui avaient été définis sont en passe d'être atteints : 358 départs ayant déjà eu lieu, il n'en reste que 74 à obtenir d'ici à la fin de 1992. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Un chargé de mission mis à disposition par le ministère de la défense au titre de la D.G.A. a été adjoint au préfet des Hautes-Pyrénées. Son action a permis en particulier la création d'un certain nombre d'emplois. Des projets sont par ailleurs en cours d'élaboration. Reste à les concrétiser.

Enfin, le ministère de la défense a dégagé - comme l'a rappelé le ministre - 80 millions de francs, qui seront proposés en deuxième lecture, pour aider la délégation à la restructuration, que vous avez déjà rencontrée.

Pour ce qui est des commandes de l'armée de terre, nous sommes passés de douze à trente chars et l'orientation est d'aller vers les soixante-cinq chars, ce qui permettrait de stabiliser le site de Tarbes.

Telle est la réponse que je peux vous apporter, monsieur le député, en vous remerciant pour l'action que vous déployez pour la solution de ce dossier.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Pierre Fourré.

M. Jean-Pierre Fourré. Monsieur le ministre, le comité des ministres de l'U.E.O. a décidé la création du centre de traitement et d'interprétation d'images satellitaires, suivant en cela la proposition que j'avais eu l'honneur de présenter à l'assemblée parlementaire de l'U.E.O.

Cette décision importante pour l'Europe ne sera pour autant considérée comme essentielle que si elle constitue de fait la première phase d'une véritable agence européenne des

satellites de contrôle. C'est bien d'ailleurs dans cet esprit que la proposition d'origine a été acceptée par les parlementaires de l'U.E.O.

Monsieur le ministre, je sais votre détermination, concrétisée dans ce budget, en particulier dans la recherche et le développement de l'observation spatiale, et je me souviens du rôle efficace que vous avez joué pour faire admettre la coopération dans ce domaine au sein de l'U.E.O.

En accueillant ledit centre de traitement sur le territoire français, vous réaffirmez la place que vous souhaitez voir tenir à notre pays dans le secteur de la vérification et du désarmement.

Deux questions se posent néanmoins aujourd'hui pour aller plus avant dans cette voie. Quelle est la faisabilité réelle d'un segment spatial opérationnel dédié à cette agence européenne des satellites de contrôle? Ne peut-on pas décider d'une étape intermédiaire par l'utilisation du système Hélios ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. C'est bien ce qui est envisagé.

J'ai retenu votre formule, élégante : « En accueillant ledit centre de traitement sur le territoire français. » Sachez d'abord que plusieurs pays souhaitent accueillir cet établissement sur leur sol. Puisque vous êtes l'un des pères d'une initiative qui a abouti cette année, sur mon insistance, à l'U.E.O. - mais vous l'aviez déjà proposée il y a quelques années devant l'assemblée de l'U.E.O. -, vous comprendrez parfaitement que d'autres pays peuvent être candidats à accueillir sur leur sol cette future station.

Mais plusieurs décisions doivent être prises.

D'abord, où ce centre sera-t-il installé? Ensuite, qui le dirigera? Plusieurs candidats se sont déclarés. Si la France peut accueillir sur son sol le centre, elle peut également fournir un directeur.

Enfin, qui assumera la responsabilité du programme industriel qui doit prolonger ce projet? La France peut là aussi envisager des candidatures.

Ces décisions sont actuellement en cours de discussion. Mais la France ne peut revendiquer à la fois la direction du programme industriel, la direction du centre et la localisation. Il serait tout aussi difficile pour la France de dire que, sur ces trois responsabilités, elle en exige deux. Mais je ne vois pas comment elle ne pourrait pas en obtenir une. Je ne peux pas vous en dire davantage pour le moment.

M. le président. Je vous remercie.

Pour le groupe U.D.F., la parole est à Mme Yann Piat.

Mme Yann Piat. Monsieur le ministre, député du Var, ma question concerne l'avenir du site de La Londe que le Gouvernement a décidé de sacrifier au profit du site de l'E.C.A.N. de Saint-Tropez.

J'ai eu l'occasion - et je le remercie de m'avoir écoutée avec attention - d'exposer mes préoccupations à M. Mellick au mois d'août. Je lui ai fait part du désarroi de la population de ma circonscription et du Var, déjà si durement éprouvés par la fermeture des chantiers navals, la disparition d'autres industries - celle de la bauxite par exemple - et la montée inquiétante du chômage.

Vous avez pris, monsieur le ministre, vos responsabilités sur le plan militaire. Compte tenu de la proximité du site de La Londe et de la D.C.A.N. de Toulon, je ne pense pas que vous ayez fait le bon choix stratégique et industriel. Votre choix, que je n'approuve pas, ayant été fait, vous ne pouvez laisser purement et simplement ce site à l'abandon et vous devez vous préoccuper avec nous des conséquences de votre décision, en particulier pour les travailleurs de cet établissement.

Je vous demande, monsieur le ministre, de nous donner des précisions sur le calendrier de l'opération projetée, les possibilités offertes au personnel pour conserver un poste de travail aussi proche que possible de leur lieu d'établissement, l'avenir du site lui-même. Est-ce que vous participerez vous-même à sa reconversion ou envisagez-vous de vous en décharger en le vendant pour réaliser des actifs ?

Enfin, avez-vous envisagé une concertation avec les collectivités locales intéressées, en leur apportant éventuellement un concours actif si elles doivent prendre le site en charge ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. Madame le député, il s'agissait d'un dossier difficile pour lequel il était indispensable de prendre une décision courageuse afin de ne pas sacrifier notre production de missiles.

Vous le savez, comme j'ai eu l'occasion de vous l'expliquer, il est toujours délicat de choisir un site plutôt qu'un autre. Les deux avaient leurs avantages, mais nous avons voulu préserver l'avenir en maintenant le site de Saint-Tropez.

En ce qui concerne La Londe, comme je m'y étais engagé, la direction locale de la D.C.N. négocie avec les organisations syndicales sur un certain nombre d'orientations qui nous avaient été exposées, y compris sur la question des ouvriers ayant accédé à la propriété de leur logement à La Londe.

Je rappelle que le programme et le planning de cette restructuration se mettent en place dans la concertation. Et sur mon initiative, en accord avec Pierre Joxe, la D.G.A. a dégagé des crédits pour une étude particulière de restructuration du site de Saint-Tropez, afin que le maximum de chances soient données à cette production de missiles, en concertation avec les organisations syndicales, qui ont d'ailleurs choisi le bureau d'études, ce qui prouve la qualité du dialogue social.

Dès que nous aurons connaissance de cette étude - j'ose espérer à la fin de l'année ou au début de janvier au plus tard - les organisations syndicales et la direction se retrouveront. Et nous travaillerons, bien entendu, avec la délégation à la restructuration, en concertation avec les collectivités locales qui voudraient être partenaires et prendre des initiatives dans cette action afin de protéger ce bassin d'emploi, qui déjà souffre, je le reconnais.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Guy Branger.

M. Jean-Guy Branger. Monsieur le ministre, vous n'ignorez pas le mécontentement fort justifié des retraités militaires. Un nombre important de revendications constitue ce qu'il est convenu d'appeler le contentieux.

Aucune mesure n'ayant été prise, ils ont demandé audience aux plus hautes instances du pays, dont vous-même. Ils comprennent bien qu'ils ne peuvent tout obtenir à la fois. Mais, entre le zéro et l'infini, ils pensent qu'il devrait y avoir place pour un peu de considération et de générosité.

Quelles dispositions envisagez-vous donc de prendre en leur faveur ? Donneriez-vous suite à leur demande d'entretien ? Ces anciens serviteurs de l'institution militaire, toujours fidèles aux valeurs qui en font la grandeur, méritent toute notre considération, et je souhaite qu'un dialogue constructif s'engage entre eux et vous.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, pour répondre à votre question relative à la demande d'audience, un comité permanent des retraités militaires a été créé au ministère de la défense afin que ces derniers puissent s'exprimer et être entendus. Au cours de la prochaine réunion, qui aura lieu dans la première quinzaine de décembre sous la présidence du secrétaire général pour l'administration, ils pourront donc développer leurs préoccupations. Bien entendu, Pierre Joxe et moi-même sommes à leur écoute, mais il est souhaitable que les retraités s'expriment d'abord dans ce cadre.

Par ailleurs, il me semble inexact, ou imprudent, de dire que le budget de 1992 ne prévoit rien pour les retraités. Un certain nombre de mesures peuvent être citées : reclassement en échelle de solde n° 4 de certains officiers marins pour la dernière tranche ; intégration dans le calcul des pensions de retraite des militaires de la gendarmerie de l'indemnité de sujétion spéciale de police, soit un coût de plus de 72 millions de francs ; enfin, les militaires retraités bénéficieront dans les conditions prévues par le code des pensions civiles et militaires de retraite des mesures retenues pour les militaires en activité dans le cadre de la transposition de l'accord Durafour et bénéficieront ainsi de la revalorisation des échelons normaux. En outre, les augmentations qui viennent d'être décidées en faveur des fonctionnaires sont, bien sûr, répercutées en faveur des retraités militaires.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission de la défense. Très bien !

M. le président. Je vous remercie.

Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Michel Suchod.

M. Michel Suchod. A travers le cas particulier de la Société nationale des poudres et explosifs, ma question porte sur le rôle de l'Etat dans la dotation en capital des entreprises nationalisées ou des sociétés nationales. Ces dotations sont déjà nécessaires en période ordinaire, et tous ceux qui ont des établissements dans leur circonscription souhaitent en obtenir une. Mais elles deviennent indispensables dans une période comme celle que nous vivons.

Avec une baisse du chiffre d'affaires évaluée à 8 p. 100, le *cashflow* de la S.N.P.E. a pratiquement disparu, et l'inquiétude est très grande en ce qui concerne ses investissements. En effet, nos poudreries devaient diversifier, « civiliser », comme on dit, la production. Faute de capitaux nouveaux, cela ne pourra être fait, compte tenu de la baisse de la commande publique, et l'emploi sera particulièrement touché. Bref, se pose la question des dotations en capital, souvent posée à cette tribune, je dois le dire, pour la S.N.P.E. ou pour d'autres sociétés nationales ou entreprises nationalisées. Un débat doit s'instaurer entre les ministres dépeniers et les grands argentiers pour indiquer si l'Etat sera mieux à même, dans un avenir prochain, de remplir son rôle d'actionnaire.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous avez appelé notre attention sur la S.N.P.E. Les activités de cette société sont concentrées sur trois pôles principaux : la pyrotechnie et propulsion pour 50 p. 100 du chiffre d'affaires, la chimie fine pour 30 p. 100, et les matériaux, composites notamment, pour 20 p. 100.

Des efforts ont été faits depuis une dizaine d'années, en particulier en faveur de l'accélération de la diversification dans le domaine civil, qui date de 1983 ; la société recherche des partenariats européens autour des activités militaires pour lesquelles elle possède des compétences irremplaçables.

Elle poursuit aussi un effort d'investissement important en ce qui concerne les recherches et les études destinées à préparer l'avenir. Elle n'a jamais reçu de dotation en capital.

Je rappelle que, de façon générale, une dotation en capital à une entreprise publique - sujet sensible et surveillé à la loupe par la Commission de Bruxelles - doit être justifiée par le besoin financier d'une croissance importante de l'activité interne de la société ou par une opportunité d'acquisition d'une entreprise - donc par une croissance externe.

Bien entendu, mais seulement si c'est le cas de la S.N.P.E., nous soutiendrons toute demande de dotation en capital de sa part.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jérôme Lambert.

M. Jérôme Lambert. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, notre défense nationale est en pleine réorganisation pour s'adapter aux évolutions du contexte international : plan Armées 2000, effectifs de l'armée de terre proportionnés aux risques stratégiques, restructuration des états-majors, restructuration de la D.G.A.

Devant l'ampleur des mouvements de restructuration, vous avez décidé la création d'une délégation et d'un comité aux restructurations

M. Jean-Claude Lefort. C'est ça qui ne va pas !

M. Jérôme Lambert. Afin de servir la politique générale du Gouvernement, cette mesure intéressante doit être décentralisée. C'est l'objet de cette question.

En Charente, dans mon département, un établissement de la défense nationale, important pour notre tissu industriel local - 2 000 employés, troisième établissement industriel charentais - la D.C.N. Ruelle, est concernée par toutes ces évolutions. De nombreux sous-traitants locaux sont également associés à la vie industrielle de cet établissement.

Notre gouvernement lutte vigoureusement pour la défense de l'emploi. Pour soutenir cette volonté, il serait souhaitable de créer au niveau local une instance de diversification.

Les réductions du budget de la défense nationale qui permettent le transfert de moyens supplémentaires vers des secteurs prioritaires sont des évolutions positives mais qui ne

doivent pas se traduire par des réductions d'emplois dans les secteurs de pointe de notre industrie d'armement qui sont en évolution.

Dans ce but, la diversification des activités de nos établissements industriels de la défense doit s'opérer pour maintenir les emplois locaux. La synergie créée par cette instance de diversification départementale pour des activités marginales au secteur de la défense, mais s'inscrivant dans les compétences de haute technologie de cet établissement - simulateurs, contrôles de commande, logiciels d'appareillage de mesures -, devrait soutenir et favoriser l'action locale.

Je voudrais que vous puissiez nous donner l'assurance que le financement pour la création de telles instances figure dans votre budget pour assurer l'avenir de l'établissement de la D.C.N. Ruelle, maintenir le niveau d'activité et d'emploi en Charente et préparer les évolutions futures.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, connaissant l'intérêt que vous portez à ce site sur lequel travaillent près de 1 800 personnes, je rappelle que son activité est centrée sur le développement et la fabrication d'équipements embarqués sur des bâtiments de la marine nationale. Sinon pour vous rassurer, du moins pour vous donner des éléments de nature à apporter quelques apaisements, je signale que les prévisions pour 1992 indiquent une légère baisse du plan de charge : environ 4 p. 100. Cependant, les perspectives de cet établissement restent relativement stables et je crois que, dans le cadre de l'organisation de la D.G.A. et de la D.C.N., nous pourrions assurer le niveau d'emplois, et des instructions ont été données dans ce sens.

En ce qui concerne le problème de la délégation aux restructurations, j'ai eu l'occasion de répondre précédemment qu'il n'est pas question de décentraliser, mais de travailler avec le préfet au plus près, et que, dans cette entreprise, si le problème se posait, serait désignée une personne chargée de cette restructuration, en liaison, bien entendu, avec le préfet et la délégation aux restructurations.

M. le président. La parole est à M. François Hollande.

M. François Hollande. Monsieur le ministre, vous avez évoqué à plusieurs reprises, à l'occasion de questions posées par mes collègues, la délégation aux restructurations. Vous avez précisé qu'un crédit de 100 millions de francs serait ouvert dans le cadre du budget de 1992 à l'occasion de la discussion de la deuxième partie de la loi de finances.

Ce qui serait utile pour tous ceux qui sont intéressés par cette délégation aux restructurations, qui sont éventuellement alléchés par les millions de francs qu'on leur promet pour telle ou telle diversification ou restructuration, c'est de connaître le mode d'emploi de ces crédits !

Vous avez distingué, dans les 100 millions de francs, entre 80 millions de francs qui seraient plutôt mis à disposition des collectivités locales pour favoriser d'éventuels projets industriels, et 20 millions de francs qui pourraient servir de dépenses d'investissement pour le ministère de la défense dans le cadre d'opérations de restructuration. Alors, comment mettre en œuvre ces crédits nouveaux qui nous sont promis ?

Quels seraient les bénéficiaires ? Des collectivités locales ou des entreprises ? Et quels sont les projets d'investissement que le ministère de la défense envisage d'ores et déjà de mettre en œuvre dans les sites les plus touchés par les restructurations ? Et, puisqu'on a évoqué beaucoup de sites, je ne saurais terminer cette intervention sans citer le site de Tulle.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. La délégation aux restructurations a été créée il y a quelques semaines, c'est un organisme léger : quatre fonctionnaires placés auprès du secrétaire général pour l'administration, avec un délégué, M. Wolf. Depuis deux mois et demi, cette délégation a été saisie de plusieurs dossiers soit militaires - avec des problèmes de garnison à Neuf-Brisach, Sarrebourg, Morhange - soit industriels, par exemple à Tulle, mais aussi à Tarbes.

Sur tout les sites concernés, elle est chargée de préparer, d'accompagner les restructurations en cours. Il est difficile d'établir un bilan à cette date. Sachez que nous travaillons en étroite relation non seulement avec les industriels, les organisations syndicales, les directions, mais également avec les col-

lectivités concernées. Dans quelques jours, M. Wolf se rendra à Tulle, à votre demande, monsieur le député. Je sais combien dans cette ligne budgétaire qui a été décidée et sur laquelle nous déposerons un amendement, votre action aux côtés de Pierre Joxe a été efficace pour obtenir du ministre du budget cette possibilité, car parler de restructuration, de reconversion, sans un outil administratif, bien sûr, et c'est important, mais surtout sans outil financier conduit à amoindrir les possibilités d'action.

Sur les 100 millions de francs pour la restructuration, 20 millions de francs seront donc attribués au titre V pour des actions directes, essentiellement en amont des opérations elle-mêmes. Je pense notamment au nettoyage des sites, car des friches ont un effet quelque peu dévastateur sur ceux auxquels on fait appel pour l'implantation d'entreprises ! Un crédit de 80 millions de francs peut alimenter un fonds pour l'octroi de subventions en faveur de projets sérieux. Même si la somme n'est pas énorme, elle est significative. Certes, il ne faut pas laisser croire que tout peut venir comme par un coup de baguette magique et que le père Noël est au ministère de la défense. Tout cela doit se faire en concertation avec la D.A.T.A.R., laquelle est associée au comité de restructurations. Deux réunions par mois sont prévues dont l'objet est d'étudier les projets avec la délégation. Des aides existantes au titre de fonds de reconversion divers peuvent venir en complément et ainsi favoriser un projet d'implantation dans des endroits stratégiques en difficulté.

Pour l'essentiel, des actions lourdes de reconversion devront être prises en charge par les industries. Il appartient donc aussi dans le cas de Tulle à Giat Industries de prendre ses responsabilités. Monsieur le député, je vous remercie en tout cas pour l'action importante que vous menez aux côtés du ministère pour faciliter la modernisation et la reconversion à Tulle.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions, et cela avant trois heures et demie du matin. Je remercie chacun d'avoir été concis, bref, ce qui nous a permis d'arriver au bout en un temps record. (Sourires.)

J'appelle les crédits du ministère de la défense.

J'appelle les crédits inscrits à l'article 43.

Article 43

M. le président. « Art. 43. - I. Il est ouvert au ministre de la défense pour 1992, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 4 618 892 000 F et applicables au titre III " Moyens des armes et services " .

« II. - Pour 1992, les mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires applicables au titre III " Moyens des armes et services " s'élèvent au total à la somme de 1 319 555 000 F. »

J'appelle les crédits inscrits à l'article 44.

Article 44

M. le président. « Art. 44. - I. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1992, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V " Equipement "	102 421 000 000
« Titre VI " Subventions d'investissement accordées par l'Etat "	579 000 000
« Total	103 000 000 000

« II. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1992, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V " Equipement "	25 166 669 000
« Titre VI " Subventions d'investissement accordées par l'Etat "	319 000 000
« Total	25 485 669 000 »

J'appelle les crédits du ministère de la défense inscrits à l'état D.

ÉTAT D

Autorisations d'engagement accordées
par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1993

NUMÉRO des chapitres	SERVICES	TITRE III
BUDGETS MILITAIRES		
<i>Section Air</i>		
34 12	Activités. - Entretien et exploitation des bases et services	15 000 000
<i>Section Forces terrestres</i>		
34-22	Activités. - Entretien et exploitation des forces et services	66 000 000
<i>Section Marine</i>		
34-32	Activités, entretien et exploitation des forces et des services	110 000 000
<i>Section Gendarmerie</i>		
34-44	Fonctionnement	35 000 000

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. J'observe avec satisfaction qu'il y a une majorité indiscutable dans cette assemblée qui se prépare à voter les crédits du ministère de la défense. Je remercie ceux qui sont là et qui, pendant le débat, ont montré le souci qu'ils avaient des intérêts de l'Etat, en particulier de sa défense. Mais j'ai appris que quelques-uns, à ma droite, avaient déposé avant de partir des demandes de scrutin public qui, si on leur donnait suite, mettraient dans une situation insupportable M. Paecht : il serait connu dans tout le département du Var et dans toute la direction des constructions navales pour avoir coupé tous les crédits qu'il a pourtant passé une partie de la soirée à défendre ! (Sourires.)

Je ne voudrais pas davantage mettre M. Voisin dans cette situation désagréable, lui qui souhaite sans doute, vu sa participation au débat, voter ces crédits.

De l'autre côté de l'hémicycle, il paraît aussi que certains seraient tout à fait disposés à les voter, mais à une condition que je n'arrive pas bien à lire et que, peut-être un des auteurs de la note que j'ai sous les yeux pourrait me préciser ?...

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le ministre, nous proposons une réduction de 40 milliards.

M. le ministre de la défense. Ah, c'est ça ! J'avais bien lu. (Rires.) Alors, vous comprendrez que je ne sois pas en état de donner satisfaction à cette proposition.

M. Jean-Claude Lefort. C'est bien dommage, parce que c'est favorable à l'emploi.

M. le ministre de la défense. Oui, on voit bien les effets sur l'emploi, immédiats, instantanés, qu'aurait cette proposition si elle était adoptée.

M. Jean-Claude Lefort. Des effets excellents !

M. le ministre de la défense. Bref, ni de ce côté-ci ni de ce côté-là, je ne vois vraiment se dégager une solution satisfaisante. Heureusement pour eux et pour quelques autres, la Constitution m'offre une façon plus élégante de m'assurer que les crédits de la défense seront votés. La combinaison de son article 44, alinéa 3, et de l'article 96 du règlement de l'Assemblée nationale me permet de demander - ce que je fais, monsieur le président - la réserve des votes des articles 43 et 44, de l'amendement n° 149 et des crédits du ministère de la défense inscrits à l'état D.

Ainsi, à M. Paecht, qui va me remercier tout à l'heure à la sortie, et à M. Branger qui revient, je viens d'épargner une démarche inutilement cruelle ! (Sourires.)

M. le président. La parole est à M. Arthur Paecht pour répondre au ministre, puisqu'il a été abondamment cité.

M. Arthur Paecht. Monsieur le ministre, vous avez voulu traiter le sujet sur le ton ironique, mais redeviens un instant sérieux. Je n'ai aucun plaisir à ne pas voter le budget de la défense. J'ai toujours essayé, et nous l'avons fait souvent ensemble, de faire régner le consensus sur ces crédits. Cela

n'est plus possible actuellement. Vous avez raison de nous épargner la comédie des bancs que l'on parcourt pour tourner les clefs ; ce n'est pas digne.

En revanche, le débat a gardé toute sa valeur. Nous avons dit ce que nous avons à vous dire, nous avons fait des suggestions ; et en fait, en dehors du budget, il n'y a pas entre nous de grands désaccords sur les chiffres ni sur l'avenir. J'avais terminé mon intervention en espérant que nous retrouverions ce consensus ; je reste convaincu que c'est possible. A chacun de nous de faire un pas vers l'autre. Vous avez aujourd'hui la possibilité de le faire puisque c'est vous qui êtes au pouvoir. Faites-le et vous nous retrouverez à vos côtés.

M. Jean-Claude Lefort. Un pas à gauche ou un pas à droite ? C'est toute la question !

M. le président. La réserve est de droit.

Toutefois, en application de l'article 96 du règlement, je vais appeler l'amendement n° 149 à l'article 44, dont le vote est également réservé.

Sur le titre V, M. Michel Voisin et les membres du groupe de l'Union du centre ont présenté un amendement, n° 149, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de l'article 44 de 8 827 339 000 francs. »

La parole est à M. Michel Voisin.

M. Michel Voisin. Aux termes de l'article 4 de la loi de programmation militaire, le Gouvernement devait déposer à l'ouverture de la première session ordinaire de 1991-1992 un projet de loi fixant les crédits de paiement qu'il était prévu d'inscrire aux titres V et VI du budget du ministère de la défense pour 1992 et 1993, et indiquer ceux susceptibles d'être inscrits pour les années 1994, 1995 et 1996.

Or, à ce jour, près d'un mois et demi après l'ouverture de cette session, le Parlement ne dispose toujours pas des informations nécessaires à l'appréciation de ce que devrait être la politique de défense préparée par un gouvernement qui respecterait les lois de la République.

En conséquence, il est proposé de supprimer les mesures nouvelles inscrites à la première partie et concernant les « études, recherches et prototypes » chapitre 51-71 : articles 10, 20, 30, 40, 50, 60 et 70 ; chapitre 51-88 : articles 10, 50, 60 et 70 et chapitre 51-89 : articles 10, 50 et 70 qui correspondent à des crédits d'études et de recherches purement indicatifs, si l'on se réfère à l'article 2 de la loi de programmation militaire.

Encore une fois, monsieur le ministre, je déplore que le débat soit ainsi dénaturé. Depuis deux ans, de nombreux événements se sont produits. Le paysage géopolitique et géostratégique change. M. le Président de la République, lors de sa dernière intervention télévisée, appelait à revaloriser le rôle du Parlement ; nous le souhaitons tous. Mais encore une fois, il y a le discours et les actes. Or force est de constater que ce n'est pas le cas, et les points que je viens de mettre en évidence ne font que le démontrer une fois de plus.

Mon intervention n'a pas pour but de priver votre ministère de 8 milliards de francs. Je connais la situation internationale et ses incertitudes. Mais pouvons-nous laisser nos militaires et tous ceux qui sont chargés de veiller à la sécurité du territoire eux aussi dans l'incertitude sur les moyens dont ils disposeront pour accomplir leur mission ? Peut-être d'obscures raisons vous conduisent-elles à différer le dépôt de ce texte, mais ne s'agit-il pas plutôt en quelque sorte d'é luder le problème ? Ce projet de loi, qui ne peut résulter que d'une étude sur le fond, est pourtant nécessaire et doit être rapidement présenté.

Cet amendement a donc pour seul objet d'obtenir des éclaircissements sur les crédits que je vous ai cités, ce dont je vous remercie par avance. Lorsqu'ils nous auront été donnés, c'est bien volontiers que j'accepterai de le retirer.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. François Hollande, rapporteur spécial. La commission des finances n'aurait pas été saisie de cet amendement, je ne peux m'exprimer qu'à titre personnel, très brièvement, car l'heure avance, c'est le moins qu'on puisse dire !

Monsieur Voisin, si les lois de programmation avaient été depuis vingt-cinq ou trente ans respectées à la lettre, votre observation qui porte effectivement sur l'article 4 de la dernière loi de programmation, aurait eu quelque portée. Mais

comme aucune de ces lois de programmation, pas plus la dernière que les précédentes, n'ont eu ce caractère contraignant et obligatoire...

M. Arthur Paecht. C'est vrai !

M. François Hollande, rapporteur spécial. ... je ne vois pas pourquoi cet article 4 prendrait une forme particulière et justifierait du Gouvernement une attitude exceptionnelle.

Pour autant, je le comprends comme une demande d'explications au Gouvernement et je laisse donc le ministre fournir à la représentation nationale les informations qu'elle n'aurait pas encore obtenues à cette heure tardive.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. La procédure est insolite, mais, après tout, cela prouve que nous y prenons tous goût ! (Sourires.)

Par le biais d'un amendement qui, s'il était adopté, coûterait d'ailleurs beaucoup moins cher que celui qu'avait proposé un autre de vos collègues, puisqu'il ne supprimerait que 8 milliards de francs, vous posez une question qui avait sa place dans le débat. Il y a d'ailleurs été répondu, sinon à vous-même du moins à vos commissions et à vos rapporteurs.

En effet, les crédits du chapitre 51-88 que vous évoquez sont les crédits du C.E.A. et de la DIRCEN, tous les crédits d'études qui conditionnent des actions de développement. Par conséquent, je ne comprends pas très bien pourquoi vous choisissez précisément cette formule de l'amendement pour faire soudain rebondir le débat.

Mais si M. Voisin souhaite vraiment une réponse approfondie à cette question, je vous demanderai, monsieur le président, une suspension de séance d'une petite heure pour préparer un exposé suffisamment approfondi et lui donner ainsi pleine satisfaction. (Sourires.)

M. le président. Dans ce cas, monsieur le ministre, nous reprendrions demain matin. (Sourires.)

M. le ministre de la défense. Demain matin, je serai en Allemagne !

M. le président. La parole est à M. Freddy Deschaux-Beaume.

M. Freddy Deschaux-Beaume, rapporteur pour avis. Comme M. le ministre vient de le remarquer, il lui faudra un certain temps pour répondre. J'essaierai donc de convaincre tout de suite M. Voisin de retirer son amendement. En effet, j'avoue que sa lecture m'a rendu particulièrement perplexe, connaissant la sérieux de son auteur.

M. Michel Voisin. Merci !

M. Freddy Deschaux-Beaume, rapporteur pour avis. M. Voisin ne demande pas la suppression de crédits, tout en la demandant, en prétextant qu'ils sont purement indicatifs. Si c'est vraiment le cas, cela ne gêne personne. Mais s'ils s'avèrent nécessaires par la suite, ce serait une grave amputation, comme l'a rappelé M. le ministre : près de 9 milliards. Et quand on sait que les différentes recherches sont complémentaires, cela pourrait entraîner des retards énormes et finalement des suppressions de crédits beaucoup plus conséquentes qu'il pourrait le croire.

Mais en fait, la véritable raison de cet amendement est toute différente, et marquée du sceau d'une double contradiction.

Hier après-midi, lors des questions d'actualité, le Gouvernement a été accusé de vouloir étouffer le Parlement parce qu'il respecte les lois de la République et, notamment la Constitution. Aujourd'hui, M. Voisin veut déposer un amendement en accusant le Gouvernement de ne pas respecter les lois de la République alors que, si le Gouvernement n'a pas répondu aux termes de l'article 4 de la loi de programmation militaire, c'est justement parce qu'il a pris en considération les demandes des membres de la commission de la défense, eux aussi parlementaires. En effet, la nouvelle loi de programmation, actuellement à l'étude, a été retardée, à la demande de nombreux commissaires pour diverses raisons, la première étant liée aux incertitudes internationales : M. le ministre a lui-même rappelé qu'entre le 6 juin, date de notre discussion, et aujourd'hui, de nombreux événements se sont encore produits, certains très positifs, d'autres beaucoup plus inquiétants. C'est dire s'il faut prendre le temps de la réflexion pour bâtir une loi de programmation cohérente avec

la conjoncture internationale, prenant en considération les propos de notre collègue Paecht : ne construisons pas notre défense dans un splendide isolement, mais tenons compte de nos voisins et de nos alliés.

Au moment où le Gouvernement tient précisément compte des avis du Parlement, vous l'accusez de ne pas respecter la loi républicaine. Première contradiction.

Deuxième contradiction : vous vous exprimez au nom d'un groupe qui, tout au long de ces débats, s'est plaint de l'insuffisance des crédits. Or vous proposez justement de supprimer des crédits sur la recherche !

Où alors y a-t-il une autre raison : vous avez peut-être trouvé excessive l'expression de « budget de liquidation » qu'a employé M. Paecht, et vous voulez lui apporter des arguments pour justifier ses excès. (Sourires.)

A moins que vous n'ayez saisi l'occasion, en parlant du non-respect des lois républicaines, de vous convertir, par le biais d'un amendement répressif, à la diminution des dépenses militaires ; cela vous mettrait dans une situation très inconfortable vis-à-vis des deux autres groupes de l'opposition. (Sourires.) Aussi, pour vous éviter contradictions et rappels à l'ordre de vos partenaires, et compte tenu de l'estime unanime dont vous jouissez dans cette assemblée, je vous conseille vivement, mon cher collègue, de retirer votre amendement ! (Sourires.)

M. Michel Thauvin. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin.

M. Michel Voisin. Je retire mon amendement, monsieur le président, comme je l'avais déjà indiqué.

M. le président. L'amendement n° 149 est retiré.

Il appartiendra au Gouvernement de fixer la date à laquelle seront mis aux voix les crédits réservés.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu le 13 novembre 1991, de Mme le Premier ministre, un projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République française et le Royaume d'Espagne en vue de la construction d'un tunnel routier au col du Somport.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des affaires étrangères sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le n° 2336 et distribué.

J'ai reçu le 13 novembre 1991, de Mme le Premier ministre, un projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le n° 2338 et distribué.

J'ai reçu le 13 novembre 1991, de Mme le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation de la convention de coopération judiciaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République argentine.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des affaires étrangères sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le n° 2335 et distribué.

J'ai reçu le 13 novembre 1991, de Mme le Premier ministre, un projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer.

Le projet de loi d'habilitation est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le n° 2337 et distribué.

5

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu le 13 novembre 1991 de M. Jean Giovannelli un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990, relatives aux cotisations sociales agricoles. (N° 2208.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2340 et distribué.

J'ai reçu le 13 novembre 1991 de M. Jacques Fleury un rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur la proposition de résolution de Mme Lucette Michaux-Chevry, tendant à créer une commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des moyens destinés à la reconstruction de la Guadeloupe après le cyclone Hugo. (N° 2276.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2330 et distribué.

J'ai reçu le 13 novembre 1991 de Mme Denise Cacheux un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur :

- le projet de lois relatif au renforcement de la lutte contre le trafic stupéfiants. (N° 2216.) ;

- la proposition de loi de M. Jacques Toubon tendant à fixer les règles de procédure pénale applicables à la poursuite, à l'instruction et au jugement du trafic organisé de stupéfiants. (N° 2327.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2334 et distribué.

J'ai reçu le 13 novembre 1991 de M. Jacques Fleury un rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur la proposition de résolution de M. Alain Bocquet, tendant à créer une commission d'enquête sur les pratiques de certains organismes effectuant des opérations de construction de logements en accession sociale à la propriété. (N° 2221.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2332 et distribué.

J'ai reçu le 13 novembre 1991 de M. Jacques Fleury un rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur les propositions de résolution de M. André Lajoine, tendant à créer une commission d'enquête sur l'industrie automobile française (n° 2252) et de M. Jacques Masdeu-Arus, tendant à créer une commission d'enquête chargée de déterminer la situation actuelle et l'avenir de l'industrie automobile française après l'accord conclu entre la Communauté économique européenne et le Japon. (N° 2253.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2333 et distribué.

J'ai reçu le 13 novembre 1991 de M. Christian Bataille un rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, modifié par le Sénat, relatif aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs. (N° 2319.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2331 et distribué.

6

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Charles Fosselin un rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour les communautés européennes, instituée par l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-110 du 17 novembre 1958 modifiée, sur la cinquième conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements de la Communauté européenne, tenue à La Haye les 4 et 5 novembre 1991.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2341 et distribué.

7

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu le 13 novembre 1991, transmis par Mme le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux recours en matière de passation de certains contrats et marchés de fournitures et de travaux.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le n° 2342 et distribué.

8

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu le 13 novembre 1991, transmis par Mme le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Il sera imprimé sous le numéro 2329 et distribué.

9

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Economie, finances et budget : commerce et artisanat et article 85.

Annexe n° 14 (artisanat, commerce et consommation). - M. Alain Griotteray, rapporteur spécial : avis n° 2260, tome III de M. Jean-Paul Charé, au nom de la commission de la production et des échanges.

Budget annexe de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération.

Annexe n° 41. - M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial.

Justice et article 88.

Annexe n° 31. - M. Philippe Auberger, rapporteur spécial ; avis n° 2259, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République : tome VII (administration centrale et services judiciaires) de M. François Asensi ; tome VIII (administration pénitentiaire et protection judiciaire de la jeunesse) de M. Michel Pezet.

Economie, finances et budget : charges communes, services financiers, comptes spéciaux du Trésor (articles 48 à 57), taxes parafiscales (lignes 1 à 47 et 50 à 52 de l'état E) et article 58 ; budget annexe de l'Imprimerie nationale ; budget annexe des Monnaies et médailles.

Annexe n° 12, volumes I (charges communes) et II (services financiers). - M. Jean-Marc Ayrault, rapporteur spécial.

Annexe n° 13 (secteur public). - M. Jean Le Garrec, rapporteur spécial.

Annexe n° 44 (comptes spéciaux du Trésor). – M. Dominique Gambier, rapporteur spécial.

Annexe n° 45 (taxes parafiscales). – M. Jean Tardito, rapporteur spécial.

Annexe n° 40 (Imprimerie nationale). – M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial.

Annexe n° 42 (Monnaies et médailles). – M. Patrick Devedjian, rapporteur spécial.

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le jeudi 14 novembre 1991, à trois heures quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*



LuraTech

www.luratech.com

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	<p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SENAT comprenant les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 an	106	852	
33	Questions 1 an	106	554	
83	Table compte rendu.....	52	86	
93	Table questions.....	52	95	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions 1 an	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	81	
95	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	670	1 536	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Dessaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

... cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement / la commande facilitera son exécution.
 Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

www.luratech.com
 Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs annexes.)